

adaes44



association
départementale
d'accompagnement
éducatif et social

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



Orientations associatives **2**

Rapport moral 2

Rapport du directeur général 3

Administration et finances **7**

Rapports des services **17**

Service éducatif d'accompagnement diversifié (SEAD) 17

Service pénal socio-judiciaire (SPSJ) 40

Service d'investigation éducative (SIE) 58

Dispositif hébergement éducatif diversifié
– Foyer de la Jaunaie 70

Dispositif hébergement éducatif diversifié
– Les Amarres 80

Rapport moral

Cette première année de notre nouvelle association je crois qu'on s'en souviendra longtemps...

Tout avait pourtant bien commencé. Le mois de janvier a montré que les très nombreuses démarches précédentes avaient été faites et très bien faites. Et puis un petit virus (le plus petit être vivant m'a appris notre vice-président) a commencé à faire parler de lui. Pour freiner sa propagation, des mesures inédites et contraignantes ont été mises en place.

Avec un peu de recul nous mesurons que la solidité de tous a permis de franchir cette première étape.

Solidité... C'est le mot qui pour moi résume le mieux ce que j'ai ressenti tout au long de cette année.

Solidité de tous les salariés qui, jour après jour, ont su s'adapter à ces nouvelles conditions de travail, ont dû lire, écouter, transmettre des consignes importantes pour la sécurité de tous.

Solidité de l'encadrement qui a su rassurer, cadrer, mais aussi prendre soin de chacun.

Enfin la gouvernance de l'association (directeur général et administrateurs), celle qui permet à l'Adaes44 de faire « institution », a pu, malgré ces événements extérieurs, conduire le plus sereinement possible cet ensemble vers une nouvelle année que nous espérons tous moins perturbée.

Ce rapport d'activité vous montre l'étendue des tâches réalisées l'année dernière. Je remercie tous les participants de ce document pour le travail accompli et le soin apporté à sa restitution. C'est un reflet fidèle du travail de tous les services de notre association.

Les administrateurs de l'Adaes44, grâce aux écrits de chaque direction tout au long de l'année, sont utilement informés du fonctionnement et de la qualité du travail effectué tous les jours. Nos conseils d'administration, riches de toutes ces réflexions, permettent des échanges constructifs.

Ces échanges sont indispensables à une gouvernance sereine et active garante de la bonne marche de notre association.

Fait le 1^{er} juin 2021

Jean-Patrick Bébin,
Président.

Rapport du directeur général

Année 1 de l'Adaes44 :

Au 1^{er} janvier 2020, l'ensemble des activités du SSPE et de l'AAE44 ont basculé du côté de notre nouvelle association, l'Adaes44. Nous avons commencé notre démarche par une déclaration commune d'intention à l'adresse de l'ensemble des salarié.e.s le 12 septembre 2016. Il aura fallu 3 années pour aboutir. D'aucuns diront que ce temps fût bien long voire trop long. Je dis quant à moi qu'il était nécessaire à la rencontre, à tant de rencontres qui ont permis d'une part de s'entendre suffisamment pour affiner notre projet en levant notamment quelques doutes et autres représentations ; d'autre part de construire et préparer pas à pas sur les plans formels et juridiques, la fusion. Au 1^{er} janvier 2020 donc tout était prêt dans la réalité et les salarié.e.s avaient de fait changé de statut : ils devenaient tous salarié.e.s d'une nouvelle association et les bulletins de salaire de fin du mois en attestaient avec un nouveau logo et les salaires correspondants en bonne et due forme.

Finies les innombrables rencontres stratégiques, techniques, inter Conseils d'administration et autres commissions. Adieu les démarches pour les nouvelles autorisations, habilitations ; avec le notaire, le commissaire à la fusion vers le traité de fusion ... Je n'oublie pas ici toutes les commissions internes sur les plans éducatifs, techniques et salariaux aussi qui ont objectivement demandé une sur-mobilisation de tous : administrateurs, salarié.e.s cadres et non-cadres ... Nous y aurons consacré des centaines d'heures ! C'est l'occasion ici que chacun soit remercié à la hauteur d'engagements multiples et efficaces. Beaucoup de travail a été fait encore sur l'année 2020 et je pense ici notamment au service gestion-comptabilité et au SEAD où il reste beaucoup à faire. Mais dans les faits et sur le plan institutionnel, tant à l'interne qu'à l'externe, nous n'avons pas eu à traiter en 2020 de dysfonctionnement notable lié à notre opération de fusion menant à l'Adaes44. Nous avons immédiatement été reconnus comme tel et nos activités ont perduré dans ce nouveau cadre juridique. Je dirais donc « opération réussie » avec des avis positifs également des instances représentatives du personnel

La crise sanitaire

En écrivant ces lignes et relativement à la partie précédente, je me dis qu'il est « heureux » que cette crise eut lieu en 2020 et non l'année 2019 ... Il n'empêche, cette pandémie comme partout ailleurs est venue perturber sévèrement notre fonctionnement. Je dirais moins qu'ailleurs du point de vue de notre département relativement épargné sur le plan strictement sanitaire. Nous avons dû cependant tout réorganiser en termes de modalités d'intervention avec une obligation d'équité de traitement de l'ensemble des salarié.e.s et usagers mais relativement aussi à des objets de travail différents : hébergement, milieu ouvert et intervention socio-judiciaire. Nous avons rapidement constitué une cellule de gestion de cette crise constituée des directeurs de chaque service mettant en œuvre un plan de continuité d'activité (PCA validé par le CA et le CSE) dès le 19 mars 2020, mis à jour depuis par la production de pas moins de 22 notes de services émanant de la direction générale pour 2020 ; elles-mêmes souvent assorties de notes des directeurs venant les préciser au plus près des réalités de chaque service.

Notre parti pris aura été aussitôt le maintien de nos activités au bénéfice des adultes et enfants accompagnés en tenant compte bien sûr des préconisations sanitaires et gouvernementales évoluant au fil de l'évolution de la gestion de cette Covid 19. Maintien des hébergements des mineurs pour les foyers, maintien des visites en familles lorsqu'impératives pour le milieu ouvert, maintien de l'accueil des justiciables pour le service pénal ; autant d'exercices qui auront nécessité d'incessants réglages non sans impacts sur les pratiques et sur les professionnels. Le travail à domicile a fait massivement son apparition (toujours en cours actuellement) non sans moult difficultés à tous les niveaux : matériel, organisationnel, professionnel, personnel et humain.

Insistons ici sur l'intrusion massive du travail à domicile, avec souvent pour nos jeunes salarié.e.s parents, de jeunes enfants présents, plus ou moins témoins d'échanges ayant trait à la protection de l'enfance, à des contrôles judiciaires ou autres enquêtes de personnalité ... Notons également les risques de délitement d'un travail collectif inhérent et indispensable au travail social pouvant conduire à une désinstitutionnalisation des pratiques. Il me semble que nous avons répondu au mieux à ces contraintes en laissant des marges de manœuvre à chacun du point de vue de son organisation (dans un cadre contraignant cependant) mais en maintenant le cadre institutionnel tout autant.

Les services

Chaque directeur déclinera dans son rapport d'activité les éléments importants de cette année 2020. Pour ma part, j'ai observé une activité qui est restée soutenue tout au long malgré les difficultés. Il est raisonnable de constater cependant que les « plans d'action » de chacun ont été perturbés par la crise, obligeant à décaler les projets et autres mises en œuvre. L'essentiel des énergies a été de permettre la continuité des activités évitant un mode dégradé tant entendu ailleurs. Et je considère, l'activité arrêtée pour l'année le montre, que cet objectif a été atteint ce qui n'était a priori pas établi par avance.

La direction générale

L'essentiel de l'activité du directeur général a été elle aussi captée par le maintien d'une activité dans un cadre suffisamment sécurisé, impacté par un contexte sanitaire jamais vécu. Une responsabilité nouvelle très importante pour l'association nécessitant une veille juridique et sanitaire permanente a occupé l'essentiel de l'activité ou tout au moins l'a encadrée tout au fil de l'année. Ainsi très concrètement, les commandes de masques, de gel hydro-alcoolique et autres produits sanitaires en tout genre n'ont plus de secret. Elles ont rythmé l'année pour un montant approximatif de 20 000 €00 (notons ici l'engagement immédiat du département à prendre en charge les surcoûts y compris les déficits liés à une sous activité éventuelle liée à cette crise). Les décisions ont dû être prises en permanence à chaque fois au mieux des réalités de chaque partie prenante et sans doute souvent à la limite des strictes directives gouvernementales ... il est vrai souvent génériques et changeantes aussi.

Pour autant, il apparaît que les projets en cours ont suivi leur cours. Pour les plus visibles aujourd'hui, je pense aux objets de communication que sont nos plaquettes et notre site internet qui ont vu le jour en temps et en heure. Mais au-delà de ces éléments très formels, toutes les instances ont continué de fonctionner (avec parfois des reports et aménagements nécessaires et la survenue des visioconférences) et de produire des résultats vers des consolidations, nouvelles orientations ou autres projets. Je pense ici aux bureaux de CA, aux CA, aux commissions internet, architecte et autres en interne, aux CSE, CSSCT, aux réunions des directeurs, chef.fe.s de service, psychologues, aux rencontres Dg / équipes et bien sûr les instances externes inter associations 44 (IA44), Tribunaux Judiciaires, Direction enfance famille (DEF) du CD44, PJJ, ... Une démarche a été singulièrement mise à mal : le travail engagé avec l'organisme Ressourcial pour le règlement général sur la protection des données (RGPD) a pris du retard en effet. Elle est toujours en cours cependant et aboutira comme il se doit.

Conclusion, perspectives

Cette année 2020 aura été exceptionnelle à plus d'un titre.

Elle aura été la première année d'existence de l'Adaes44 en tant qu'opératrice nouvelle en Loire-Atlantique sur le champ de la protection de l'enfance et du pénal socio-judiciaire. Et cette année s'est de ce point de vue très bien déroulée tant du point de vue du service rendu que de la validité et de la solidité du nouveau cadre institutionnel ; preuve s'il en fallait une, de l'efficacité de l'effort fourni dans les années précédentes.

Elle aura été, nous n'en sommes pas sortis, une année de crise sanitaire sans précédent récent. Je constate que nous l'avons traversée sommes toutes dans des conditions de suffisante sérénité et sécurité. C'est ici l'occasion de remercier chaleureusement les directeurs et directrice de service sans lesquel.le.s comme sur les autres sujets, l'institution ne fonctionnerait pas tout simplement. Ici, ils ont été mis à l'épreuve et ont répondu présent ô combien !

Elle aura été également une année qui a convoqué comme jamais l'ensemble des salarié.e.s sur une poursuite de leur engagement professionnel malgré une adversité là encore inconnue. Je les remercie également sincèrement pour cet engagement qui ne s'est pas démenti tout au long de l'année. Tout n'a pas été simple, des inquiétudes, des angoisses chez certains ont pu apparaître. Mais des compromis au service de nos différentes missions ont été trouvés en permanence. Ce n'est pas insignifiant ! Ne pas oublier que sans ceux qui mettent en œuvre sur le terrain, rien de l'Adaes44 ne serait du point de vue de l'activité. J'adresse une mention spéciale aux instances représentatives du personnel qui ont su utilement accompagner les adaptations à cette crise.

Enfin, nos instances associatives gouvernantes ont continué de se réunir et de fonctionner elles aussi au service des équilibres d'ensemble. Je remercie les administrateurs pour la confiance qu'ils ont accordée à nouveau cette année aux professionnel.le.s de l'association, tant à l'encadrement - les chef.fe.s de service, les directeurs - qu'à tous les salariés dont ils disent observer année après année le professionnalisme, d'autant plus en cette période troublée. Il est juste ici de saluer la qualité de leur engagement tout aussi important sur un autre plan que celui des professionnel.le.s et sans lequel notre association ne serait simplement pas. Merci à eux également de la confiance qu'ils m'ont faite et qui permet cet équilibre associatif par les échanges toujours possibles sur tous les sujets. Je ne dirai jamais assez le confort dont chacun bénéficie, d'une structure associative forte des places occupées par chacun.e.s, toutes reliées les unes aux autres ; confort qui se cultive dans tous les espaces de l'Adaes44.

Un petit mot à l'attention de Brigitte Riolland, Marc Paichard qui en tant que cadres furent des chevilles ouvrières éminentes dont chacun.e continue de bénéficier comme d'ailleurs des autres jeunes retraité.e.s. (Nicole Brémond, Claudine Jubé, Martine Chrétien, Martine Brétéché et Hélène Créance Hurst).

Enfin, une pensée émue pour Aurore décédée prématurément le 9 avril dernier à 45 ans après 20 années d'un exercice professionnel exemplaire au foyer de la Jaunaie. Je propose de lui dédier cette assemblée générale.

Fait le 14 mai 2021

Jérôme Bouts,
Directeur général.





Rapport financier

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Bilan

Le total du bilan s'établit à **6 497 224.76 €**, sans comparaison possible avec l'année précédente car il s'agit de la première année d'exercice de l'Association.

Le poids de l'endettement est très faible, il représente 6.04 % des ressources du Fonds de Roulement d'Investissement. Le taux de vétusté est de 62.28%. Cela malgré un investissement immobilier significatif sur l'année. Il faut rester vigilant sur le renouvellement des immobilisations existantes car le taux est conséquent, surtout au vu du poids des autres immobilisations corporelles (73.83%).

L'analyse de la structure financière de l'Association montre un niveau satisfaisant de notre trésorerie. On constate que le Fonds de Roulement d'Exploitation couvre très largement notre Besoin en Fonds de Roulement. Le Fonds de Roulement d'Investissement est suffisant pour les besoins annuels de reconduction des différents services. Il permet de concourir, partiellement, par autofinancement pour un projet conséquent sans toutefois exclure le recours à un financement extérieur.

A noter qu'au 31 décembre 2020 la réserve de trésorerie ne permet le financement du fonctionnement que de 22.5 jours. Cela ne constitue pas une sécurité financière suffisante. Cette faiblesse de couverture nous rend très dépendant au délai de versement de nos financeurs.

Comptes de résultats

ASSOCIATION

Le compte de résultat consolidé de l'Association fait ressortir cette année un déficit de :

104 542, 72 €

Ce résultat étant le regroupement des résultats des différents établissements et services, les commentaires sont exprimés à travers ceux de chaque structure. De façon générale le contexte sanitaire a généré des économies sur certains comptes de charges variables et des dépenses exceptionnelles (informatique, masques, gel,...).

DIRECTION GENERALE

Ce compte présente un résultat déficitaire de **1 025,00 €**.

Cette situation résulte de la prise en compte des provisions pour congés à payer, affectées en réserve au bilan, qui n'étant pas acceptées en financement par les autorités, ne peuvent être réparties dans la quote-part supportée par chaque établissement.

Rappelons que le financement de la direction générale est assuré par une quote-part versée par les différents établissements et services de l'association au prorata de leur budget et du nombre de leurs salariés.

Le budget prévu pour l'année a été respecté, le dépassement s'explique intégralement par la dotation aux provisions retraite non financé au budget.

S.E.A.D.

L'année 2020 se concrétise par une légère suractivité (+1.81%). On enregistre un excédent de 12 625 journées par rapport aux prévisions.

Les charges sont intégralement contenues, le dépassement du groupe II s'explique par l'insuffisance de budget due au taux directeur du Département.

Le résultat positif constaté de **51 873.80 €** s'explique principalement par les nombreuses délégations de compétences.

FOYER DE LA JAUNAIE

Le fonctionnement du Foyer a connu cette année une activité non-équilibrée très minime de -0.58% (-63 journées).

Les dépenses sont respectées sur le groupe II. Les groupes I et III sont excédentaires en lien avec le contexte.

Cet exercice a généré un excédent de **220.96 €** intégralement imputable à la régularisation des résultats antérieurs.

MECS LES AMARRES

L'exercice 2020 se concrétise par une sous-activité (-3.01%). Il a été réalisé 167 journées de moins.

Le déficit constaté de **76 011.32 €** s'explique intégralement par la régularisation des résultats antérieurs et le manque de journées.

Les charges sont contenues pour les groupes II et III, le déficit du groupe I se justifie essentiellement par la non prise en compte de l'ajustement du taux d'occupation.

SERVICE D'INVESTIGATION EDUCATIVE

Le résultat positif de **854.66 €** constaté fin 2020, s'explique uniquement par la prise en compte des provisions pour congés à payer et la reprise du résultat antérieur.

L'activité est conforme aux prévisions avec 368 mesures réalisées pour 368 mesures prévues.

Le groupe II est équilibré, les groupes I et III en économie en lien avec le contexte sanitaire.

REPARATIONS POUR LES MINEURS

Le résultat est déficitaire de **3 057.52 €**.

L'activité est inférieure aux prévisions puisqu'il a été réalisé 150 mesures de réparation pour 270 prévues au budget. Toutefois la DGF¹ en a supprimé la conséquence financière

Les charges constatées ont été contenues dans le cadre du budget exécutoire pour l'ensemble des groupes fonctionnels.

Le déficit est entièrement imputable à la reprise de résultat antérieur.

SERVICE PENAL

Le résultat de ce service fait apparaître pour cette année un déficit de **122 584.90 €**. Le contexte sanitaire à fortement impacté l'activité, notamment lors du premier confinement.

La décomposition par activité de ce résultat fait apparaître un résultat négatif de 149 500 € sur la partie socio-judiciaire (CJ, POP, EP) en lien avec une activité inférieure sur les EP (enquêtes de personnalité) de 141 900€, ce qui en représente la quasi-totalité. L'activité M.A.P. (Mesures Alternatives aux Poursuites) est positive de 4 100 €, ce dont on peut se réjouir. Les ajustements progressifs ont permis de trouver un point d'équilibre.

A noter que les activités complémentaires et les subventions supplémentaires ont également contribué significativement à l'équilibre des comptes en atténuant le déficit de près de 89 000 €.

GESTION PROPRE

Ce compte associatif, présente un résultat excédentaire de **45 186.60 €**. Les principales raisons en sont le fonctionnement limité dans ses actions associatives du fait du contexte et la comptabilisation de la participation à l'effort de construction sous forme de prêt à 20 ans.

Fait le 12 avril 2021

Jean-Yves Artaud,
Trésorier.

Résolutions financières

de l'Assemblée générale du 21 juin 2021

Après avoir arrêté les comptes tels qu'ils vous ont été présentés lors de sa réunion du 12 avril 2021, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale après délibération, d'approuver ces comptes et de voter les résolutions suivantes.

L'Assemblée générale de l'Association départementale d'accompagnement éducatif et social de Loire Atlantique, réunit statutairement le 21 juin 2021 :

1. **Approuve le bilan** au 31 décembre 2020 tel qu'il lui est présenté pour un total de :

6 497 224.76 €

2. **Approuve le compte de résultat** de l'association pour un déficit de **104 542.72 €**

Et décide l'affectation des résultats telle que défini ci-après :

Gestion propre

Excédent de 45 186.60 € affecté comme suit :

→ Au compte « report à nouveau »	:	+ 15 545.99 €
→ Au compte « Excédent affecté à l'investissement »	:	+ 29 640.61 €

Direction générale

Déficit de 1 025.00 € affecté comme suit :

→ Au compte « Quote-part des congés à payer non financés » la somme de :	- 1 025.00 €
--	--------------

SEAD

Excédent de 51 873.80 € affecté comme suit :

→ Au compte « Quote-part des congés à payer non financés » : la somme de :	- 209 211,00 €
→ Au compte « Résultats non affectés » à reprendre pour la somme de :	- 63 410.29 €
→ Au compte « Excédent affecté à l'investissement » : la somme de :	+ 307 234.14 €
→ Au compte « Report à nouveau négatif. » : la somme de :	+ 17 260,95 €

Foyer de la Jaunaie

Excédent de 220.96 € affecté comme suit :

→ Au compte « Quote-part des congés à payer non financés » : la somme de :	- 375,00 €
→ Au compte « Report à nouveau négatif » : la somme de :	-7 849,00€
(Amortissements des immobilisations financées par les excédents antérieurs)	
→ Au compte « Résultats non affectés » à reprendre pour la somme de :	- 26 245.03 €
→ Au compte « Réserve de compensation » : la somme de :	+34 689.99 €

MECS – Les Amarres

Déficit de 76 011.32 € affecté comme suit :

- Au compte « Quote-part des congés à payer non financés » : la somme de : -2 630,00 €
- Au compte « Résultats non affectés » à reprendre pour la somme de : - 35 773,59 €
- Au compte « Report à nouveau négatif » : la somme de : +1 675,00 €
- Au compte « Excédent affecté à l'investissement » : pour la somme de : -39 282.73 €

SIE

Excédent de 854.66 € affecté comme suit :

- Au compte « Quote-part des congés à payer non financés » : la somme de : -27 570,00 €
- Au compte « Résultats non affectés » à reprendre pour la somme de : +14 015.95 €
- Au compte « Excédent affecté à l'investissement » : pour la somme de : +14 408.71 €

Réparation pour mineurs

Déficit de 3 057.52 € affecté comme suit :

- Au compte « Quote-part des congés à payer non financés » : la somme de : -2 622,00 €
- Au compte « Résultats non affectés » à reprendre pour la somme de : -4 847.91 €
- Au compte « Excédent affecté à réduction des charges » : pour la somme de : +4 412.39 €

Pénal

Déficit de 122 584.90 € affecté comme suit :

- Au compte « Quote-part des congés à payer non financés » : la somme de : -11 282,00 €
- Au compte « Report à nouveau » pour la somme de : -111 302.90 €

Fait le 12 avril 2021

Jean-Yves Artaud,
Trésorier.

BILAN FINANCIER DE L'ADAES 44

BIENS	2020	2019	FINANCEMENTS	2020	2019
Biens stables			Financements stables		
Immobilisations incorporelles nettes	4 054,54		Apports ou fonds associatifs	352 878,70	
Immobilisations corporelles brutes			Réserves des plus values nettes		
- Terrains	91 075,33		Excédents affectés à l'investissement	1 025 943,11	
- Aménagements terrains et Constructions	1 479 328,77		Subventions d'investissements	469 647,95	
- Installations, matériels et outillages techniques	169 711,78		Réserve de compensation des charges d'amortissements		
- Autres immobilisations corporelles	1 984 955,51		Provisions pour renouvellement des immobilisations		
Immobilisations en cours	1 590,84		Provisions réglementées / plus-values nettes d'actif	382 713,53	
Immobilisations financières	356 908,97		Emprunts - dettes financières	318 213,68	
Amortissements comptables excédentaires différés			Dépôts et cautionnements reçus		
Charges à répartir			Amortissements des immobilisations		
Autres			- Constructions	906 186,78	
Comptes de liaison investissement			- Installations, matériels et outillages techniques	149 860,41	
TOTAL II	4 089 585,74	0,00	- Autres immobilisations corporelles	1 465 472,28	
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT NEGATIF (II-II)	0,00	0,00	Autres (fonds dédiés)		
Actifs stables d'exploitation			Comptes de liaison investissement		
Report à nouveau déficitaire			TOTAL I	5 270 916,52	0,00
Résultat déficitaire	104 542,72		FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT POSITIF (I-II)	1 181 330,78	0,00
Autres (résultats rejetés et gestion propre)			Financements stables d'exploitation		
Comptes de liaison trésorerie (stable)			Excédent et provisions affectés à la couverture du BFR	751 529,65	
TOTAL IV	104 542,72	0,00	Réserve de compensation des déficits	120 038,07	
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION NEGATIF (II-IV)	0,00	0,00	Résultat excédentaire		
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL NEGATIF	0,00	0,00	Report à nouveau excédentaire affecté à :		
Valeurs d'exploitation			- réduction des charges d'exploitation	399 299,53	
Stocks			- financement mesures d'exploitation		
Avances et acomptes versés			Provisions pour risques et charges	1 290 175,85	
Organismes payeurs, usagers			Fonds Dédiés	3 163,00	
Créances diverses d'exploitation	1 468 613,21		Autres	9 491,67	
Créances irrécouvrables en non-valeur			Comptes de liaison trésorerie (stable)		
Charges constatées d'avance	3 814,94		TOTAL III	2 433 797,77	0,00
Dépenses pour congés payés			FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION POSITIF (III-IV)	2 329 255,05	0,00
Autres			FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL POSITIF	3 510 585,83	0,00
Comptes de liaison exploitation			Dettes d'exploitation		
TOTAL VI	1 477 428,15	0,00	Avances reçues	2 877,00	
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (VI-V)	58 853,49	0,00	Fournisseurs d'exploitation	12 000,00	
Liquidités			Dettes sociales	1 050 818,49	
Valeurs mobilières de placement	2 404 037,30		Dettes fiscales		
Disponibilités	1 047 693,02		Dettes diverses d'exploitation		
Autres			Dépréciation des stocks et créances		
Comptes de liaison trésorerie			Produits constatés d'avance	29 785,00	
TOTAL VIII	3 451 730,34	0,00	Ressources à reverser à l'aide sociale		
TRESORERIE POSITIVE (VIII-VII)	3 451 730,34	0,00	Fonds déposés par les résidents		
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)	9 123 286,95	0,00	Autres	323 092,17	
			Comptes de liaison exploitation		
			TOTAL V	1 418 572,66	0,00
			EXCEDENT DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (VI-V)	0,00	0,00
			Financements à court terme		
			Fournisseurs d'immobilisations		
			Fonds des majeurs protégés		
			Concours bancaires courants		
			Ligne de trésorerie		
			Intérêts courus non échus		
			Autres		
			Comptes de liaison trésorerie		
			TOTAL VII	0,00	0,00
			TRESORERIE NEGATIVE (VIII-VII)	0,00	0,00
			TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	9 123 286,95	0,00



TABLEAU DE LIAISON
COMPTE DE RESULTAT / COMPTE ADMINISTRATIF

EXERCICE 2020

	ASSOCIATION	DIRECTION GENERALE	SEAD	FOYER LA JAUNAE	MECS LES AMARRES	SIE	REPARATION MINEURS	SERVICE PENAL
COMPTE DE RESULTAT	45 186,60	- 1 025,00	51 873,80	220,96	- 76 011,32	854,66	- 3 057,52	- 122 584,90
Amortissements Reprise excédent travaux			- 17 260,95	7 849,00	- 1 675,00			
Variation Provision Congés à Payer		1 025,00	209 211,00	375,00	2 630,00	27 570,00	2 622,00	11 282,00
Charges à payer				18 700,00		- 39 421,00		
Reprise Journées 2018			- 119 746,10					
COMPTE ADMINISTRATIF	45 186,60	-	124 077,69	27 144,96	- 75 056,32	- 10 996,34	- 436,62	- 111 302,90
Reprise résultats antérieurs			183 156,46	7 545,03	35 773,59	25 405,06	4 847,91	
COMPTE ADMINISTRATIF Résultat à affecter	45 186,60	-	307 234,14	34 689,99	- 39 282,73	14 408,71	- 4 412,39	- 111 302,90

Expèréo

BILAN ACTIF

ADAES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

	Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020			au
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	73 306.27	67 251.73	6 054.54	
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	91 075.33	28 623.58	62 451.75	
Constructions	1 479 328.77	877 563.20	601 765.57	
Installations techniques, matériels et outil.	169 711.78	149 860.41	19 851.37	
Autres immobilisations corporelles	1 984 955.51	1 465 472.28	519 483.23	
Immobilisations corporelles en cours	1 550.84		1 550.84	
Immobilisations Financières				
Particip. et créances rattach. à des part.				
Autres titres immobilisés	268 376.30		268 376.30	
Prêts				
Autres immobilisations financières	88 532.67		88 532.67	
TOTAL (I)	4 156 837.47	2 588 771.20	1 568 066.27	
Comptes de liaison (1)				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
Fournisseurs débiteurs				
Créances (2)				
Créances redevabl. et cptes rattach. (3)	1 280 519.73		1 280 519.73	
Autres créances	188 093.48		188 093.48	
Valeurs mobilières de placement	2 404 037.32		2 404 037.32	
Disponibilités	1 047 693.02		1 047 693.02	
Charges constatées d'avance	8 814.94		8 814.94	
TOTAL (III)	4 929 158.49		4 929 158.49	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 085 995.96	2 588 771.20	6 497 224.76	

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ainsi que l'établissement et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an

1 477 428.15

(2) Dont à plus d'un an

(3) Dont créances mentionnées à l'Art R334-96 du CASF



Expèréo

BILAN PASSIF

ADAES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

PASSIF	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du au
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	542 258.78	
Fonds propres avec droit de reprise	10 620.00	
Ecarts de réévaluation		
Ecarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise		
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement	1 025 943.11	
Réserves de compensation	120 038.07	
Réserve de couverture du BFR	336 977.41	
Autres réserves	9 491.67	
Report à nouveau (1)		
Report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales	259 399.53	
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlée	-543 281.00	
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées		
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		
Charges des activités sociales et médico-sociales de prise en compte différée		
Résultat hors activités sociales ou médico-sociales		
Résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlée		
Résultat de l'exercice des activités SMS sous gestion contrôlée	-104 542.72	
Subventions d'investissement	469 647.95	
Provisions réglementées		
Couverture du besoin en fonds de roulement	414 552.24	
Amorts dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations		
Réserves des plus-values nettes d'actif	382 713.53	
Droits de l'affectant ou du remettant		
TOTAL (I)	2 923 818.57	
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques	393 607.00	
Provisions pour charges	896 568.85	
Fonds dédiés ou reportés	3 163.00	
TOTAL (III)	1 293 338.85	
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	318 213.68	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	645.00	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 232.00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	12 000.00	
Dettes sociales et fiscales	1 594 099.49	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Redevables créditeurs	154.66	
Autres dettes (5)	322 937.51	
Produits constatés d'avance	29 785.00	
TOTAL (IV)	2 280 067.34	
Ecarts de conversion passif		(V)
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	6 497 224.76	

(1) Dont compte 1201 : résultats sous contrôle de tiers financiers
 (1) Dont compte 1291 : résultats sous contrôle de tiers financiers
 (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque
 (3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement
 (4) Dont à plus d'un an
 (4) Dont à moins d'un an

2 280 998.34

1 623 818.05





SEAD

Service éducatif d'accompagnement diversifié



Introduction 19

1-Activité 20

1-1 Le cadre législatif

1-2 Les évolutions

1-3 Les instances de réflexion avec le Conseil départemental 44

1-4 Eléments statistiques relatifs à l'activité

1-4-1 Effectifs au 31/12/2020

1-4-2 Ratio AEMO / AED

1-4-3 Mouvements entrées – sorties 2020 par mois

1-4-4 Mineurs suivis par délégation de compétence

1-4-5 Jeunes majeurs 2020

1-4-6 Répartition par sexe

1-4-7 Nombre de mineurs suivis pendant l'année

1-4-8 Nombre de journées réalisées

1-4-9 Taux de rotation des mesures

1-4-10 Origine des signalements

1-4-11 Problématique dominante des mesures

1-5 Evolution des caractéristiques de la population

1-4-12 Effectifs des équipes par territoire

1-4-13 Entrées par territoire AEMO-AED

1-4-14 Âge des mineurs au 31/12/2020

1-4-15 Durée des prises en charge terminées

2-Fonctionnement 27

1-6 Evolution des pratiques

1-7 Les interventions soutenues à domicile (ISD)

1-8 Des actions transversales

1-9 Quelques points d'appui pour construire durablement

Conclusion 29

ANNEXES

ANNEXE 1	Conseil et Soutien- MJD
ANNEXE 2	DAPRRA
ANNEXE 3	Lieu accueil Enfants/Parents (LAEP)
ANNEXE 4	Médiation Familiale
ANNEXE 5	Bilan social

Introduction

Le milieu ouvert reste synonyme d'ouverture, de souplesse, d'adaptation, de coûts relatifs et incarne l'idée d'un accompagnement à dimension humaine tourné vers l'individu et la personne. Toutefois cette mesure est malmenée dans ces fondements par un environnement en tension et une prévention primaire pas toujours efficiente.

Le Service Educatif d'Accompagnement Diversifié (SEAD) continue de se mobiliser pour protéger les mineurs en danger et accompagner les pères et mères sur le registre de l'autorité parentale. Ce rapport nous permet de présenter l'activité du SEAD pour l'année 2020, d'exprimer le travail réalisé, de prendre de la distance avec l'accompagnement individualisé et d'interroger l'activité du service dans sa globalité.

Cette année 2020 est dans la continuité du travail d'unification des pratiques pour le nouveau service de milieu ouvert créé au 1^{er} janvier 2020 avec le rapprochement effectif du DEMO et du SAEMO. Notre nouvelle organisation en interne, le travail en partenariat et en réseau nous permettent de réaffirmer le souhait partagé d'un agir ensemble comme un objectif commun et porté institutionnellement, concourant à une approche globale des situations, à la continuité de l'accompagnement dans un souci de proximité et de territorialisation.

L'expérimentation de la Mesure Unique en lien avec le service Enfance/Familles du département incite le SEAD à réfléchir au développement de nouvelles modalités d'accompagnement et au renforcement des leviers de protection permettant de soutenir les familles dans leur fonction parentale.

2020 sera aussi une année particulière liée à la pandémie, à la Covid19, aux contraintes sanitaires entraînant une nécessaire adaptation de nos pratiques, de notre organisation de mars à décembre.

2020

Quelques chiffres clés ...

2 915 mineurs suivis
712 777 journées réalisées

Ratio AEMO/AED :
84.77 / 15.23

17,81 dossiers par ETP

1- Activité

1-1 Le cadre législatif

« *Chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel.* »
(art. 375-2 du Code Civil)

- Art 375 à 375-9 du Code Civil - Art 1181 à 1200-1 du NCPC modifiés par le décret du 05 mars 2002
- Art L. 311-1 et suivants du CASF - Art L222-2 et L222-3 du CASF
- Art. 1^{er} Décret 75-96 du 18 février 1975 (Protection Jeunes Majeurs)
- Loi 2002-2 du 02 janvier 2002 réformant l'action sociale et médico-sociale
- Loi 2007-293 du 05 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.
- Loi 2016 -297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

1-2 Les évolutions

Au cours de cette année 2020, le SEAD est intervenu auprès de **2 915 jeunes** sur l'ensemble du département.

Cette année, nous avons une nouvelle fois observé une dégradation des situations familiales dans leur ensemble avec des violences sur enfant en augmentation. En effet, au-delà des situations de précarités liées en partie à la pandémie ayant entraîné un contexte économique dégradé, nous constatons une forte poussée de conflits parentaux dans des conditions de confinement, de couvre-feu.

Les familles apparaissent plus démunies, plus isolées que jamais, prises dans une spirale de difficultés multiples. La fin de l'année 2020 a été marquée par une augmentation de l'activité judiciaire sur les tribunaux judiciaires de Nantes et de Saint-Nazaire.

1-3 Les instances de réflexion avec le Conseil Départemental

Nous avons continué à travailler avec le Conseil Départemental 44 et les autres services du secteur habilité et du secteur public, à la construction d'une nouvelle mesure « la mesure unique » et à la mise en œuvre d'une période d'expérimentation qui devait s'arrêter fin décembre 2020. Les objectifs étaient les suivants :

- **Adaptabilité des interventions du référent éducatif,**
- **Diversification des pratiques et des professionnels intervenants,**
- **Inscription de l'action éducative dans l'environnement local de la famille,**
- **Continuité de parcours.**

L'évaluation de cette expérimentation et des effets de la mesure unique portent sur 3 axes :

1. les professionnels,
2. un retour quantitatif et qualitatif,
3. les familles.

L'évaluation des deux premiers axes a été réalisée en lien avec Linkiaa. Reste le retour des familles qui est prévu pour le premier semestre 2021.

Nous pensons que pour être menés à bien, ces travaux techniques doivent pouvoir s'appuyer sur des orientations politiques et stratégiques claires. Il est à noter la volonté du Conseil Départemental de maintenir le dialogue avec le secteur associatif habilité et les magistrats de l'enfance.

1-4 Eléments statistiques relatifs à l'activité

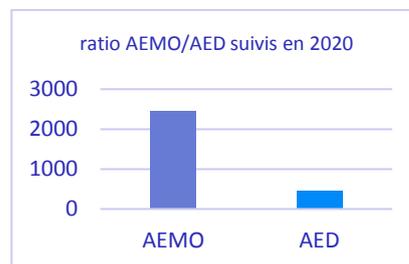
1.4.1 Effectifs au 31/12/2020

**Autorisation pour 1912 mineurs
69,97 ETP postes travailleurs sociaux**

au 31/12	Familles	Mineurs	Ratio	Nombre de
			mineurs/famille	dossiers par E.T.P.
2020	1246	1958	1,57	17,81
AEMO	1086	1670	1.54	
AED	160	288	1.8	

1.4.2 Ratios AEMO/AED

Ensemble mineurs suivis 2020	2915	
AEMO	2444	83,84%
AED	471	16,16%
Mineurs présents au 31/12/2020	1958	
AEMO	1670	85,29%
AED	288	14,71%

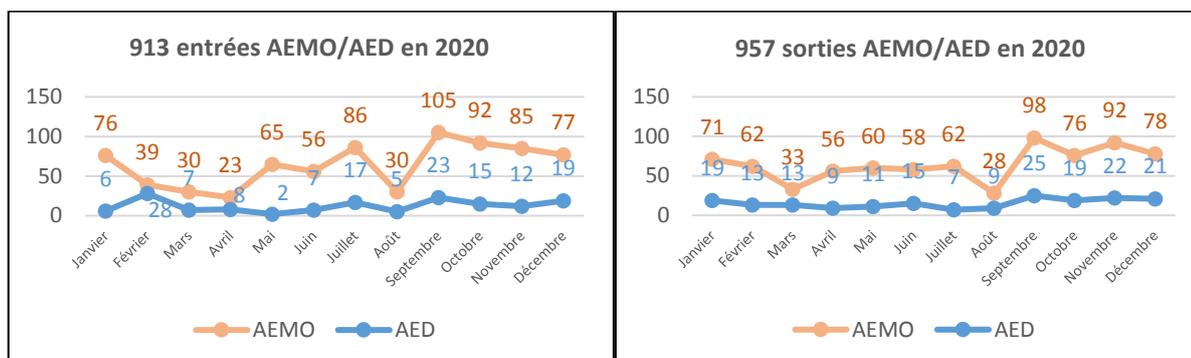


Répartition		
NANTES au 31/12/2020	1717	
AEMO	1471	85.67%
AED	246	14.33%
SAINT NAZAIRE au 31/12/2020	241	
AEMO	199	82.57%
AED	42	17.43%

En AED, nous sommes passés d'un effectif de 299 mineurs en début d'année 2020 à un effectif de 288 mineurs fin 2020, soit une légère baisse concernant cette activité administrative. Pour garder le volume des mesures administratives, pour chaque clôture d'AED nous entrons une nouvelle mesure AED afin de maintenir ce ratio.

Le ratio AEMO/AED est de 85,29/14,71 pour l'ensemble du service. Ce faible pourcentage d'AED est à mettre en lien avec l'activité judiciaire qui reste forte. Toutefois les problématiques sont similaires dans le cadre judiciaire et administratif. La demande d'aide des parents auprès du Conseil départemental s'est transformée en une « non-opposition » à la signature du contrat. Cela questionne donc la notion d'adhésion de la famille à l'aide éducative proposé.

1.4.3 Mouvements entrées / sorties 2020 - par mois



Ces deux graphiques montrent la fluctuation de l'activité par mois entre les entrées et les sorties. Le nombre d'entrées (**913 mesures**) sur l'année est réparti sur les douze mois avec une augmentation à partir du mois de mai et un pic de septembre à novembre. Les sorties (**957 mesures**) sont aussi réparties de la même façon sur l'année avec ce pic à partir de septembre compensé par les entrées.

1.4.4 Mineurs suivis par délégation de compétence 2020

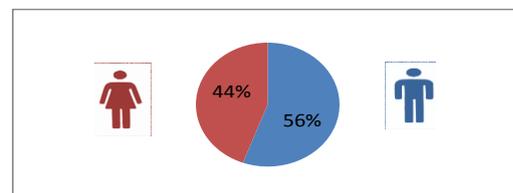
L'effectif des mineurs hors département au cours de l'année est de nouveau en augmentation et représente **5.16 %** de l'activité, pour un total de **101 mineurs** suivis dans l'année. Ce chiffre est à mettre en lien avec la mobilité géographique de certaines familles ou enfants avec des parents séparés. La gestion des DC génère un travail administratif important (dossier au tribunal incomplet, facturation à d'autres conseils départementaux, dessaisissements...) qui peut se révéler chronophage quand nous ne disposons pas des informations nécessaires.

1.4.5 Jeunes majeurs 2020

9 jeunes majeurs suivis dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur sont présents au 31/12/2020. Ce mode d'accompagnement de jeunes majeurs reste marginal pour le service avec des contrats d'une durée de 6 mois, renouvelable qu'une fois.

1.4.6 Répartition par sexe (au 31/12/2020) AEMO + AED

au 31/12/2020	Garçons	%	Filles	%
AEMO	935	56%	735	44%
AED	173	61%	115	39%



1.4.7 Nombre de mineurs suivis pendant l'année (AEMO + AED)

	AEMO	AED	total
2020	2444	471	2915

1.4.8 Nombre de journées réalisées en 2020

Sur un objectif de **699 792** journées initialement prévues pour 2020 (dont 60 mesures supplémentaires accordées pour la suractivité), le service en a réalisé **712 777**, soit **12 985** journées excédentaires.

1.4.9 Taux de rotation des mesures (en %) 2020

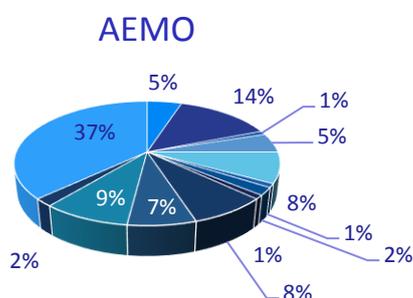
	2020	
	AEMO	AED
Pourcentage d'entrées par rapport à l'effectif en début d'année	45.48%	46.27%
Pourcentage de sorties par rapport à l'effectif en début d'année	46.35%	63.54%

Taux de rotation de **48,35 %**. C'est un indicateur extrêmement important pour mesurer l'activité. En effet, il nous indique que presque la moitié des effectifs a été renouvelée au cours de l'année. C'est une traduction concrète et lisible du sentiment d'accélération vécu par les professionnels du service.

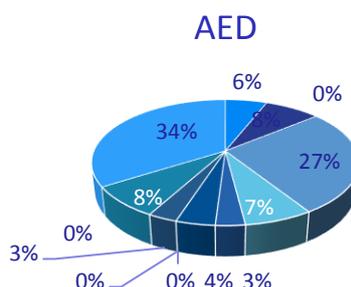
1.4.10 Origine des signalements des mesures (AEMO)

Attention : 334 mesures AEMO non saisies et 84 en AED.

en %	2020	
	AEMO	AED
ADAES	5	6
ASE	14	8
Etablissement (Hébergement)	1	0
Membre de la famille	5	27
Milieu scolaire	8	7
Mineur lui-même	1	3
EDS - PMI - CMS	2	4
Police, gendarmerie	1	0
Service judiciaire	8	0
Service Social du Département	7	3
Structure de soins	9	8
Tiers hors famille	2	0
non renseigné	37	34



- ADAES
- ASE
- Etablissement (Hébergement)
- Membre de la famille
- Milieu scolaire
- Mineur lui-même
- EDS - PMI - CMS
- Police, gendarmerie
- Service judiciaire
- Service Social du Département
- Structure de soins
- Tiers hors famille
- non renseigné



La proportion de nouveaux dossiers provenant des services du Conseil Départemental suite à l'évaluation d'une information préoccupante reste importante, ce qui peut expliquer la tendance à rester dans l'activité judiciaire au détriment du principe de subsidiarité du judiciaire par rapport à l'administratif.

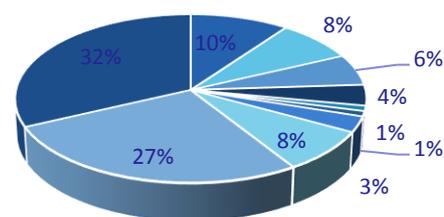
Notons aussi le nombre de situations signalées par l'Education nationale. Concernant les familles, cette catégorie se retrouve dans les transferts de dossiers d'une juridiction à une autre en lien avec un déménagement et les conflits parentaux (Juge aux Affaires Familiales).

1.4.11 Problématique dominante des mesures arrivées dans l'année (AEMO + AED)

Attention : 252 mesures AEMO non saisies et 42 en AED.

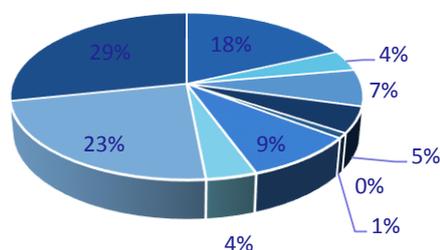
en %	2020	
	AEMO	AED
Exposition violences intrafamiliales	10	18
Enjeu conflits parentaux	8	4
Exposition violences conjugales	6	7
Violences physiques	4	5
Violences psychologiques	1	0
Violences sexuelles	1	1
Mineur se mettant en danger	3	9
Négligences lourdes	8	4
Conditions d'éducation compromise	27	23
Non renseigné	32	29

AEMO



- Exposition violences intrafamiliales
- Enjeu conflits parentaux
- Exp. violences conjugales
- Violences physiques
- Violences psychologiques
- Violences sexuelles
- Mineur se mettant en danger
- Négligences lourdes
- Cond. d'éducation compromise
- Non renseigné

AED



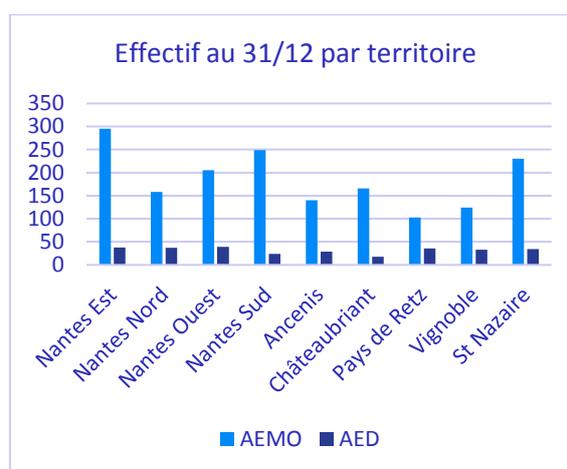
La problématique des conditions d'éducation reste importante pour 32 % des situations. Le pourcentage des enfants enjeux des désaccords parentaux et des violences intrafamiliales ou subissant des violences directes a augmenté cette année.

1-5 Evolution des caractéristiques de la population

1.5.1 Effectifs des équipes par territoire

Effectif AEMO + AED au 31/12/2020 (exprimé en mineurs)

	2020	
	AEMO	AED
Nantes Est	295	38
Nantes Nord	158	37
Nantes Ouest	205	39
Nantes Sud	249	24
Pays d'Ancenis	140	29
Blain à Châteaubriant	166	18
Pays de Retz	103	36
Vignoble	124	33
St Nazaire	230	34
	1 670	288

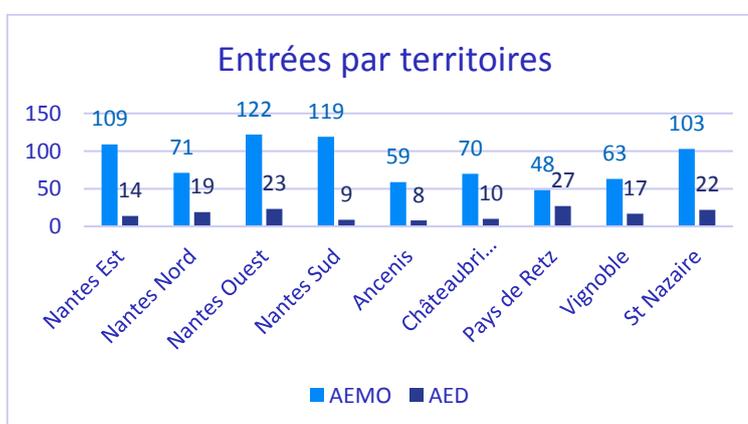


Ces chiffres de 2020 viennent confirmer, sur les agglomérations Nantes Est et Nantes Sud l'importance de l'activité judiciaire. Les agglomérations Nantes Ouest et Nantes Nord cumulées montrent aussi une activité importante.

Sur la délégation de Saint-Nazaire les chiffres sont en hausse. La suractivité que tente de gérer l'équipe de Saint-Nazaire devient permanente. Notons que ce territoire est en partie urbain (CARENE) et rural (communautés de communes CAP Atlantique, Loire et Sillon, Pontchâteau-St Gildas des Bois, Pays de Redon).

1.5.2 Entrées par territoire (exprimées en mineurs) - AEMO+AED

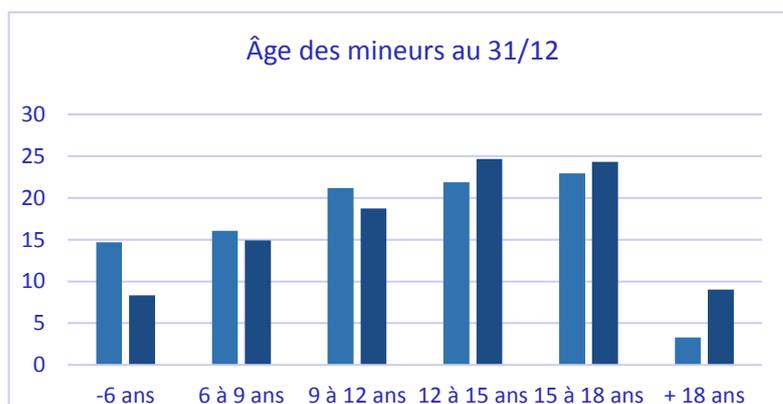
	2020	
	AEMO	AED
Nantes Est	109	14
Nantes Nord	71	19
Nantes Ouest	122	23
Nantes Sud	119	9
Pays d'Ancenis	59	8
Châteaubriant	70	10
Pays de Retz	48	27
Vignoble	63	17
St Nazaire	103	22
	778	149



Le nombre d'entrées a augmenté sur l'ensemble des territoires sauf le Pays de Retz. Cela est en correspondance avec le nombre de sorties importantes et le taux de rotation.

1.5.3 Âge des mineurs au 31/12 (en % sur effectifs AEMO et AED)

	2020	
	AEMO	AED
moins de 6 ans	14,67	8,33
6 à 9 ans	16,05	14,93
9 à 12 ans	21,2	18,75
12 à 15 ans	21,86	24,65
15 à 18 ans	22,93	24,31
+ de 18 ans (CSAJ)	3,29	9,03



Pour l'année 2020, on constate une augmentation des accompagnements d'enfants de 9 à 12 ans ainsi que le taux des 12 /18 ans qui reste élevé.

1.5.4 Durée des prises en charge terminées (AEMO et AED)

	AEMO		AED	
	Effectifs	Taux (%)	Effectifs	Taux (%)
moins de 3 mois	59	7,62%	15	8,2
3 à 6 mois	55	7,11%	6	3,28
6 à 12 mois	163	21,06%	39	21,31
1 à 2 ans	239	30,88%	55	30,05
2 à 3 ans	117	15,12%	57	31,15
Plus de 3 ans	141	18,22%	11	6,01

64 % des mesures dépassent un an d'accompagnement et 36 % ne dépassent pas un an d'intervention (Attention aux 59 mesures de moins de 3 mois ... les sorties (internes) pour la Mesure Unique peuvent fausser le résultat).

Corrélaté avec les effectifs qui se sont renouvelés à 48,32% sur l'année, cela entraîne un travail conséquent en termes d'évaluations, d'écrits, d'audiences et de réinvestissement d'une nouvelle mesure.

2- Fonctionnement

2-1 L'évolution des pratiques

Création du SEAD

L'innovation s'appuie sur une souplesse et une adaptation du cadre. Qu'en sera-t-il demain de ce cadre ? Ces questions ont guidé notre réflexion lors des commissions de travail mises en œuvre sur 2019 avec nos collègues du SSPE. La concrétisation de ce travail a été la formalisation du plan d'action début 2020 pour continuer ce travail d'acculturation, d'interconnaissance et de structuration de nos pratiques à l'œuvre au sein du SEAD sur 2020, 2021, 2022.

Ce travail est loin d'être terminé d'autant plus que l'année 2020 a été une année spécifique en lien avec le confinement et les règles sanitaires qui ont malmené notre organisation et nos projections de travail. Ce plan a été réactualisé et présenté aux huit équipes en septembre. Il a été de nouveau mis à mal par le re-confinement en novembre. Nous avons acté en réunion encadrement la nécessité de prioriser certains axes pour répondre à la dynamique d'une généralisation des pratiques sans attendre que le plan d'action puisse être à nouveau relancé dans son intégralité.

La mesure unique

L'expérimentation de la mesure unique a commencé le 1^{er} février 2019 pour se terminer le 31 décembre 2021. Nous sommes en lien avec le conseil départemental dans le cadre du groupe de suivi de l'expérimentation pour affiner l'évaluation de cette nouvelle modalité d'accompagnement.

L'évaluation intégrera l'évaluation globale de la politique des interventions à domicile du département effectuée par le cabinet ASDO sur le premier semestre 2021.

La capacité théorique de mineurs durant l'expérimentation est de 116 mineurs pour le SEAD et de 248 pour Linkiaa. Le ratio est de 21 mineurs pour 1 ETP.

Pour les 116 mineurs, en moyenne 80 mineurs sont suivis en AEMO, une quinzaine en AED et pour une vingtaine, une mesure intensive avait été préconisée. La question va se poser en fin d'expérimentation concernant ces mesures intensives pour les sortir des effectifs.

2-2 Les Interventions Soutenues à Domicile (ISD)

Activité : entrées et sorties

Concernant l'activité ISD en 2020 (au 31 /12 /2020) :

- **ISD Jaunaie : 11 mineurs suivis sur une capacité de 10, dont 8 garçons et 3 filles.**
- **ISD Tour d'Auvergne : 11 mineurs suivis sur une capacité de 10, dont 8 garçons et 3 filles.**

Au cours de cette année, l'équipe du service ISD a été attentive à garantir une permanence de l'accompagnement éducatif pendant que la direction tentait de garantir une permanence de l'encadrement suite à l'arrêt maladie du chef de service à partir de juin.

Problématiques des situations repérées

La nature des situations familiales auprès desquelles les professionnels du service interviennent relève de problématiques qui rejoignent celles décrites par le diagnostic ISD dont les conclusions datent de novembre 2017, à savoir : parents porteurs de handicap psychique, carences éducatives, difficultés psycho-sociales, précarité socio-économique.

Parmi les entrées, des situations familiales relèvent d'une problématique liée aux violences conjugales en sachant que cela correspond à une contre-indication de l'exercice d'une mesure intensive, comme décliné dans le référentiel ISD du Conseil Départemental. Dans la mesure où le service ISD ne peut refuser une situation transmise par les services du Conseil Départemental, l'accompagnement éducatif sera assuré tant que les conditions le permettant seront à l'œuvre.

Conclusion, enjeux et perspectives

La mise en œuvre de l'expérimentation liée à la Mesure Unique avait été évoquée de manière officielle en fin d'année 2018 par le Conseil Départemental. La finalité étant que toutes les mesures d'accompagnement éducatif de milieu ouvert soient regroupées sous cette nouvelle forme d'intervention.

L'enjeu s'agira de penser de nouvelles modalités d'accompagnement avec le souci de ne pas perdre la spécificité de l'intervention ISD, et ce dans l'intérêt des mineurs et des familles qui nécessitent un accompagnement et une réflexion professionnelle régulière, permanente.

2-3 Des actions transversales

Des réflexions sont à initier et à soutenir au sein du SEAD. La Loi de finance 2019 a prévu un allègement des charges sociales et patronales. Ce contexte nous a amené à réfléchir sur l'évolution de notre organisation de service afin d'offrir des perspectives d'améliorations et de créativité pour répondre au mieux aux besoins identifiés des enfants accompagnés sur 2 axes :

- **Une diversification d'accompagnement des mesures de milieu ouvert en lien avec les inscriptions par territoire : 2 ETP de conseillère en économie sociale et familiale seront recrutés début janvier 2021 pour répondre à ce besoin.**
- **Un dispositif interne d'accompagnement à la reprise du Lien Parent – Enfant : 8 travailleurs sociaux, 2 chefs de service et 2 psychologues ont intégré ce projet.**

2-4 Quelques points d'appui pour construire durablement

- Que sera le milieu ouvert de demain ? Quelles formes prendra-t-il ? Le Conseil Départemental a souhaité mettre en réflexion « la Mesure Unique ». Si cette nouvelle modalité d'accompagnement est concluante, la question sera la généralisation sur le département et la disparition de l'ISD.
- La montée en charge des AED qui doit rester une préoccupation de tous les instants malgré la suractivité judiciaire.
- Une nécessaire réflexion en interne doit se mettre en place concernant les mesures en attente. Le Pôle de Première Intervention (PPI) par son périmètre antérieur ne répond plus à cette finalité malgré l'augmentation d'ETP (deux postes financés par le département début 2020). Faut-il maintenir un dispositif ad hoc ? Quel serait son fonctionnement ? Ses priorités ? Son périmètre ? Autant de questions qui guideront notre travail d'élaboration.

Conclusion

Au cours de cette année 2020, le SEAD est intervenu, dans le cadre de ses missions diverses, auprès de 2915 mineurs sans compter les permanences « Conseils, soutien à la parentalité » dans le cadre des deux « Maisons de Justice et du Droit » du département, le Lieu d'Accueil Enfants/Parents (LAEP) et le DAPRRA.

L'intensité du travail fourni par les professionnels du SEAD auprès des enfants, des adolescents, des jeunes majeurs et des familles, s'inscrit totalement dans la continuité des années précédentes des deux ex-services et dans un travail de collaboration que nous menons sur tout le département avec l'ensemble des partenaires. Un des axes principaux de nos accompagnements est de soutenir la responsabilisation des parents et des pratiques adaptées de la parentalité.

La famille reste donc le cadre ordinaire et sociétal d'éducation et d'épanouissement des mineurs. La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant a majoritairement renforcé ou réaffirmé des principes posés par le législateur en 2007.

Le référentiel d'évaluation des besoins fondamentaux de l'enfant sera certainement un outil pour généraliser les indicateurs d'évaluation des situations familiales et du besoin de sécurité de l'enfant. Les chefs de service du SEAD vont participer à un temps de formation pour monter en compétence sur ce sujet.

La généralisation de la Mesure Unique reste un enjeu important sur le département. Cette nouvelle modalité d'accompagnement s'appuie sur 4 axes : Adaptabilité des accompagnements, Diversification des pratiques et des professionnels, Continuité des parcours, Inscription sur les territoires. Une autre conséquence de cette généralisation sera la fin de l'ISD.

L'évaluation sera donc importante pour sécuriser la fin de l'expérimentation et approcher au plus près les effets de la généralisation possible.

Enfin, l'année 2020 a été une année particulière pour ne pas dire inédite. La pandémie est venue impacter notre organisation dans la mise en œuvre de nos missions. Elle est venue aussi précipiter des modalités de travail en lien avec une nouvelle terminologie : le distanciel, le présentiel, la visioconférence, le cas contact...

Il a fallu s'appuyer sur une capacité d'adaptation qui a été à l'œuvre sur toutes les fonctions ce qui a généré un état de fatigue psychique sur l'ensemble des professionnels. Il est important de reconnaître que l'exigence de qualité a été au centre de nos préoccupations.

Fait le 10 mai 2021

Jean-Michel CLAVIER,
directeur SEAD

ANNEXE 1

CONSEIL ET SOUTIEN – MJD Nantes / MJD St-Nazaire

Bilan d'activité

Descriptif de l'activité

Caractéristiques des permanences

Il s'agit d'un accueil libre (toute demande est accueillie), anonyme (pas de trace conservée et de suite donnée à l'entretien), et gratuit (pour les personnes accueillies). Il s'agit d'un lieu d'accueil, d'écoute, de conseil, d'orientation, destiné aux parents, aux familles, aux adolescents mineurs et aux jeunes majeurs.

Deux Lieux d'accueil

- **Maison de Justice et du Droit (MJD) de Nantes (quartier Dervallières)**
- **Maison de Justice et du Droit de Châteaubriant.**

Accueillants

Travailleurs sociaux du SEAD formés à ces modalités d'intervention. Les entretiens se déroulent avec une prise de rendez-vous préalable. Ce principe permet aux travailleurs sociaux de ne pas se déplacer à Châteaubriant pour rien. Des avocats participent aux permanences de Nantes-Dervallières.

Rythme :

Un mercredi après-midi à quinzaine (1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois pour Châteaubriant / 2^{ème} et 4^{ème} mercredis) pour Nantes. La durée de chaque accueil est estimée entre 45 minutes à 1 heure ; ce temps est nécessaire pour permettre d'écouter la personne et lui restituer des éléments de compréhension, des conseils, des orientations

Thèmes abordés

Si, il y a quelques années nous recevions principalement des mères sur des thématiques pour la plupart liées à des conflits entre parents séparés, nous accueillons aujourd'hui également des pères – et depuis quelques années des grands-parents - qui viennent s'enquérir de leurs droits et qui manifestent un intérêt pour la prise en charge de leurs enfants et de leurs petits-enfants. Pour certains d'entre eux, ils sont en rupture de contacts et ils cherchent à renouer des liens.

Les séparations parentales sont très présentes dans les demandes mais également des tensions entre parents et grands-parents autour des liens familiaux et des places de chacun, les conséquences sur les enfants. Nous avons également accueilli des familles autour de questions liées à l'autorité ou en lien avec des mises en danger des enfants.

D'autres questions surgissent telles l'adoption, la reconnaissance de paternité, une demande d'accueil de l'enfant en dehors du milieu familial.

En somme les questions abordées à l'espace Conseil & Soutien sont celles qui traversent notre société et les évolutions de la famille.

Quelles réponses sont apportées dans le cadre de la permanence Conseil & Soutien ?

Les réponses apportées peuvent être de différentes natures :

- **Une réponse de type conseil : échange oral sur la façon de protéger les enfants, l'autorité au quotidien, les droits respectifs dans le cadre des procédures, aide à la construction de courriers.**
- **Une réponse de type orientation : vers la médiation familiale, une procédure Juge aux Affaires Familiales ou Juge des enfants, vers une information préoccupante ou un dépôt de plainte, vers une démarche de soins.**

Maison de Justice et du Droit - NANTES DERVALLIERES

L'année 2020 aura été marquée par plusieurs évènements : grève des avocats en début d'année, crise sanitaire avec une fermeture des MJD aux publics et professionnels avant une réouverture progressive et des permanences à distance par téléphone. Ce sont au total 6 permanences qui n'ont pu être réalisées sur le premier semestre. Par la suite, nous avons constaté une reprise timide des rendez-vous auprès des MJD et quelques rendez-vous non honorés.

Le contexte actuel lié à la crise sanitaire a des effets délétères sur des populations déjà fragiles (risque accru de violences intrafamiliales, conflits parentaux, souffrance psychique et morale parents-enfants...). Les permanences continuent de confirmer la pertinence de ce dispositif comme un outil fondamental pour accompagner des justiciables sur le plan de l'accès au droit. De ce point de vue, il est heureux que les dispositions relatives à la continuité de l'activité judiciaire aient permis un maintien de l'ouverture des MJD au public. Courant juin 2020, les professionnels engagés dans ce dispositif ont ainsi pu poursuivre leurs permanences à distance via des rendez-vous téléphoniques organisés à partir de la MJD.

L'espace Accueil et Soutien à la parentalité, véritable service à destination des usagers, a été conçu et organisé par l'Association d'Action Éducative 44 qui, à cette occasion, a tissé des liens avec l'association " Assistance et défense des mineurs " regroupant des avocats du barreau nantais spécialisés dans le droit de la famille. Certaines personnes rencontrent uniquement l'avocat ce qui fait que le nombre de rendez-vous avec les travailleurs sociaux se situe à deux par permanence. C'est une constante depuis plusieurs années.

Cet espace installé depuis l'année 2000 à la Maison de Justice et du Droit de Nantes a progressivement pris sa place au sein d'un dispositif de prévention et d'accès au droit à destination du grand public et notamment celui qui se trouve momentanément fragilisé par une situation familiale difficile.

Les personnes accueillies viennent en majorité de Nantes (quartiers Zola, Breil Malville et autres quartiers) ainsi que des communes de Saint Herblain, Orvault et Couëron, ce qui confirme que la MJD fonctionne en tant que réponse de proximité.

Bilan quantitatif des permanences 2020

10 permanences ont été réalisées. 16 entretiens ont été menés et 21 personnes reçues.

Maison de Justice et du Droit – CHÂTEAUBRIANT

L'action « CONSEIL ET SOUTIEN AUX PARENTS » a débuté en 2011 à la demande de la MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT de Châteaubriant. Nous avons donc à ce jour un recul de 9 ans pour constater le bien-fondé de cette permanence.

Cet espace d'accueil, conçu comme un véritable service à destination des usagers, a été mis en place par le Conseil Départemental d'accès au Droit, en lien avec l'Association d'Action Éducative 44, à l'occasion de l'ouverture de la MJD afin de répondre à des problématiques éducatives présentes sur le territoire de Châteaubriant, secteur éloigné des agglomérations où peuvent se concentrer des réponses éducatives et sociales. Cette réponse est une contribution à l'accès au droit et à la prévention "éducative".

La permanence à la MJD de Châteaubriant s'est installée de façon progressive. Elle a connu cette année une progression importante démontrant un réel besoin.

Bilan quantitatif des permanences 2020

Durant l'année 2020, 21 entretiens ont été menés, permettant la rencontre de 31 personnes. Ces rendez-vous ont eu lieu lors des 13 permanences assurées.

Rappelons que cette permanence ne peut fonctionner que sur rendez-vous du fait du déplacement des intervenants en provenance de Nantes.

Au plan géographique, le public vient majoritairement de Châteaubriant ou de la Communauté de communes de Châteaubriant. Les autres proviennent des communautés de communes voisines (secteur de Derval, région de Nozay, Pays d'Ancenis).

L'activité de la permanence « Conseil et Soutien » à la MJD Châteaubriant, même si sa fréquentation reste modeste, augmente d'année en année. À ce titre, il semble qu'elle réponde à un besoin en termes d'accès au droit pour une population éloignée des grands centres urbains. Si sa rentabilité strictement financière peut être interrogée, son utilité est en train d'être démontrée concernant le maintien d'un service public dans des territoires ruraux.

ANNEXE 2

DAPRRA

Dispositif d'Accompagnement et de Prévention lié aux Risques de Radicalisation religieuse

Bilan d'activité

Le dispositif « DAPRRA » fonctionne depuis le 1^{er} novembre 2015 ; depuis 2018 l'équipe est composée d'un 40% d'éducatrice spécialisée, de 5% de temps de secrétariat et de 5% de temps de psychologue. Nous avons créé nos outils (numéro de téléphone, courrier, livret d'accueil...) pour pouvoir répondre aux sollicitations des parents et expliquer notre démarche et le cadre de notre intervention.

Nous participons également à la cellule de suivi des signalements qui se réunit tous les deux mois à la Préfecture de Nantes. Notre intervention s'est modélisée sur plusieurs axes en partant de la définition de la radicalisation suivante :

« Processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel »

F. KHOSROKHAVAR, sociologue

Le partenariat

Nous sommes en lien avec différents partenaires ad hoc pour créer un réseau et le rendre dynamique et être au plus près d'une réponse de qualité auprès des professionnels :

- **Groupe ressource PJJ : échanges de pratiques, échanges d'informations, journée de formation valeurs de la République le 25 mai et le 14 décembre 2018, apport d'intervenants extérieurs, apports législatifs, mineurs retour de zone.**
- **Présentation DAPRRA et échanges sur la pratique : Groupe ressource PJJ (9 février 2018) ; Rectorat académique (DSDEN 44) : plan de formation de professionnels (5 juin 2018, 18 mars 2019, 27 mars 2020 (annulée confinement) ; Colloque pluralisme religieux (4 octobre 2018) ; la compagnie La Palissade « Lettres à Nour » (9 octobre 2018 à Nantes et le 16 décembre 2019 à Saint-Nazaire) ; Télé Nantes « La quotidienne » (22 octobre 2018) ; Direction Solidarité Conseil Départemental à Châteaubriant (29 novembre 2018) : journée de formation.**
- **Échanges / Formation / Recherche : Dr Buisson (mémoire de recherche « pratique et jeunes radicalisés »), S. Raji (mémoire Master 1 sociologie « jeunes radicalisés et accompagnement des familles), M. Frélau (mémoire de recherche « processus de radicalisation »), M. Jeanjacques et Mme Melvel : mémoire processus de radicalisation IRA Nantes...**
- **Participation à un groupe de recherche sur les processus de radicalisation et de déradicalisations : Groupe GPCOD.**

Pour monter en compétence sur cette question du processus de radicalisation et ses effets, nous avons participé à plusieurs temps de formation et de colloques :

- **Séminaire radicalisation Préfecture de Loire Atlantique (27 septembre 2018), apports sur la théorie du complot (atelier séminaire du 27 septembre 2018) ; SG CIPDR 21 et 22 juin PARIS ; Conférence prévention de la Radicalisation mairie de Saint-Herblain (5 février 2018) ; Formation PTF Rennes « Processus de radicalisation violente et accompagnement éducatif, module 2 » (du 09 au 11 octobre 2019 et du 05 au 07 mars 2020).**

Ces moments de formation, de réflexion, d'échanges des pratiques viennent enrichir nos accompagnements et nos observations sur le terrain et nous permettent d'affiner nos indicateurs concernant le processus de radicalisation et d'être au plus près des problématiques rencontrées sur le champ de la radicalité.

Bilan quantitatif 2020

Pour l'année 2020, nous avons été sollicités pour 11 nouvelles situations familiales. Quatre d'entre-elles se sont clôturées en 2020. Il y a cette année un équilibre entre les sollicitations concernant les garçons et les filles.

Notre accompagnement auprès des familles (jeune et/ou parents) s'est mis en place avec des rencontres formalisées au service ou à domicile.

Notre intervention prend sens auprès des parents en leur apportant des clés de compréhension et de prévention à un possible basculement vers la radicalisation.

Au cours de l'année, nous avons accompagné 6 mineurs en file active (1 depuis 2016, 1 depuis 2018 et 4 en 2020). 2 autres suivis se sont clôturés sur 2020 suite à la demande des parents. Il apparaît sur 2020, un repérage du DAPRRA par les partenaires (5 sollicitations).

Il est important de noter que l'année 2020 a été particulière en lien avec la Covid19 et les périodes de confinement. Il est indéniable que cela a eu un impact sur le DAPRRA.

Fin 2020, le DAPRRA accompagne 6 familles concernant 4 jeunes filles et 2 garçons.

Le DAPRRA aura alors fin décembre 2020, un recul de 5 ans et trois mois de fonctionnement.

Cf. tableau ci-dessous

Année d'entrée	Sexe	Âge	Proposition rencontre par courrier du DAPRRA	Contact téléphonique	Nombre de rencontres et contact téléphonique	Provenance	Personne rencontrée	Poursuite accompagnement
2020	F	16 ans	non	oui	3	Préfecture et UCLAT	Mère et mineure	En cours
2020	F	17 ans	non	oui	3	ADFI	père	En cours
2020	F	17 ans	non	oui	2	Préfecture	mère	Clôturé en 2020
2020	G	19 ans	non	oui	2	mère	Mère et fils	En cours
2020	G	17 ans	non	oui	2	ADFI et Unicité	Coordinatrice	Clôturé en 2020
2020	F		oui	oui	0	Préfecture	/	En cours
2020	G	18 ans	oui	non	0	Etape	Travailleur Social	En cours
2020	G	mineur	non	oui	0	Adaes44	Travailleur Social	Pas de suite
2020	G	17 ans	non	oui	0	Adaes44	Travailleur Social	Pas de suite
2020	F	mineur	non	oui	0	Adaes44	Travailleur Social	En cours
2020	F	mineur	non	oui	0	Collège A. VINCON	Principal	En cours

ANNEXE 3

LIEU d'ACCUEIL ENFANT / PARENTS Ancenis

Bilan d'activité

Depuis 2014, un professionnel du SEAD intervient au sein d'un Lieu d'Accueil Enfant Parents (LAEP) créé sur la commune d'Ancenis.

La création de ce lieu est le fruit d'un projet commun impulsé dès 2012 par Le Conseil Départemental de Loire Atlantique, la C.A.F. , les président(e)s des 5 SIVOM ² et SIVU ³ de l'enfance du territoire, les élus communaux, les associations enfance du territoire, et anciennement le Service de Protection de l'Enfance (SSPE).

L'Ecole des Parents et des Educateurs de Loire Atlantique (EPE), est porteur de ce projet et l'intervention de notre service est encadrée par une convention signée fin 2013. C'est cette convention qui a permis la mise à disposition d'un professionnel du SEAD.

Le LAEP s'inscrit dans une philosophie de prévention précoce en accueillant de jeunes parents et leurs enfants âgés de 0 à 4 ans, de façon anonyme et gratuite, et ceci de façon hebdomadaire (hors vacances scolaires). La finalité de ces accueils, construits sur le modèle des Maisons Vertes créées par Françoise Dolto, vise à proposer un lieu de proximité agissant dans un but de soutien à la parentalité, de réassurance des compétences parentales, de rupture de l'isolement via des échanges et rencontres entre pairs et professionnels de l'enfance.

Les accueillants du LAEP sont des professionnels de l'enfance de champs différents (travailleurs sociaux, éducateurs de jeunes enfants, psychologues, infirmières-puéricultrices...). Pour autant, ce n'est pas tant le champ disciplinaire que la posture professionnelle d'accueil qui est importante dans ce type d'espace. C'est ainsi que les professionnels intégrant ce dispositif ont disposé d'une formation spécifique et continuent de pouvoir s'appuyer sur des formations annuelles et des supervisions régulières.

Le LAEP a connu un essor important depuis 2014 et il est aujourd'hui un espace de soutien à la parentalité et de prévention précoce tout à fait indispensable. En ce sens, son affluence a toujours continué de croître, en dépit même du contexte sanitaire actuel. Par ailleurs, le LAEP d'Ancenis a été un des premiers à se construire, avant que l'expérience soit développée sur l'ensemble du département via le soutien du Conseil départemental de Loire Atlantique et la CAF. On dénombre aujourd'hui 50 LAEP sur l'ensemble du département ligérien.

Le SEAD est dans un lien régulier avec l'EPE et les différents acteurs de ce projet. Après 7 années d'existence, plusieurs éléments font consensus :

- **Les LAEP constituent des lieux privilégiés de soutien à la parentalité et parviennent à s'adresser à des parents d'origines sociales ou culturelles très diverses ;**
- **Ils participent à une valorisation des compétences de parents isolés, en proie à des questions en lien avec la venue et l'éducation de leur enfant, tout en permettant l'apprentissage d'une séparation douce et structurante.**
- **Les LAEP agissent dans une visée de prévention primaire et précoce, en permettant, via une intervention bienveillante et non jugeante, d'éviter des dégradations préjudiciables pour l'enfant et sa famille. La proximité de ce lieu permet d'apporter des réponses au plus près des besoins des familles, via des conseils, des orientations.**

- **La présence de professionnels de l'enfance, et de la protection de l'enfance en particulier, est un atout pour les LAEP. En effet, leur expertise permet à la fois de déconstruire un certain nombre de représentations, tout en mettant en œuvre un accompagnement de proximité pour des parents en proie à des difficultés mais dont la venue dans ces LAEP est l'indicateur d'une demande.**

En 2020, le contexte sanitaire a bien évidemment impacté le bon déroulement des accueils, notamment lors du premier confinement où ce lieu est resté fermé (de mi-mars à fin juin), avant de réouvrir à l'issue des grandes vacances 2020. En effet, le LAEP s'est efforcé, dès que possible de reprendre son activité afin de répondre à la forte demande des parents résidant sur le territoire d'Ancenis, mais aussi sur des communes limitrophes voire éloignées.

Sur 2020, le professionnel du SEAD a assuré 7 accueils au lieu des 11 prévus initialement.

ANNEXE 4

MEDIATION FAMILIALE

Bilan d'activité

En octobre 2017, le Service Social de Protection de l'Enfance (SSPE) a expérimenté puis développé un projet visant à créer un service de médiation familiale ouvert aux parents dont les enfants sont suivis dans le cadre de mesures éducatives administratives ou judiciaires.

L'existence de ce service de médiation familiale a pour objectifs de :

- **Prévenir les situations de danger pour les enfants ou leur aggravation en cherchant à favoriser la communication entre les parents et à atténuer les conflits conjugaux ;**
- **Prévenir les difficultés parentales ;**
- **Participer à la déjudiciarisation des conflits conjugaux et donc à celle des mesures éducatives ;**
- **Diversifier les modalités d'intervention au SAEMO du SSPE comme le prévoit la Loi de 2007.**

Ce service (information des familles et réalisation de médiations) est assuré par une professionnelle titulaire du diplôme d'Etat de Médiateur Familial, gage du respect des principes éthiques et déontologiques de la profession. Le volume de médiation tel qu'il a été envisagé puis pérennisé par le Conseil départemental de Loire Atlantique permet la réalisation de 5 médiations par an et 32 entretiens. Le temps octroyé pour la professionnelle en conséquence est de 0,10 ETP.

Dans le cadre des nouveaux projets en lien avec la diversification des interventions, un même volume a été octroyé à l'Association d'Action Educative de Loire Atlantique en 2019, afin de permettre la réalisation de médiations familiales pour les familles suivies au sein du service. Ces moyens n'ont pas été mobilisés en 2020 du fait de l'absence de professionnel disposant du diplôme de médiateur familial. En outre, le contexte sanitaire a là aussi, impacté le développement de ce projet, avec un nombre de médiations réalisées en dessous de la capacité prévue.

Pour autant, à l'aune de l'effectivité de la fusion, ce dispositif a fait l'objet d'une présentation au sein de chaque équipe fin 2019-début 2020. L'objectif de cette présentation étant l'appropriation par tous les professionnels de cette prestation supplémentaire qui fait désormais partie intégrante du dispositif d'accompagnement disponible au sein du SEAD.

La nécessité de recourir à une médiation familiale reste très fréquente parmi les situations familiales suivies. L'appropriation de ce service reste à soutenir, à structurer, voire à développer.

En 2020, en lien avec le contexte sanitaire, 2 médiations ont été réalisées sur les 5 prévues. 2 entretiens sur 3 ont donné lieu à la poursuite d'une médiation. Ces interventions ont été déployées sur plusieurs sites (équipe Tour d'Auvergne et équipe Ouest Sillon) et ont concerné des parents résidant sur l'agglomération nantaise et le territoire de Châteaubriant.



Service pénal socio-judiciaire



Introduction	42
1- Le Pôle Socio-Educatif	43
1-1 La Permanence d'Orientation Pénale	
1-2 Le Contrôle Judiciaire Socio-Educatif	
1-3 L'Enquête de Personnalité	
2- Le Pôle Réparation Pénale Mineur	47
3- Le Pôle Alternatives aux Poursuites	49
4- Les actions transversales	
4-1 Les interventions scolaires	
4-2 Les stages de responsabilisation à la réglementation environnementale	
4-3 Les stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de stupéfiants	
4-4 Les stages de responsabilité parentale	
5- L'accompagnement des auteurs de violences conjugales	51
5-1 Les groupes de parole	
5-2 Les stages de responsabilisation	
5-3 Les évictions de conjoint violent	
5-4 La justice restaurative : retour sur notre expérimentation en cours	
Conclusion	56

Introduction

Ce rapport d'activité 2020 est l'occasion pour moi de remercier Brigitte RIALLAND pour ses convictions et son engagement à la direction du Service Pénal Socio-Judiciaire de l'AAE44, puis de l'Adaes44, ces dernières années. Désormais en retraite, nous la savons toujours très investie sur des actions au service du vivre ensemble.

En 2020, les professionnels du service pénal socio-judiciaire sont restés extrêmement mobilisés sur l'ensemble des activités, alors même que celles-ci, ici comme ailleurs, se trouvaient percutées par la crise de la COVID19 et ses contraintes sanitaires.

Une présence physique était maintenue tous les jours au tribunal judiciaire de Nantes, afin d'assurer la permanence d'orientation pénale, répondre aux nombreux appels de personnes placées sous-main de justice en attente d'information et d'orientation, assurer toutes les re-convocations des audiences de mesures alternatives reportées et entretenir le lien avec les magistrats.

Lors du premier confinement, les mesures de contrôles judiciaires ont continué d'être exercées par des entretiens téléphoniques, comme le groupe de parole dédié aux auteurs de violence conjugale ou dans le cadre des mesures de réparations pénales mineurs.

Nous avons adapté nos pratiques pour maintenir une réponse ajustée et des actions innovantes ont vu le jour : les « chantiers de la répa », amenant les travailleurs sociaux à accompagner les jeunes sur leurs lieux de mise en activité au service de la société ; la revisite de nos stages en sous-groupes ou en entretiens de responsabilisation ou l'optimisation de l'outil numérique au service des missions confiées.

Sur le volet de l'activité du service, nous aurons observé une forte hausse des procédures pénales pour des faits de violence dans le couple et une mise en tension de l'activité CJSE du fait de reports d'audiences qui maintenaient des procédures sur temps longs parallèlement aux nouvelles procédures que nous prenions en charge.

Enfin, en 2020, nous avons engagé un travail de structuration de nos activités, en dégageant des temps de chargés de missions dédiés à nos actions transversales, qui se poursuivront en 2021.

1- Le Pôle Socio-Educatif

La Permanence d'Orientation Pénale (POP)

Depuis 2011 à Nantes et 2016 à St-Nazaire, nous assurons la Permanence d'Orientation Pénale pour les deux juridictions. Notre mission consiste en la mise en œuvre **des Enquêtes Sociales Rapides (ESR)**.

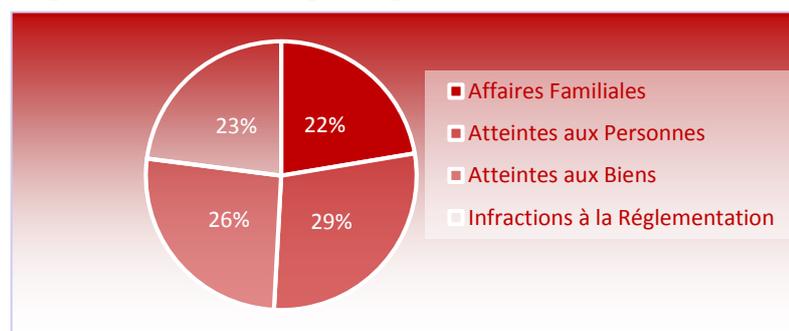
« L'enquête sociale rapide (ESR) constitue une mesure d'investigation. Cette mesure est réalisée dans le cadre d'un mandat judiciaire et vise à vérifier la situation matérielle, familiale et sociale de la personne et à informer le magistrat sur les mesures propres à favoriser ou maintenir son insertion sociale. »

Les chiffres

	2017	2018	2019	2020
Nantes	753	781	994	1119
Saint Nazaire	108	159	145	165

En regroupant les deux juridictions, nous enregistrons **une augmentation de 21 %** d'ESR en 2020, après une augmentation de 17%, l'année précédente. Cette augmentation nous a amené à installer un second professionnel de permanence, afin de répondre aux besoins des parquets. Chaque jour de la semaine, deux intervenants socio-judiciaires sont donc présents dans le bureau de la POP pour répondre aux sollicitations ; un cadre d'astreinte reste mobilisable parallèlement, si nécessaire.

Répartition des ESR par types d'infractions



Si les affaires familiales ne constituaient que 11% des ESR en 2019, la proportion s'élève à 22% en 2020, ce qu'il faut relier à la très nette augmentation des procédures pour des faits de violences conjugales.

Le profil

97% des prévenus rencontrés dans le cadre d'une ESR sont des hommes, **51%** sont célibataires, **80%** ont moins de 39 ans, **57 %** déclarent une problématique d'addiction, et seulement **18%** indiquent occuper un emploi stable.

La présence de personnes reconnues comme souffrant d'un handicap augmente, passant de 4 à 6% en 2020. Enfin l'origine géographique ne varie pas puisque nous comptons 50% des personnes issues de la ville de Nantes.

Les perspectives

La Loi de mars 2019, mise en œuvre en 2020, impacte le travail de l'enquêteur en introduisant dans l'ESR, la « faisabilité matérielle de certaines peines ou aménagements de peine pouvant être prononcés », et en a élargi l'obligation.

Sollicités par le Procureur de la République, nous avons mis au travail avec le SPIP⁴⁴, un protocole utile à mettre en œuvre des enquêtes pré-sentencielles renforcées, dites de faisabilité. Deux intervenantes socio-judiciaires sont désormais positionnées sur cette activité à hauteur de 0.40 ETP, au global, afin de réaliser 30 de ces enquêtes par mois dans le cadre de COPJ ⁴ sur des contentieux Violences Intra-Familiales.

Le Contrôle Judiciaire Socio-Educatif (CJSE)

Les chiffres

Nantes	2017	2018	2019	2020
Ordonnées	250	283	385	488
Clôturées	199	216	264	382
St Nazaire				
Ordonnées	134	92	145	174
Clôturées	66	81	95	156

L'ordonnancement des mesures de Contrôles Judiciaires Socio-Educatifs a progressé de **25%** en 2020, par rapport à 2019, alors même que l'on observait déjà une augmentation de **35%**, l'année précédente. La proportion des CJSE dits courts, qui représentait 54% en 2018, atteint 71% en 2020. La part des CJSE dits longs diminue donc et son ordonnancement se stabilise autour de 190 mesures par an.

Les perspectives

La Loi du 23 mars 2019 instaure que pour les ajournements de peines, le magistrat peut décider de reporter à une date ultérieure le prononcé de la peine. Dans l'attente du prononcé de la peine, les associations socio-judiciaires peuvent prendre en charge le contrôle judiciaire de l'intéressé, au même titre que le SPIP (ainsi qu'une mesure d'assignation à résidence sous surveillance électronique). Le but étant de personnaliser la peine.

Le dispositif de suivi des CJSE de plus de 36 mois

Le cadre légal

L'article R 121-3 du code de procédure pénale prévoit un financement de la mesure de Contrôle Judiciaire Socio-Éducatif (CJSE) sur une période maximale de 36 mois. Or, il est de plus en plus fréquent pour les associations d'être confrontées à des situations pour lesquelles le CJSE est maintenu au-delà de cette période de 36 mois. La question se pose alors de savoir comment poursuivre l'accompagnement du justiciable.

La situation au service pénal socio-judiciaire de l'Adaes44

Au 31 décembre 2020, le service exerçait 130 mesures de contrôle judiciaire de plus de 36 mois : 90 pour le ressort du tribunal de Nantes et 40 pour le tribunal de St-Nazaire.

La mise en place d'un groupe de travail

Le 11 février 2020, un groupe de travail composé de 2 chefs de service, une secrétaire et quatre intervenants socio-judiciaires s'est réuni afin de faire un état des lieux des CJ de + 36 mois et de faire une proposition de suivi différencié.

Ce travail a permis de répondre aux différentes questions relatives à ce nouveau dispositif : le professionnel référent de ces contrôles judiciaires, le rythme des convocations, le lieu de convocation, le rédacteur des notes d'incident, les exceptions à ce dispositif et les outils à mettre en place.

Au 1^{er} janvier 2021, nous avons mis en œuvre ce dispositif spécifique de suivi des CJSE de + de 36 mois, après information nominative à l'ensemble des magistrats de la juridiction.

La préparation à la sortie

Lorsque le CJSE arrivera à 30 mois de suivi, le secrétariat préviendra le contrôleur judiciaire. Il s'agira de préparer la sortie et de prévenir le magistrat pour évoquer le passage vers le dispositif de permanence. L'objectif sera de travailler avec le mis en cause les relais de suivi social vers les dispositifs de droit commun avant la fin des 36 mois (ou pour les + de 36 mois actuellement). Des orientations pourront être préparées avec un service social, une association, une demande de tutelle....

Le choix d'une permanence au tribunal

Etant décidé que l'accompagnement socio-éducatif de notre service s'arrête aux 36 mois, le choix est fait d'une permanence sous forme de roulement : au Tribunal Judiciaire de Nantes ou dans nos locaux à St-Nazaire. Si l'accompagnement socio-éducatif cesse, les convocations se poursuivent ainsi que la vérification du respect des obligations du mis en cause.

Ils seront convoqués tous les 6 mois et devront justifier de leur situation et du respect de leurs obligations. Les changements de situation, les manquements ou les carences feront l'objet d'une note spécifique.

Les rapports de fin de mesure

Aux 36 mois de suivi, un rapport « CJSE de + de 36 mois » sera transmis au juge d'instruction ou à l'audiencement. Il prendra la forme d'un rapport de fin de mesure et fera la synthèse des 3 années de suivi. Après ce rapport, les éléments relatifs au CJSE seront transmis sous la forme d'une fiche de suivi. Cette fiche sera transmise après chaque convocation, soit tous les 6 mois.

L'enquête de personnalité (EP)

Les chiffres

	2017	2018	2019	2020
Ordonnées	150	167	245	205
Clôturées	100	189	178	173

Nous observons une légère baisse de l'ordonnancement qu'il faut relier à la crise sanitaire de la Covid19, telle que les juges d'instruction nous l'ont indiqué, lors d'un temps de travail intervenu en janvier 2021. Après une augmentation exponentielle de cette mission ces dernières années, les magistrats projettent une stabilisation de l'activité au niveau de celle observée en 2019.

Ils nous font, par ailleurs, retour d'une « *satisfaction unanime* » du travail mené par le service relativement à cette mission spécifique.

Confrontée en 2020 à un allongement de la durée des CJSE (reports audiences liées à la crise sanitaire), le stock des enquêtes de personnalité en attente d'attribution a fortement augmenté, allongeant nos délais de retours aux magistrats.

Parallèlement donc à la mise en œuvre du dispositif de suivi des CJSE de + de 36 mois, nous avons opté pour une nouvelle répartition des activités CJSE et EP par intervenant socio-judiciaire.

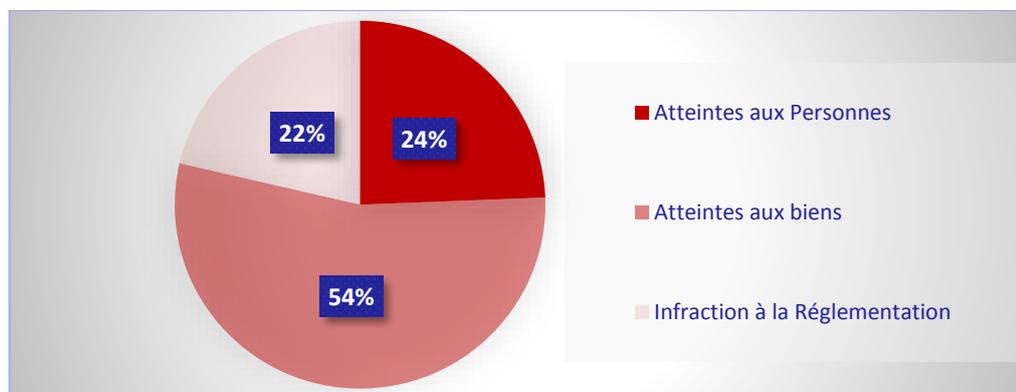
Jusqu'ici, l'ensemble des professionnels positionnés sur ce Pôle disposaient d'une activité principale de contrôle judiciaire et mettaient en œuvre quelques enquêtes de personnalité, en parallèle. Désormais, des intervenants socio-judiciaires sont positionnés à temps plein sur la mission CJSE ou à mi-temps CJSE/mi-temps EP.

Cette nouvelle organisation mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021 permettra une plus grande lisibilité de la répartition d'activité CJ et EP, une diversité de l'activité plus appuyée pour les collègues positionnés et une meilleure opérationnalité dans les rendus. Pour rappel, le temps défini pour la réalisation d'une EP est aujourd'hui de 35 heures. Un intervenant socio-judiciaire (ISJ) à mi-temps sur les EP, par exemple, projetera deux sorties d'EP par mois. Dès lors, au moment de l'attribution d'une EP, une date de rendue attendue sera communiquée distinctement de l'ordonnance du magistrat.

2- Le Pôle Réparation Pénale Mineur (RPM)

	2017	2018	2019	2020
Ordonnancements	216	226	337	150

L'année 2020 est marquée par une chute de l'ordonnancement qui, à nouveau, doit être reliée à la crise sanitaire. Parallèlement, 190 clôtures furent réalisées.



Concernant les infractions peu de changement, les atteintes aux biens restent majoritaires avec 54% des mesures. La part des atteintes aux personnes reste élevée mais baisse légèrement par rapport à 2019.

Concernant les résultats de ces mesures, nous enregistrons une stabilisation de notre taux de réussite à 80%. Les échecs sont liés à des carences ainsi qu'à des jeunes que ne sont pas allés au bout de leur activité de réparation.

Concernant l'âge des jeunes, la répartition est la suivante : 52 % entre 14 et 16 ans (+12 points par/ à 2019) et 41 % entre 16 et 18 ans. Moins de 4% ont moins de 13 ans ; la révision du code pénal des mineurs devrait faire disparaître ces orientations en 2020.

Enfin, 14% des jeunes accompagnés étaient des filles.

Notre implantation sur St-Nazaire est encore à consolider. Nous sollicitons à nouveau une augmentation de notre habilitation sur St-Nazaire afin de répondre aux besoins de la juridiction et consolider notre organisation de travail sur le site.

Enfin, nous avons participé à une expérimentation de Justice Restaurative avec la STEMO de St-Nazaire.

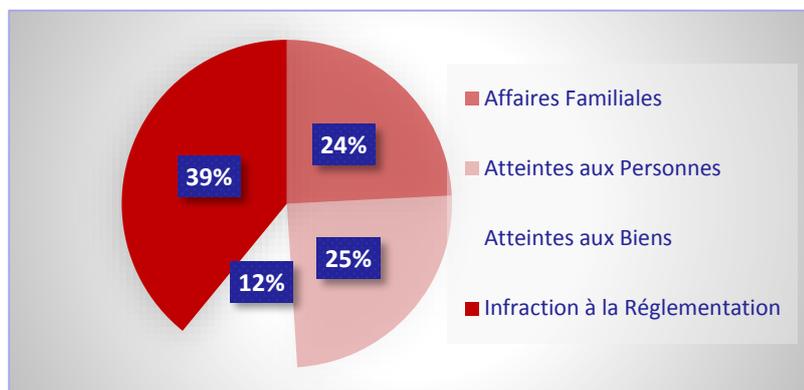
3- Le Pôle Alternatives aux Poursuites

Nantes				
Ordonnancements	2017	2018	2019	2020
Composition pénale	1142	1095	1590	1335
Médiation pénale	316	300	205	153
RAL majeur et CSC	535	497	579	549
RAL mineur et CSC	151	147	264	167

St-Nazaire				
Ordonnancements	2017	2018	2019	2020
Composition pénale	71	53	91	99
RAL et CSC	28	11	137	66

Si, au global, nous observons une baisse de l'ordonnancement de l'ordre de 15% (Covid19 – baisse de l'activité judiciaire lors du 1^{er} confinement), les clôtures ont, quant à elles, progressé de 15%, nous permettant d'équilibrer l'activité de ce pôle en 2020.

Pour Nantes



Les contentieux traités par le pôle des mesures alternatives évoluent sensiblement. **Les contentieux familiaux** représentent près d'une procédure sur 4, alors que cette proportion était de 1 sur 10 en 2018 (11%). Aussi les infractions à la réglementation progressent en 2020 de 28% à 39%.

En 2020, nous mesurons **un taux de réussite à 79%** sur l'ensemble des mesures alternatives aux poursuites, soit 9 points de plus qu'en 2019, se déclinant de la façon suivante : Composition Pénale (79%), Médiation Pénale (58%), RAL simple (90%), Classement sous condition (85%).

Dans 61% des procédures au sein desquelles nous sommes intervenus, les auteurs résident dans la métropole nantaise et pour 7% d'entre eux, en dehors du département.

Pour St-Nazaire, 100 % des mesures sont sur le contentieux des violences conjugales, le sujet est donc traité sur le chapitre dédié dans ce document.

Les indemnisations des victimes et les amendes de composition pénale

L'investigation sur la situation sociale des justiciables par le biais des enquêtes sociales préalables que nous effectuons systématiquement nous permet d'assurer un ajustement et un taux de réussite sur le recouvrement des indemnisations et des amendes. Cette enquête nous permet aussi de proposer des échéanciers pour le paiement des stages, des amendes et des indemnités pour les victimes.

En 2020, nous avons perçu 113 266 € au titre des indemnisations des victimes.

Nous portons une attention toute particulière à l'information auprès des victimes. Elles reçoivent un avis à victime, une information sur la notification de la mesure et le résultat de ces mesures.

Les amendes

	2017	2018	2019	2020
Amendes prévues	124 938 €	105 360 €	100 699 €	190 070 €
Amendes perçues (€)	103 503 €	84 025 €	81 839 €	137 709 €
% des engagements	83 %	80 %	81 %	72 %

Les mesures concernant les mineurs

Ces mesures sont une première réponse pénale, elles sont pour nous un moyen de mobiliser les familles sur les passages à l'acte des adolescents. Dans un contexte symbolique fort et un accompagnement pédagogique, ces mesures sont un moyen de faire état de l'ajustement du mineur vis-à-vis de sa situation, en vue d'un retour qualitatif au Parquet des mineurs.

L'enquête sociale rapide que nous mettons en œuvre dans le cadre de ces entretiens constitue un levier à une élaboration socio-éducative. Cela peut nous amener à rédiger une information préoccupante lorsque nous repérons une situation d'enfant en danger ou à proposer une orientation vers une mesure de réparation pénale mineur lorsque le mineur et son civilement responsable y sont favorables.

Ordonnancements RAL mineur et CSC	2017	2018	2019	2020
	151	147	208	167

Notre permanence est tenue tous les mercredis. Les contentieux concernant les mineurs se répartissent de la façon suivante :

Affaires familiales	Atteintes aux personnes	Atteintes aux biens	Infractions à la législation
1 %	16 %	26 % Dont la moitié pour du vol/recel	57 % Dont 78% pour usage de stupéfiants

4- Les actions transversales

Le portage de ces actions se fait en concertation avec l'ensemble des équipes de l'Adaes44. Je remercie les directions des services qui nous soutiennent et tous les travailleurs sociaux qui nous rejoignent pour mettre en œuvre ces actions, ainsi que les partenaires qui nous accompagnent et qui par leurs contributions nous apportent leur expertise et leur soutien : France Victimes 44, le Parquet des Mineurs, les avocats, les médecins du CHU, du Conseil Départemental 44, l'association Addictions France, la gendarmerie nationale...

Ces actions socio-éducatives aux objectifs de prévention de la récidive, de responsabilisation et de restauration du lien social bénéficient de l'appui de financeurs dans le cadre de subventions. Je les remercie vivement de ces soutiens : La Préfecture, le Conseil Départemental 44, la métropole nantaise, la ville de Nantes, la ville de Saint-Nazaire et le Conseil Régional.

Les interventions scolaires

Menées en partenariat avec le CDAD44⁶, les interventions scolaires restent proposées aux établissements qui le souhaitent. Les éducateurs du service réparation se rendent disponibles pour cette action devenue complètement gratuite pour les établissements.

En 2020, nous avons réalisé 2 interventions auprès d'une MFR à Aigrefeuille/Maine et auprès d'une classe ULIS dans un collège nantais.



Les stages de responsabilisation à la réglementation environnementale

Un stage fut animé par la Fédération de la Chasse en 2020. Un délégué du Procureur de notre service dédié à la mise en œuvre des procédures ECOFI⁷ oriente les auteurs d'infractions et fait le lien avec la fédération relativement à l'organisation.

Huit participants étaient convoqués et se sont présentés. Par le biais du questionnaire anonyme complété en fin de stage, nous notons que tous qualifient positivement l'action, rapportent avoir développé leurs connaissances et qu'elles produiront un effet sur leur comportement.

Les stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de stupéfiants

Comme l'ensemble de nos actions collectives, ce stage fut particulièrement malmené. Nous avons dû nous adapter en limitant les annulations, organisant des reports, les changements de salles et en retravaillant notre format de stage.

Bilan Nantes

Sur les 11 stages de prévus, seuls 4 ont pu se maintenir avec un total de 130 inscrits (dont plusieurs personnes inscrites sur plusieurs sessions en raison des reports), soit en réalité 107 inscrits sur l'année. Pour rappel, la mise en place de 11 stages sur l'année normalement permet l'inscription de 143 stagiaires.

En raison de l'annulation de 5 stages durant la période de 1^{er} confinement : 38 orientations issues de mesures alternatives (délégués du procureur de l'Adaes44) ont fait l'objet d'un classement par le Parquet de Nantes.

40 stages ont été validés en 2020.

La majorité des orientations concernent des mesures alternatives aux poursuites.

Afin de s'adapter aux mesures sanitaires, les animateurs des stages ont travaillé en juillet 2020 à la mise en place de demi-stages : un stage de 6 personnes le matin et un autre de 6 personnes l'après-midi. Les contenus sont ainsi raccourcis et l'intervention doublée pour France Addiction. Cela n'a pu être mis en pratique que sur 4 stages : 2 à Nantes et 2 à St-Nazaire.

Bilan Saint-Nazaire

Sur les 6 stages de prévus, 2 ont été annulés avec un total de 60 inscrits (en décomptant les personnes reportées), soit 47 inscrits sur les 4 stages qui ont eu lieu. Pour rappel, la mise en place de 6 stages sur l'année normalement permet l'inscription de 66 stagiaires.

36 stages ont été validés en 2020

Les retours des animateurs de ces stages sont toujours très positifs. Les échanges et le travail réalisés au cours de nos réunions de groupe ressource, appuyés par la formation proposée chaque année par les professionnels de l'Association Addictions France y contribuent à coup sûr. Les participants de ces stages accueillis avec bienveillance pour accompagner une démarche de sensibilisation se montrent actifs et souvent en interrogation sur leur consommation.

Les stages de responsabilité parentale

Le stage de responsabilité parentale souscrit au principe de personnalisation des réponses de justice et de réparation. Il a vocation à soutenir une réflexion sur la notion d'exercice de l'autorité parentale auprès de parents mis en cause, avec ce que cela implique en termes de droits et de devoirs. Le stage de responsabilité parentale est conçu comme un soutien à la parentalité.

Le stage de responsabilité parentale est un espace d'information, de réflexion et, le cas échéant, d'orientation. Il doit permettre de lutter contre la récidive et d'aider le justiciable à retrouver les moyens d'accéder à ses droits, ses devoirs et sa responsabilité de parent.

L'année 2019 a été notre première année d'expérimentation. Nous avons réalisé 3 stages et accueilli 30 personnes. La moitié des personnes relève d'une décision de jugement et l'autre des orientations des mesures alternatives.

Menés en partenariat avec les magistrats du Tribunal Judiciaire de Nantes, le Barreau de Nantes, France Victimes et les équipes de l'UAED du CHU de Nantes, ces stages nécessitent des ajustements et des concertations permanentes avec les partenaires.

Les orientations sont essentiellement des jugements et des compositions pénales avec violences sur les enfants.

2020 ne nous aura pas permis d'installer une dynamique d'animation pour ce dispositif encore expérimental avec 2 stages annulés sur les trois prévus.

Concernant le stage de responsabilité parentale de mars 2020, 9 personnes étaient convoquées dont 3 à la suite d'un jugement, 5 dans le cadre d'une composition pénale et 1 pour un classement sous condition. Toutes étaient présentes et ont validé leur participation.

Pour 2021, une dynamique est d'ores et déjà réamorçée avec une planification de 5 stages qui nous amèneront à ajuster nos contenus en fonction des besoins, puis à évaluer les effets de cette mesure sur les personnes et la lutte contre la récidive.

5- L'accompagnement des auteurs de violences conjugales

Le service pénal de l'Adaes44 a fait le choix d'élaborer et de développer un dispositif de prévention depuis 2007.

Nos trois actions regroupées en un pôle d'accompagnement des auteurs de violence conjugale renvoient à trois objectifs visant tous à la **prévention de la récidive** :

1. Nous portons un protocole depuis octobre 2015 permettant **l'éviction du conjoint violent** : lorsque notre service est saisi d'une procédure ouverte pour des violences au sein du couple dans le cadre de la permanence d'orientation pénale que nous assurons aux Tribunaux Judiciaires de Nantes et de Saint-Nazaire, nous sommes en mesure d'organiser un hébergement d'urgence pour l'auteur. Ce dispositif permet aux juges de prononcer et de garantir une prévention à la réitération et à la protection des victimes.
2. Nous mettons en œuvre depuis 2013 un **stage de responsabilisation et de lutte contre les violences au sein du couple** dédié aux auteurs de violence conjugale. Nous y travaillons avec eux les conséquences pénales, sociétales et familiales de leurs actes sur deux journées où se succèdent différents intervenants (Gendarmerie, France Victimes - association d'aide aux victimes, France Addiction - association de prévention en alcoologie, et intervenants socio-judiciaires de l'Adaes44). La dynamique de responsabilisation vise à les impacter, provoquer une mise en question de leurs comportements et à susciter une élaboration.

3. Nous animons, enfin, un **groupe de parole** depuis 2007, à raison d'une séance à quinzaine (6 à 8 participants) sur l'ensemble de l'année civile. Ce dispositif comporte un entretien préalable et huit séances collectives de deux heures qui se déroulent les vendredis après-midi. Des séances d'analyse de la pratique sont animées avec un psychologue extérieur. Les participants à ce groupe peuvent être ou non sous-main de justice.

Ainsi nous souhaitons contribuer à :

- Mettre sous protection les victimes par l'intermédiaire d'une éviction sécurisée.
- Impacter les auteurs et susciter une réaction par nos stages de responsabilisation.
- Travailler avec ces auteurs sur leur responsabilisation en s'appuyant sur une dynamique de groupe.

En 2020, nous nous sommes dotés d'une organisation différente concernant nos actions. **Un temps de chargé de mission exercé par Christophe Gouraud ainsi qu'un temps de secrétariat assuré par Daniela Guilbaud** sont dédiés depuis octobre 2020 à l'organisation des stages.

L'année a été marquée par la nécessaire adaptation de nos missions à la crise sanitaire liée à la propagation du virus Covid19. Nos actions ont été en ce sens fortement impactées dans leur mise en œuvre du fait de salles rendues non- accessibles et d'un nombre limité de personnes en présence.

Notre groupe ressource compte 19 professionnels de l'Adaes44, auquel s'ajoutent nos partenaires que sont la Gendarmerie Nationale, les associations Addiction France, FranceVictime44 Nantes et Prévenir & Réparer à Saint-Nazaire.

Ce groupe ressource se voit rejoindre par 5 nouveaux professionnels de l'Adaes44 émanant du SEAD de Nantes et St-Nazaire ainsi que du Foyer de la Jaunaie. Nous avons opté pour un temps de présentation des missions du service pénal à l'endroit de ces nouveaux arrivants puis nous leur avons proposé une séquence de formation portant sur l'approche des auteurs et les techniques d'intervention visant à la responsabilisation.

Seule la deuxième réunion du groupe ressource d'octobre a pu se tenir sur site au Pôle Désiré Colombe à Nantes, en présence de nos partenaires et de Madame Dewas, Vice-Procureur en charge du contentieux des violences conjugales au TJ de Nantes.

Notre temps de formation en intra avec l'organisme belge PRAXIS pour nos professionnels de l'ensemble de l'Adaes44 œuvrant sur les stages et les groupes de paroles a été reporté de mars à novembre 2020 pour finalement être de nouveau reporté éventuellement à la fin 2021.

Le temps de formation à l'ARIFTS a pu avoir lieu en visioconférence au mois de juin 2020 avec la promotion des assistantes de service social 2^{ème} année.

L'intervention sur le temps de formation Violences Intra Familiales proposée par le CIDFF n'a pas été maintenue en mai 2020 auprès des référents Violences Intrafamiliales de Le Gendarmerie Nationale. Nous avons participé aux trois rencontres de la cellule Violences Intra Familiales liée au CLSPD ⁸ de la Ville de St-Nazaire.

Nous avons accompagné le projet de l'association l'Œil parlant « ouvrir le diaphragme » qui a été validé par le département. Il s'agit de proposer une expérience de photo participative à des hommes ayant commis de violences au sein de leur couple afin de travailler sur le versant émotionnel.

Les groupes de parole

28 hommes conscients de violences commises furent contactés dans la perspective d'une entrée sur le groupe de parole en 2020. 16 ont validé le contrat de 8 séances de 2h à quinzaine, 1 n'est pas allé au bout de ces 8 séances et 12 ont été invalidés à la suite de l'entretien préalable d'admission (inadaptation au dispositif, organisation personnelle).

Notons que 5 volontaires parmi ces 28 sont en récidive et qu'un ancien participant est revenu vers le dispositif.

Malgré la crise sanitaire et ses effets sur l'annulation des temps collectifs (confinement 1 : du 17 mars au 11 mai soit 3 séances annulées - confinement 2 : du 30 octobre à fin décembre soit 4 séances annulées), nous avons fait le choix de maintenir un lien, par téléphone, avec chacun des participants, sur le même rythme que les séances programmées.

Malgré l'adaptation et le morcèlement des séances, notons que cette action reste très opérante pour des hommes conscients de leurs agissements et désireux de trouver un lieu où poser leurs ressentis et leurs réflexions dans le but de ne pas réitérer.

Nous comptons mettre en place à St-Nazaire à **l'automne 2021** un groupe de parole fermé pour 8 hommes auteurs de violence conjugale, adressés dans le cadre d'une mesure alternative ou volontaires.

Les participants louent l'apaisement que leur procure cet espace de parole. Ils expriment une possibilité qui leur a été offerte de se poser et d'envisager de manière critique leur fonctionnement personnel, en s'appuyant sur le vécu des personnes ainsi fréquentées.

Les stages de responsabilisation

Nantes :

Sur les 6 stages de responsabilisation effectués (1 rajouté remanié sur une journée à effectif réduit et 2 annulés sur avril et novembre 2020 cause Covid19) : 57 personnes étaient convoquées dont 27 à la suite d'un jugement et 30 dans le cadre d'une mesure de composition pénale.

46 participations furent validées (2 jours de stage + entretien individuel post stage à 10 jours).

Saint-Nazaire :

Sur les 2 stages de responsabilisation effectués (2 annulés sur mars et novembre cause Covid19) : 17 personnes étaient convoquées dont 9 à la suite d'un jugement et 8 dans le cadre d'une mesure de composition pénale.

15 participations furent validées (2 jours de stage + entretien individuel post stage à 10 jours).

Au total donc, **61 stages validés, contre 89 en 2019 et 61 en 2018.**

Les personnes devant réaliser un stage ont été reprogrammées sur des stages ultérieurs. En accord avec la juridiction de Nantes, nous avons eu à remanier le stage de décembre en proposant un entretien de responsabilisation en présence de 2 professionnels de l'Adaes44 pour chacun des 12 participants étant déjà sous le coup d'un report de stage depuis 7 mois.

L'attente générée sur cette action se trouve fortement malmenée.

Nous travaillons à un stage alternatif sur une journée, en plus des 11 stages de deux jours avec entretien individuel, avec l'objectif de diminuer le temps de mise en œuvre de la réponse pénale, en l'ajustant au délit commis.

Nous avons expérimenté une nouvelle forme de stage déroulé sur une journée afin de penser une graduation des réponses envers les violences commises de manière réactionnelle, entendons par là non installée au sein du foyer et non en lien avec des enfants. Ce projet de sensibilisation à la vie de couple, activable dans certaines mesures alternatives est en construction et sera présenté aux juridictions de Nantes et de St-Nazaire en 2021.

L'éviction de conjoint violent

Depuis 2015, nous avons engagé un protocole d'éviction au sein des deux juridictions, formalisé par une convention réunissant la Préfecture, les Procureurs de la République, le SIAO ⁹ et l'Adaes44.

Dans ce cadre, à la suite d'un déferrement, si la personne mise en cause pour des faits de violence conjugale, susceptible d'être placée sous contrôle judiciaire avec éviction du domicile conjugal, ne dispose pas de ressources lui permettant de garantir un hébergement, nous actionnons le protocole depuis la permanence d'orientation pénale.

Alors, nous réservons et finançons la première nuit d'hôtel (jusqu'à 3 nuits s'il s'agit d'un week-end), puis saisissons le SIAO qui oriente la personne vers une structure de la veille sociale (Trajet, Solidarité Estuaire...) au sein de laquelle un hébergement sera organisé jusque son jugement.

Evolution de la part des faits de violence conjugale parmi les enquêtes sociales rapides réalisées dans la cadre de la Permanence d'Orientation Pénale :

Année	ESR NANTES				ESR ST NAZAIRE			
	TOTAL	EN % VI/TOTAL	Violences intrafamiliales	Eviction	TOTAL	EN % VI/TOTAL	Violences intrafamiliales	Eviction
2018	780	13.60%	106	37	159	22.64%	36	17
2019	994	11.36%	113	50	145	20%	29	12
2020	1119	25.20%	282	116	165	39.39%	65	34

Evolution du coût de la prise en charge en hôtel, la première nuit, dans le cadre du protocole éviction du conjoint violent, par l'Adaes44 :

2018 = 1000€

2019 = 2456 €

2020 = 5608 €, soit + **460%** par rapport à 2018.

Comme relevé sur les données des mesures alternatives aux poursuites, ces derniers éléments montrent une augmentation très importante des procédures pénales portant sur des faits de violence conjugale en 2020 (1ESR/10 en 2019 et 1ESR/4 en 2020) se traduisant par une sollicitation très forte du dispositif d'éviction du conjoint violent.

La justice restaurative : retour sur l'expérimentation en cours

Notre projet s'inscrit dans une complémentarité de ces dispositifs et il entend promouvoir une expérience de justice restaurative. Celle-ci vise à favoriser un dialogue entre les victimes et les auteurs d'infractions (qu'il s'agisse des parties concernées par la même affaire ou non). Nous nous sommes associés avec France Victimes, avec le soutien du Conseil départemental de Loire Atlantique pour monter ce projet.

Cette justice restaurative aspire à rétablir le lien social et à prévenir au mieux la récidive.

Inscrite dans la directive de l'Union européenne 2012/29 du 25 octobre 2012, la justice restaurative a été consacrée par la loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales.

Le nouvel article 10-1 du Code de procédure pénale prévoit que des mesures de justice restaurative peuvent être instaurées « à l'occasion de toute procédure pénale et à tous les stades de la procédure », ou dans la phase d'exécution de la peine (article 707 du même code).

Fort de nos expériences auprès des auteurs et des victimes de violences conjugales, nous avons souhaité mettre en place des mesures de justice restaurative indirectes (sous le format de rencontres condamnés - victimes) dans le cadre de ce contentieux.

L'année 2019 a été marquée par la formation des acteurs en deux temps :

Les 4 salarié.e.s de l'Adaes44 issu.e.s de notre groupe « ressource » et 3 salarié.e.s de France Victimes 44 Nantes intéressé.e.s par la justice restaurative se sont formé.e.s. Le premier module a eu lieu à Nantes du 1^{er} au 5 avril 2019. Un groupe projet a été mis en place à l'issue de ce premier module de formation.

Le 2^{ème} module, du 30 septembre au 3 octobre 2019 inclus, a été réalisé. A cette occasion, nous avons invité les membres potentiels de la communauté. Nous avons aussi pris contact avec le Parquet et le Bâtonnier du Barreau de Nantes pour présenter le projet.

La formation des membres de la communauté a eu lieu du 12 au 14 février 2020 à Nantes. Les membres sont des visiteurs de prison, des conciliateurs, des personnes physiques contactées par nos deux associations.

Les principes retenus :

Il s'agit de mettre en œuvre des rencontres condamnés-victimes (RCV) concernés par des faits de violence conjugale.

La justice restaurative est un processus volontaire dont l'objectif est l'instauration d'un dialogue respectueux entre auteurs et victimes d'infractions pénales, en parallèle de la procédure pénale, où la confidentialité et la sécurité sont garanties.

Dans le cadre de ce projet nous souhaitons mobiliser des victimes de violence conjugale qui se sont constituées parties civiles et des auteurs condamnés pour ce type d'infractions, afin de mettre en place des rencontres composées en groupes restreints d'hommes auteurs et de femmes victimes, qui ne se connaissent pas, mais qui sont concernées par les violences conjugales. Ces hommes et ces femmes sont préparés et encadrés par des animateurs tiers indépendants formés à la justice restaurative.

Pour les auteurs : volontaires, engagés dans les groupes de parole ou les stages de responsabilisation. Ces auteurs doivent avoir reconnu les faits et avoir été condamnés par la justice ou faisant l'objet d'une mesure de composition pénale. Nous sollicitons le SPIP pour des personnes suivies en milieu ouvert.

Pour les victimes : volontaires, parties civiles dans une affaire, ayant participé à des groupes de parole organisés par les CMS ¹⁰du Conseil départemental (exemple de Bouguenais) avec un degré de résilience suffisant et à terme, mesure proposée de façon systématique aux femmes victimes reçues par France Victimes 44 Nantes qui souhaiteraient reprendre contact une fois prêtes pour y participer.

Reportée d'une année en lien avec la crise sanitaire, l'expérimentation devrait se concrétiser au cours du 2nd et 3^{ème} trimestres 2021.

Conclusion

Le Service Pénal Socio-Judiciaire de l'Adaes44 a vécu un fort développement de ses activités ces dernières années, en œuvrant en confiance avec les magistrats, en construisant avec ses partenaires de proximité, en entretenant une dynamique de formation et en restant connecté aux évolutions de la société comme du cadre législatif.

Il doit désormais poursuivre l'ajustement de sa structure au niveau de ses activités actuelles : création de temps de coordination technique, animation et programmation des réunions d'équipes, lien avec la fédération Citoyens et Justice...

Essentiellement financé sur des frais de justice, le Service Pénal Socio-Judiciaire se trouve en recherche constante d'optimisation d'une mise en sens de ses missions, ajustée à un cadre budgétaire contraint. Cet équilibre est mobile et impose d'être questionné à nouveau chaque année, en partage avec nos financeurs, les membres de notre conseil d'administration, les cadres et professionnels de terrain.

La dynamique positive entretenue ces dernières années en matière de projets et d'adaptation aux besoins des juridictions n'est possible qu'en partageant nos réalités, en interne avec nos équipes et en externe avec les Procureurs : Monsieur Sennès et Madame Canovas Lagarde, les Président.e.s des tribunaux, nos partenaires : France Victimes 44, Associations Addictions France, Permis de Construire, Inserim ... et financeurs : Mairie de Nantes et Saint-Nazaire, Département, Région, Métropole, Préfecture...

Je remercie chacun de sa contribution à ces missions au service d'une restauration du lien social se concrétisant par les 3000 personnes reçues par les professionnels du service pénal en 2020.

Nous amorçons donc une année 2021 sur la même dynamique. Elle nous amènera à développer ou ajuster nos dispositifs : aménagements de peines, Nouveau Code Pénal pour la Justice des Mineurs, mise en œuvre de la politique de Justice de Proximité...

Enfin, toujours très engagés dans la lutte contre les violences conjugales, en 2021, nous lancerons un groupe de parole à Saint-Nazaire, proposerons un modèle supplémentaire de stage de responsabilisation, nous positionnerons sur un appel à projet régional de création de Centre Régional de prise en Charge des Auteurs de violence conjugale, et enfin projetons l'organisation d'une Journée d'études à l'automne afin de problématiser la question des interventions auprès des auteurs de violence au sein du couple.

Ce sont ici autant d'actions et de perspectives ancrées dans des réalités sociales et politiques dans lesquelles nous tenons à nous inscrire.

Guillaume JOUIS,
Directeur du Service Pénal Socio-Judiciaire Adaes44



SIE

Service

d'investigation éducative



Introduction	60
1-Activité	61
1-1 Les mesures ordonnées en 2020	
1-1.1 En nombre de mineurs	
1-1.2 Par juridiction et par cabinet	
1-2 Les mesures en attentes au 31 décembre 2020	
1-3 La mise en œuvre des MJIE	
1-3.1 Les délais d'attribution	
1-3.2 La durée des prises en charge	
1-4 Les mesures clôturées en 2020	
1-4.1 L'âge des mineurs au début de l'ordonnancement	
1-4.2 L'origine des saisines	
1-4.3 Situation des mineurs	
1-4.4 Autres mesures en cours durant l'exercice de la MJIE	
1-4.5 Les préconisations formulées en fin de MJIE	
2-Fonctionnement	67
2-1 L'ancrage dans notre champ d'intervention	
2-2 Les liens avec les juges des enfants	
2-3 Un service inscrit dans la dynamique associative	
2-4 La formation	
Conclusion	68

Introduction

Suite à la création de l'Adaes44 en lien avec la fusion des associations de l'AAE44 et du SSPE, le Service d'Investigation Educative (SIE) est fonctionnel depuis le 1^{er} janvier 2020. Un arrêté du Préfet de la Loire-Atlantique portant sur la création du SIE a été pris le 17 juillet 2020.

La capacité totale autorisée au service demeure inchangée comparativement au GCI2E ¹¹ (304 mesures judiciaires d'investigation, soit 368 mineurs).

Depuis le début d'année 2020, les MJIE (mesures judiciaires d'investigation éducative) ordonnées par les magistrats des tribunaux judiciaires de Nantes et de Saint-Nazaire sont confiées au SIE de l'Adaes44. L'année 2020 a ainsi été une année de transition avec l'extinction progressive des mesures précédemment ordonnées auprès du SSPE ou de l'AAE44 au sein du groupement de coopération.

Plus globalement, cette année demeure marquée par la situation inédite liée à la crise sanitaire de la Covid-19 qui est venue impacter le service dans ses différentes dimensions. Comme sur l'ensemble des services de l'Adaes44, les professionnels du SIE sont restés mobilisés et mobilisables durant les périodes de confinement au regard des missions confiées. Durant la première période de confinement, le maintien de l'activité s'est réalisé essentiellement à distance, avec des temps en présentiel au service ou à domicile limités aux situations le nécessitant. Lors du deuxième confinement, les modalités d'exercice ont été élargies afin d'assurer la continuité de l'activité tout en garantissant la sécurité des professionnels et des personnes accompagnées dans le respect des gestes barrière et de distanciation sociale.

Enfin, cette année a également été marquée par un mouvement de mobilité interne au sein du service. Alors qu'il était observé une certaine stabilité depuis plusieurs années dans la composition de l'équipe des travailleurs sociaux, le départ d'une professionnelle au mois de décembre 2020 pour le service pénal socio-judiciaire a conduit à l'inscription d'une nouvelle professionnelle au sein de l'équipe. De même, l'équipe d'encadrement a été renouvelée dans sa globalité (directeur et cheffe de service) au cours de l'année 2020.

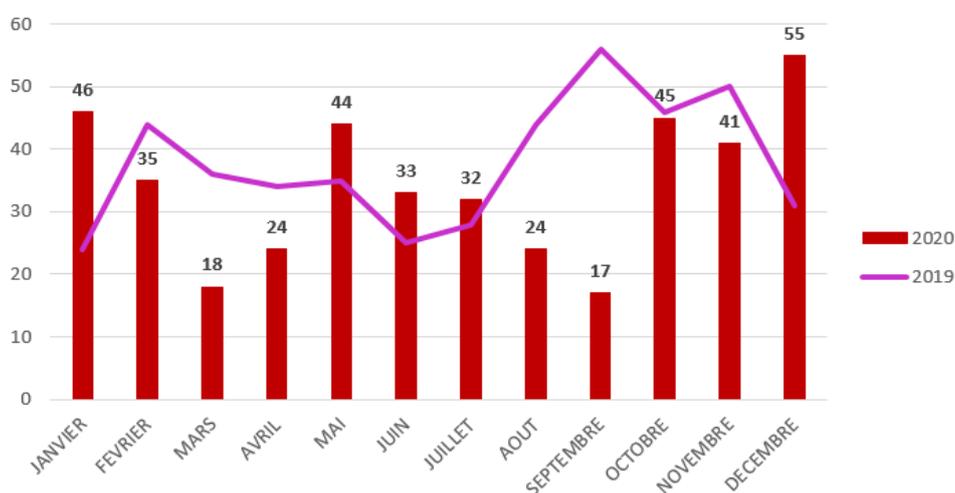
1- Activité

1-1 Mesures ordonnées par juridiction et par cabinet

1.1.1 En nombre de mineurs

	Garçons	Filles	Total Jeunes	Total Familles
Mineurs en charge au 01/01/2020	100	90	190	120
Mineurs attribués aux TS en 2020	200	165	365	208
Mineurs sortis en 2020	207	161	368	218
Mineurs en charge au 31/12/2020	103	86	189	111
Total des mineurs suivis dans l'année 2020	310	247	557	329

Nombre de mineurs ordonnés par mois



Si le niveau d'ordonnancement est resté stable en début d'année 2020, le nombre de mineurs orientés vers le service sur l'ensemble de l'année a été supérieur pour la deuxième année consécutive à la capacité totale autorisée du service (414 pour 368 mineurs).

Une augmentation significative est observable au sortir de la première période de confinement (mai 2020), ainsi que lors du dernier trimestre 2020 (représentant 35% des 414 mineurs sur 2020).

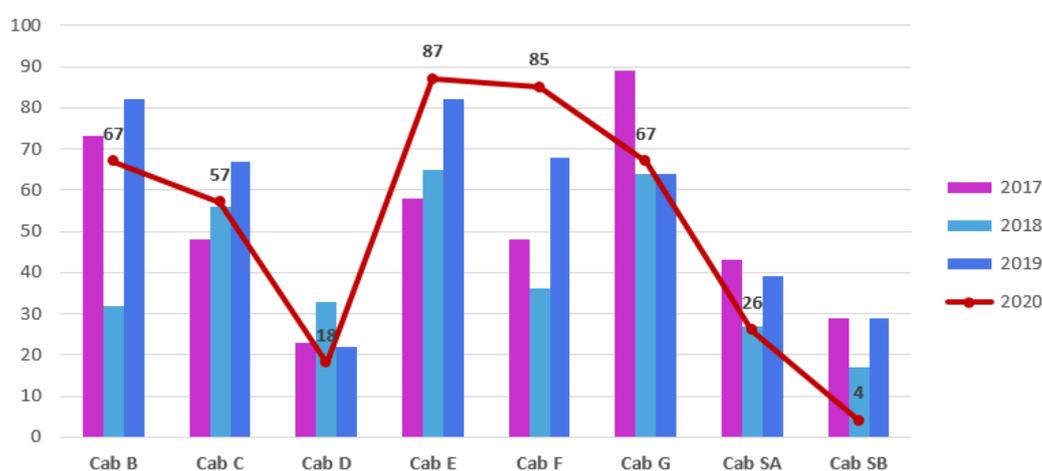
Le cumul des ordonnancements sur ces deux dernières années n'est pas sans impact sur la mise en œuvre des MJIE confiées et sur la gestion de la liste d'attente des mesures.

Comme les années passées, le service a facturé 368 MJIE conformément à son habilitation.

1.1.2 Par juridiction et par cabinet¹²

Cabinets	2016	2017	2018	2019	2020
Cab B	44	73	32	82	67
Cab C	44	48	56	67	57
Cab D	38	23	33	22	18
Cab E	71	58	65	82	87
Cab F	41	48	36	68	85
Cab G	34	89	64	64	67
Cab SA	29	43	27	39	26
Cab SB	20	29	17	29	4
Cab JI	1	9	2	0	0
Autre TPE	0	0	0	0	3
TOTAL	322	420	332	453	414

Ordonnancements par juridiction et par cabinet



L'année 2020 a été marquée par le départ de trois juges des enfants du Tribunal pour Enfants de Nantes sur les six présents : deux durant la période estivale (cabinets C et G) et un en fin d'année (cabinet F). Les trois cabinets concernés représentant plus de 55% des MJIE orientées vers le service en 2020 ; il conviendra de rester attentif à l'évolution de l'ordonnancement de chacun de ces cabinets au cours de l'année à venir.

Concernant le Tribunal pour Enfants de Saint-Nazaire, la baisse observée depuis 2018 a continué et s'est même accentuée au cours de l'année écoulée (- 55% de mineurs orientés comparativement à 2019).

1-2 Les mesures en attente au 31 décembre 2020

Le nombre élevé de MJIE orientées vers le service en 2019 et en 2020 a généré un sur-ordonnement conséquent.

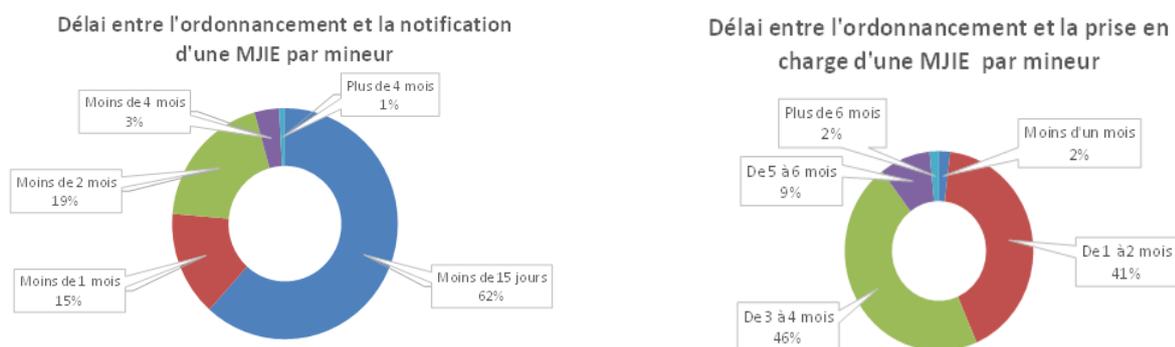
Au regard des mesures en attente en début d'année 2020, l'activité du service ne s'est pas régulée sur l'année écoulée. Le nombre de mineurs en attente n'a cessé de s'accroître, ce qui s'est traduit par un allongement des délais d'attribution et donc de mise en œuvre des mesures. Avec une rotation mensuelle au niveau du service de 30/31 mineurs, nous régulons au mieux l'attribution des mesures en tenant compte des priorités (âge du mineur, placement ou échéance en cours...).

Au 31 décembre 2020, le nombre de mineurs en attente demeure conséquent (127 mineurs pour 84 ordonnances).

Les magistrats des tribunaux pour enfants de Nantes et de Saint-Nazaire vont être avisés de cette situation et nous continuons d'informer mensuellement les services territoriaux de la PJJ du flux de notre activité.

1-3 La mise en œuvre des MJIE

1.3.1 En nombre de mineurs



Pour les mesures rendues en 2020, 87% des MJIE ont été mises en œuvre dans un délai d'un à quatre mois après leur ordonnancement.

1.3.2 La durée des prises en charge



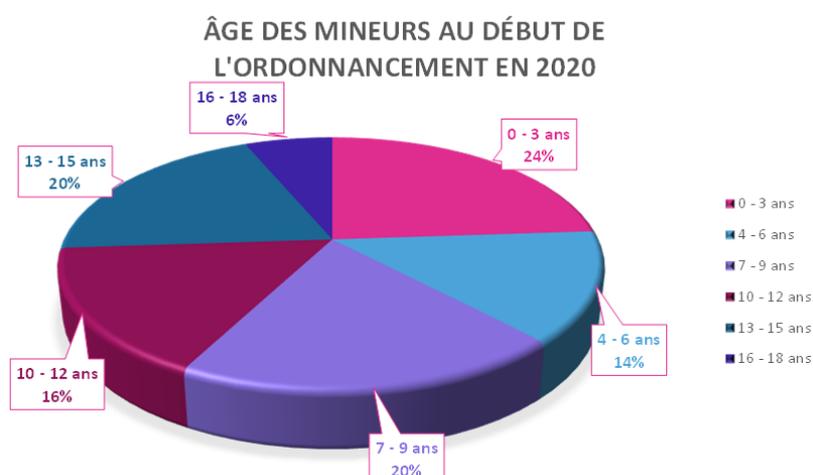
Pour 84% des MJIE, la durée d'exercice de la mesure est de 6 mois. Les durées plus courtes sont principalement liées à des MJIE demandées en parallèle de décisions de placement ou dans le cadre de délégations de compétence.

Suite à la dépêche du 8 juin 2020 « relative au renforcement des instances de coordination et des dispositifs d'évaluation et de suivi des enfants en danger ou en risque de l'être, dans le contexte de la levée progressive des restrictions imposées par l'épidémie de Covid-19 et de la reprise d'activité des juridictions », l'offre d'investigation à disposition des Juges des Enfants a été complétée par la possibilité de la réalisation de compte rendus rapides dans le cadre des MJIE.

Nous n'avons pas été impactés par cette modalité d'intervention, les magistrats des TPE de Nantes et de Saint-Nazaire ne nous ayant pas sollicités dans ce cadre.

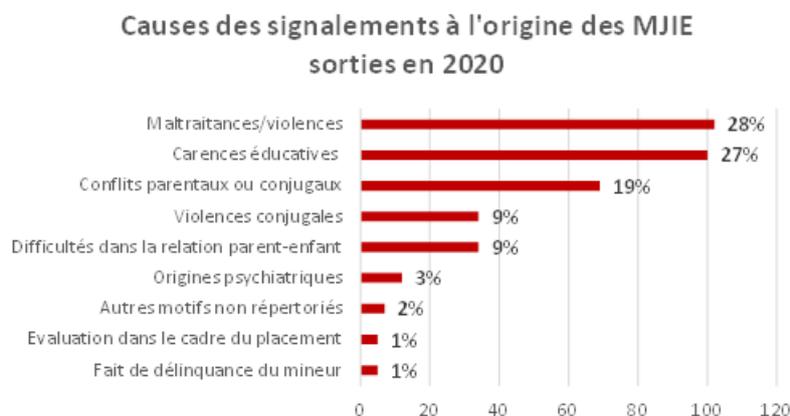
1-4 Les mesures terminées en 2020

1.4.1 Âge des mineurs au début de l'ordonnancement



Les mineurs suivis sont répartis de manière homogène sur toutes les tranches d'âge. Il est à noter cette année une augmentation non négligeable de mesures d'investigation ayant concerné des mineurs âgés de 0 à 3 ans (24 % contre 16 %).

1.4.2 Causes des saisines (pour les MJIE terminées)



Comme les années précédentes, les problématiques de violences avérées et de carences éducatives restent prédominantes concernant les causes repérées à l'origine de notre intervention (55%).

1.4.3 Situation des mineurs

2020	Situation Maritale des parents			
	Mineurs		Dossiers	
Concubin(e)-Marié(e) - Pacsé(e)	114	31%	60	28%
Séparé(e) - Divorcé(e)	231	63%	143	66%
Parent isolé	23	6%	15	7%
TOTAL	368	100%	218	100%

Près de 2 mineurs sur 3 vivent auprès d'un seul de leurs parents. Cette proportion demeure quasiment équivalente au cours de ces dernières années, tout comme la part de mineurs résidant au domicile maternel (46%) ou auprès de leur père (11%).

8% des mineurs ayant fait l'objet d'une MJIE bénéficiaient en parallèle d'une mesure de placement.

2020	Lieu de vie du mineur en début de mesure			
	Mineurs		Dossiers	
Père	41	11%	31	14%
Mère	171	46%	98	45%
Famille	111	30%	57	26%
Résidence alternée	11	3%	5	2%
TDC	6	2%	6	3%
Lieux de placement	28	8%	21	10%
TOTAL	368	100%	218	100%

1.4.4 Autres mesures en cours durant l'exercice de la MJIE

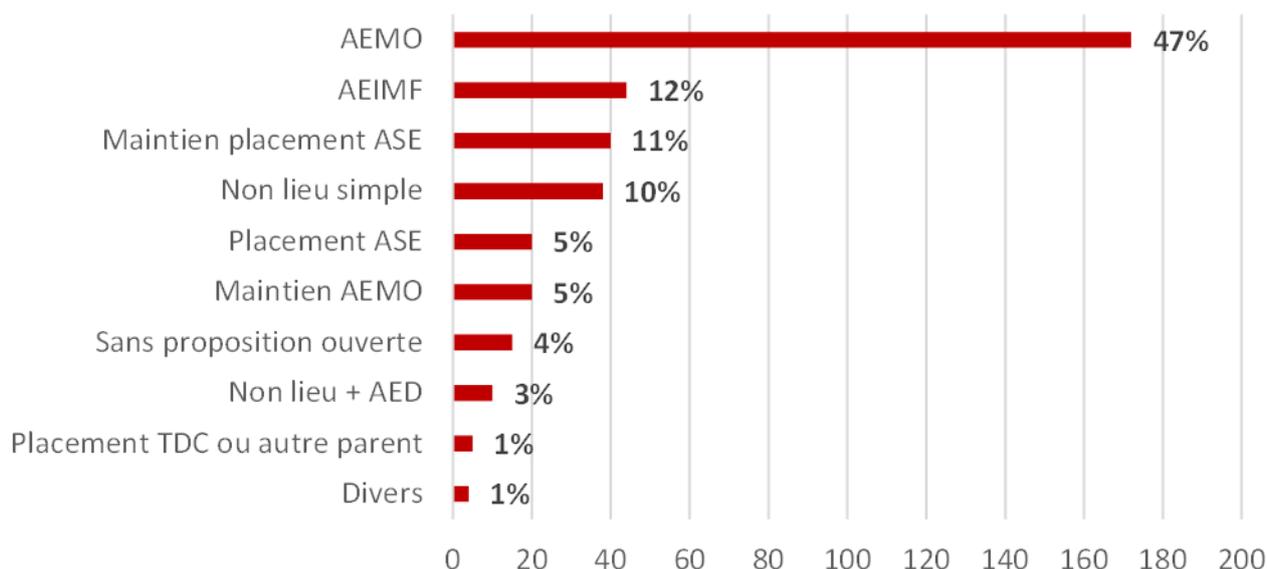
2020	AUTRES MESURES EN COURS 2016	AUTRES MESURES EN COURS 2017	AUTRES MESURES EN COURS 2018	AUTRES MESURES EN COURS 2019	AUTRES MESURES EN COURS 2020
SANS MESURE EDUCATIVE	322	283	268	299	268
AEMO	19	45	35	14	45
AED	0	4	5	3	5
MESURE PENALE	2	4	6	4	3
PLACEMENT	18	20	47	34	38
MJIE AUTRE DEPARTEMENT	6	11	6	11	9
AUTRES SITUATIONS	1	1	1	3	0
TOTAL	368	368	368	368	368

Comparativement aux années précédentes, il est constaté une part plus importante de situations faisant également l'objet d'une mesure de protection souvent ordonnée de manière concomitante à la MJIE (27% en 2020 contre 19% en 2019). Cet indicateur est à surveiller car il sous-tend une augmentation des situations présentant une notion de danger caractérisé avant même la mise en œuvre de la mesure d'investigation.

1.4.5 Préconisations formulées en fin de MJIE

	PROPOSITIONS FIN DE MESURE EN 2016		PROPOSITIONS FIN DE MESURE EN 2017		PROPOSITIONS FIN DE MESURE EN 2018		PROPOSITIONS FIN DE MESURE EN 2019		PROPOSITIONS FIN DE MESURE EN 2020	
	Non lieu simple	51	14%	59	16%	54	15%	52	14%	38
Non lieu + AED	2	1%	5	1%	4	1%	2	1%	10	3%
TOTAL sans Assistance Educative	53	14%	64	17%	58	16%	54	15%	48	13%
AEMO	187	51%	162	44%	165	45%	155	42%	172	47%
AEIMF	33	9%	38	10%	37	10%	29	8%	44	12%
Placement ASE	26	7%	26	7%	35	10%	41	11%	20	5%
Placement TDC ou autre parent	1	0%	5	1%	10	3%	9	2%	5	1%
Maintien AEMO	17	5%	27	7%	17	5%	9	2%	20	5%
Maintien placement ASE	22	6%	16	4%	31	8%	48	13%	40	11%
TOTAL Assistance Educative	286	78%	274	74%	295	80%	291	79%	301	82%
Sans proposition ouverte	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	15	4%
Divers	29	8%	30	8%	15	4%	23	6%	4	1%
TOTAL	368	100%								

Propositions de fin de MJIE en 2020



Les préconisations formulées par le service demeurent relativement stables au cours de ces dernières années avec majoritairement une orientation vers des mesures judiciaires de milieu ouvert sous la forme d'AEMO ou d'AEIMF (59% des préconisations réalisées).

Si la part de propositions de non-lieu reste dans des proportions identiques à 2019, il est observé une légère augmentation des préconisations en fin de MJIE vers des mesures administratives de type AED. Cette évolution apparaît cependant limitée et à la marge.

2- Fonctionnement

Conformément à l'habilitation accordée par la PJJ, le service se compose de 8.95 ETP de travailleurs sociaux (éducatrices spécialisées et assistantes de service social) ; 2,60 ETP de psychologues ; 0,20 ETP de spécialiste (psychiatre) ; 1,70 ETP de secrétaires et 1,70 ETP d'encadrement.

2-1 L'ancrage dans notre champ d'intervention

Dans le cadre des MJIE menées, les évaluations occupent une place singulière contribuant à la mise en œuvre d'une interdisciplinarité essentielle au regard des situations investiguées. Le contexte sanitaire de ces derniers mois a conduit à adapter et à ajuster l'organisation de ces temps afin de garantir ces espaces même à distance.

De même, afin de pouvoir proposer des orientations au plus près des mineurs que nous rencontrons, une veille a été engagée au cours de ces dernières années afin de bénéficier d'une connaissance et d'une représentation des différents services, dispositifs ou structures présents sur le territoire de Loire-Atlantique. Dans cet objectif, des rencontres de présentation mutuelle ont pu être régulièrement organisées. Cette dynamique n'a cependant pas pu se poursuivre au cours de l'année écoulée et sera à engager de nouveau dès que les conditions sanitaires le permettront au regard de la richesse apportée par ces temps.

2-2 Les liens avec les Juges des Enfants

Les liens avec les magistrats ont été maintenus principalement par la présence régulière du service aux audiences (travailleurs sociaux et cadres). Les changements internes au service alliés au contexte de crise sanitaire n'ont pas été propices à la sollicitation de rencontres avec les juges des enfants comme cela a été le cas les années précédentes.

Suite aux changements opérés auprès du TPE de Nantes et à la baisse constante de MJIE ordonnées observée auprès de la juridiction de Saint-Nazaire, des temps de rencontres vont être sollicités auprès des nouveaux Juges des Enfants de Nantes ainsi qu'auprès de ceux de Saint-Nazaire.

2-3 Un service inscrit dans la dynamique associative

Les professionnels du SIE continuent de participer à différents espaces de réflexion propres à l'Adaes44 tout en étant tenus informés de la vie de l'association et de ses différents services. Des activités transversales sont également investies par certains d'entre eux telles les actions en direction des auteurs de violence conjugale ou encore l'animation de stages de responsabilité parentale.

2-4 La formation

Au-delà des démarches de formation individuelle (journée d'étude, congrès, ...) soutenues par le service, l'inscription de professionnels du SIE sur des temps de formation collective intra associative (formation « Omega » par exemple) contribue également à enrichir les pratiques professionnelles au sein de l'équipe.

Devant l'intérêt et les apports indéniables de la formation collective mise en œuvre sur les violences conjugales, le service souhaite engager une nouvelle démarche portant sur la thématique des violences sexuelles au cours de la période 2021/2022.

Conclusion

Cette année 2020 a nécessité une grande capacité d'adaptation et un investissement important de l'ensemble des professionnels du SIE en lien avec les contraintes inhérentes à la crise sanitaire et les mouvements internes au service.

Il est observé que l'inscription dans le temps de la situation actuelle génère néanmoins une forme de fatigabilité auprès de l'équipe s'expliquant par des conditions d'exercice ayant nécessité et nécessitant encore de multiples ajustements et adaptations afin d'assurer et de garantir l'exercice des missions confiées.

Sans prévaloir des impacts liés à cette crise sanitaire qui perdure, différents projets et perspectives sont actuellement en cours de réflexion tant concernant la dimension du service (réflexion sur la diversification de l'activité du SIE, projet de service, projet de formation collective), qu'au niveau associatif (démarche du RGPD notamment) ainsi qu'au niveau de l'inscription territoriale (rencontres avec les juges des enfants, lien avec les services ASE du conseil départemental de Loire-Atlantique, avec les services de santé et de soins, ...).

Après une période de transition, la constitution du nouveau binôme d'encadrement à compter du mois de février 2021 va contribuer à enclencher une dynamique pérenne auprès de l'équipe.

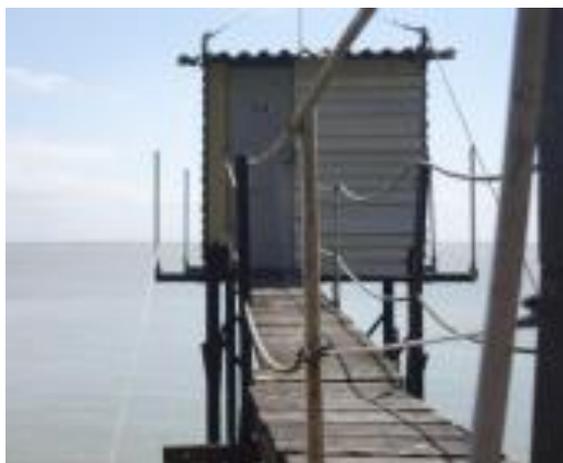
Enfin, le sur-ordonnement à nouveau observé sur l'année 2020 et le nombre conséquent de mineurs en attente que cette situation a engendrée vont nécessiter une attention particulière au cours de l'année 2021 afin de pouvoir garantir la mise en œuvre des MJIE dans les meilleures conditions possibles auprès des familles concernées ainsi que le niveau de qualité attendu par les prescripteurs.

Fait le 28 mai 2021

Antoine BOURDET,
directeur SIE



Dispositif hébergement éducatif diversifié Foyer de la Jaunaie



Introduction	72
1-Activité	73
1-1 Eléments statistiques	
1-1.1 Nombre de journées	
1-1.2 Répartition des accueils	
1-2 La répartition	
1-2.1 Les arrivées	
1-2.2 Les sorties	
1-2.3 La durée des prises en charge	
2-Fonctionnement	76
2-1 Les logements	
2-2 La question sanitaire et ses répercussions sur les prises en charge	
2-3 Les services	
2-3.1 L'Odyssée	
2-3.2 L'Intern'appart	
2-3.3 Le SASSE	
2-3.4 Le service de mobilisation personnelle et professionnelle	
Conclusion	78

Introduction

Il y eut les 2 premiers mois de l'année 2020 qui furent classiques avec une montée progressive, sans trop y croire au début de l'hiver, des événements sanitaires et ses conséquences. Ensuite les semaines de confinement au printemps au cours desquelles il a fallu trouver en équipe des ressources pour s'organiser, espérer un retour à la normale pendant l'été, vivre un mois de septembre presque classique, et puis on a serré les dents. Avec ces événements inattendus nous avons dû nous adapter à l'inquiétude de contracter le virus tant pour les professionnels que pour les jeunes, à la prise en charge atypique des plus vulnérables qui se sont trouvés sans scolarité, sans insertion ni travail et confinés dans leur studio ou leur appartement. Nous avons fait le choix en raison de plusieurs suspicions de Covid19, dès le mois de mars, d'orienter les jeunes du collectif pendant un mois et demi dans des lieux où nous les pensions plus en sécurité sanitaire. De nombreuses questions, souvent nouvelles, sont apparues : comment protéger en isolant et « en même temps » maintenir des liens et donc quel travail éducatif prioriser dans ces moments ?

Nous avons fait au mieux, avec nos moyens et avec des équipes véritablement engagées et volontaires dans la recherche active et la mise en place de nouveaux médias. Quelle énergie !

Dans ce contexte particulier, nous avons continué à travailler avec les jeunes à partir de leurs projets en tenant compte des mesures d'urgence. Plusieurs projets de départ (fin de contrat jeune majeur) ont été différés de manière à préparer les sorties dans de meilleures conditions. Les jeunes ont retrouvé pour certains une activité scolaire, leur formation ou un travail mais la fin d'année nous a prouvé que tout cela reste fragile.

Nous nous sentons encore en convalescence. Les différentes vagues de « variants » nous empêchent d'être sereins, mais nous continuons à nous adapter et nous restons à flot.

Nous avons tenté toute l'année 2020 de respecter le taux d'occupation et nous y sommes presque parvenus. L'équilibre est là.

L'achat de deux studios au printemps et au début de l'été, l'un rattaché au collectif, l'autre pour une gestion plus souple des structures du SASSE et de l'Intern'Appart, aura permis de poursuivre notre mission de protection dans de meilleures conditions. Par ailleurs, le passage d'un appartement de 2 en deux studios aura aussi contribué à apaiser des situations tendues. Cette option est à poursuivre, car les 4 appartements de 2 que nous louons encore, sont difficiles à gérer avec ces jeunes en grande délicatesse pour vivre à deux avec des conséquences sur des dégradations et des relations parfois tendues avec le voisinage.

Nous avons commencé un travail de réflexion sur les questions institutionnelles avec l'ensemble des salariés de La Jaunaie, avec un intervenant extérieur, mais les conditions sanitaires ont entraîné des reports, ont occasionné des conditions d'échange intéressantes mais frustrantes. Si toutefois nous ne sommes pas allés aussi loin que prévu, cela nous permet d'engager un travail pour les deux années à venir autour du projet institutionnel et de son adaptation.

1- Activité

1-1 Eléments statistiques

1.1.1 Nombre de journées

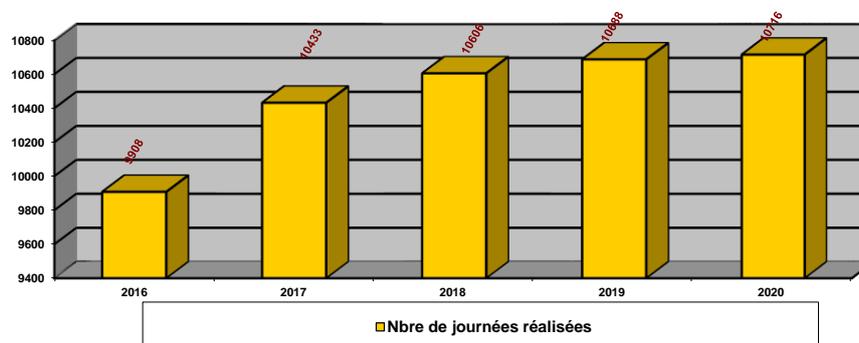
Le nombre de journées à réaliser au taux d'occupation de 95 % en 2020 était de **10 778**. Nous en avons réalisé **10 716 journées**, soit **94,45 % de taux d'occupation**. Le taux est identique à l'année 2019, avec un nombre de journées légèrement supérieur en raison de l'année bissextile. Compte tenu de la situation sanitaire, c'est un très bon résultat.

Ces journées se répartissent pour **10 084** d'entre elles concernant des jeunes confiés par le département de Loire Atlantique et pour **306** des journées concernant une situation dite « hors département », en l'occurrence un mineur placé par le juge dans le cadre de l'**Ordonnance de 45**.

Le taux d'occupation moyen sur l'année est de 94,45 % mais il a baissé en fin d'année notamment en raison de la difficulté à prévoir les sorties en raison de l'Etat d'Urgence qui s'est prolongé, entraînant des admissions difficiles à prévoir. Globalement, nous avons plutôt bien géré cet aspect comptable du nombre de journées sur l'année.

	PREVISIONNEL : CD 44 (10 084)	HORS CD 44 (696)	TOTAL 95 % (10 780)
2020	10 410 (101,67%) (+174)	306 (0,56%) (-233)	94,45 (-59) (10 716)
2019	9 953 (98,97 %) (-103)	735 (105,91 %) (+41)	94,45 % (-62) (10 688)
2018	10 034 (94,7 %) (-22)	572(82,7 %) (-122)	93,73 % (-144) (10 606)

Sur plusieurs années : Depuis 2018, Le Foyer de La Jaunaie maintient un niveau d'activité fort et stable. Attention toutefois, cela est possible notamment quand la dynamique des groupes de jeunes le permet, c'est à dire quand nous pouvons accueillir suffisamment sereinement, mais cela reste fragile.



1.1.2 Répartition des accueils

Ordonnance 45 : 306 journées – **2.85 %**

Un jeune accueilli et pris en charge dans le cadre de l'ordonnance de 45 en 2020. Il a quitté l'établissement en novembre 2020.

Accueil provisoire – DAP tutelle – CJM : 8464 journées – **78.95 %**

Les jeunes confiés sur décision administrative représentent 78.95 % des journées réalisées.

Les « Contrats Jeune Majeur » : (6946)*

CJM en 2017 : 3171 journées

CJM en 2018 : 3787 journées

CJM en 2019 : 4815 journées

CJM en 2020 : 6946 journées

65 % des journées réalisées sont des CJM.

Les placements judiciaires en assistance éducative : 1949 journées – **18.18 %**

*Les chiffres des « contrats jeune majeur » appellent à quelques commentaires. La montée paraît exponentielle. En 4 ans le nombre de jeunes majeurs a doublé. En 2020, nous avons réalisé 2000 journées supplémentaires. Nous accueillons majoritairement des mineurs (quoiqu'en 2020 nous sommes à 2 partout), mais les jeunes de plus de 18 ans sont rarement prêts à être autonomes à leur majorité. C'est bien autour de cette notion d'autonomie et à son accès que le travail éducatif est engagé avec eux. Quand pour la plupart des jeunes accueillis, leur parcours est fait de ruptures avec leur famille, la société, l'école, le travail, leur pays de naissance pour certains (et les traumatismes inhérents) et donc avec une partie de leur culture, le temps « éducatif » est long et le plus souvent nécessaire pour entrouvrir la porte étroite de l'insertion qui passe par la rencontre de l'autre et la confiance. L'accompagnement n'est pas un cachet contre le mal de tête, c'est plutôt une attelle qu'il faut consolider, changer, adapter, pour que les ressources en soi consolident progressivement la fracture. Il s'agit bien d'avancer.

1-2 La répartition

1.2.1 Les arrivées

4 jeunes ont été admis en 2020 (12 en 2019)

Le faible nombre de jeunes arrivés à La Jaunaie a pour première cause la pandémie de Covid. En effet, plusieurs ne sont pas sortis, retardant les arrivées envisagées.

- 1 avait 15 ans
- 1 avait 17 ans
- 2 avaient plus de 18 ans

Avant leur orientation vers le dispositif diversifié de la Jaunaie, leur situation était la suivante :

- 2 en établissement public ASE
- 1 en famille avec suivi AEMO secteur associatif
- 1 en famille d'accueil avec suivi AEMO secteur associatif

Parmi les 4 jeunes accueillis dans les structures :

- 1 est arrivé sur le service de l'Odyssée
- 1 est arrivé sur le service de l'Intern'appart
- 2 sont arrivés sur le service SASSE

En cours d'année, des jeunes changent de structure à l'interne :

- 1 passage de l'Odysée vers l'Intern'appart
- 1 passage de l'Intern'appart vers le SASSE

1.2.2 Les jeunes sortis dans l'année

4 jeunes majeurs sont sortis dans l'année 2020

- 2 sont retournés en famille
- 2 vers l'autonomie

1.2.3 La durée des prises en charge

- 1 jeune : - de 5 mois
- 1 jeune : 1 an et 1 mois
- 1 jeune : 2 ans et 5 mois
- 1 jeune : 3 ans et 2 mois

Le faible nombre de sorties a été tributaire de l'Etat d'Urgence Sanitaire. Celui-ci, par le décret voté, a eu pour avantage de protéger les jeunes confiés en autorisant le maintien dans leur lieu d'accueil. Des jeunes sont sortis après en avoir fait la demande et l'avoir signée. D'autres sont restés au-delà du 31 décembre 2020 au bénéfice de la décision gouvernementale. A ce jour, nous pouvons repérer que si un jeune a « utilisé » le décret gouvernemental à son profit pour faire durer son accueil alors qu'il avait un travail et la possibilité d'un logement (et encore nous pourrions discuter du processus complexe de séparation), d'autres ont su s'appuyer sur les éducateurs et l'institution pour mieux engager leur processus d'autonomie. Cette expérience unique se maintient en 2021 et sera à évaluer car il semble bien que pour ces jeunes la poursuite lors de quelques mois leur aura été profitable.

2- Fonctionnement

Nous ne pouvons pas tout résumer à la question de la Covid19 pour cette année 2020, mais constatons tout de même que nous avons dû déprogrammer puis reprogrammer nombre de réunions de travail, adapter nos moyens de prise en charge et les horaires des professionnels qui, soit dit en passant, sont difficilement en télétravail pour accueillir, accompagner, nourrir, surveiller, protéger, rassurer les jeunes qui nous sont confiés. Dans ce séisme, au milieu de nos habitudes bien ancrées, tous les professionnels ont su faire front collectivement dans l'intérêt des jeunes.

2-1 Les logements

Nous avons obtenu en 2019 une subvention du Conseil Départemental de Loire Atlantique qui nous a permis de devenir propriétaire en juin 2020 de 2 studios, l'un à Nantes, l'autre à Saint-Sébastien sur Loire, afin de gagner en souplesse dans nos accueils. Ses places complémentaires permettent, d'une part à un jeune du collectif de vivre une expérience seul alors qu'il dépend de l'Odyssée ou de s'isoler des autres le temps de trouver le calme pour lui. Ceci permet, d'autre part, de diversifier les prises en charge et d'apaiser des tensions sur un groupe de 8 à 9 adolescents. L'autre studio est très utile quand nous sommes amenés à fermer un appartement où les jeunes sont trop bruyants et que l'environnement est mis à mal. Cette souplesse était attendue car elle permet de prendre plus rapidement des décisions d'ajustement des prises en charge.

Nous avons aussi fait le choix d'abandonner la location d'un appartement de deux pour deux studios. Ces options sont réfléchies. Elles visent toutes à faire baisser les tensions quotidiennes. Nous allons poursuivre dans ce sens pour continuer à accueillir dans des conditions qui procurent plus d'assurance pour les jeunes mais aussi pour l'institution.

2-2 La question sanitaire et ses répercussions sur les prises en charge

Au printemps lors du premier confinement, trois semaines après l'annonce, nous avons dû fermer le collectif en raison des risques de « foyer de contagion » pendant plusieurs semaines. Ceci a eu trois conséquences majeures.

La première a été d'organiser l'accueil des jeunes en famille, en famille-ressource, en lieux de vie, en appartement seul ou partagé. Il a fallu les soutenir, les rassurer, les encourager, expliquer les contraintes nouvelles, inventer de nouveaux modes de relations, notamment par les outils du téléphone et de l'informatique, leur fournir les masques et gel hydro alcoolique, proposer des espaces d'échange.

La seconde a été de modifier le rythme de travail des éducateurs et des autres personnels afin de poursuivre la prise en charge. Ainsi, les professionnels du service de Mobilisation qui ne pouvaient plus recevoir les jeunes dans le cadre du « parcours particulier de l'Education Nationale » sont intervenus sur les autres structures, les professionnels ont accepté de modifier leurs horaires de travail pour accompagner plus individuellement chaque jeune.

La dernière a été de « faire institution » en encadrant ces nouveaux dispositifs et en étant prompt à répondre à des initiatives inédites. Comme d'autres, nous avons usé des réunions par écran mais nous avons, dès que nous avons pu, remis en place des réunions en présentiel.

2-3 Les services

Les conditions dans lesquelles le travail s'est exercé cette année appelle à évoquer l'ensemble des professionnels du Foyer de La Jaunaie. En effet, les jeunes dépendent de structures ou de services, mais que ce soient les secrétaires du service administratif, les agents d'entretiens, les cadres hiérarchiques et techniques, tous les intervenants éducatifs quelles que soient leurs fonctions : éducateurs, conseillère en économie sociale et familiale, maîtresses de maison, surveillants de nuit, tout le monde a su répondre aux adaptations.

2.3.1 L'Odysée

Après une année 2019 qui a vu arriver 6 nouveaux jeunes, 1 seul est arrivé en 2020. Cette situation a permis de passer assez sereinement les périodes de confinement. Toutefois, à chaque moment de restriction de sorties, comme le confinement, cela engendre des contraintes nouvelles qu'il faut absorber et transmettre à des adolescents. Un projet de studio au rez-de-chaussée de la maison est en cours. Il nous faut progresser sur le champ de l'accès à internet pour certains jeunes. En effet, les moyens pour ces jeunes sont souvent en deçà de ce que d'autres enfants ont dans leur milieu familial, ce qui amplifie la rupture sociale.

2.3.2 L'Intern'Appart

Une seule jeune est arrivée à l'Intern'Appart. L'état d'urgence sanitaire en est en partie la cause. Un renouvellement conséquent se fera l'année prochaine. L'équipe entrera alors dans un nouveau cycle proche de ce qu'elle a connu à son ouverture. Il y a, à la fois de l'attente et de l'inquiétude car chacun sait qu'il faut retourner à la création du lien, ce qui prend du temps, nécessite de l'énergie, de l'inventivité. L'augmentation d'un temps de 0,30 ETP de psychologue, particulièrement sur cette structure, a été appréciée, permettant à la fois un peu plus de recul sur les situations des jeunes et des apports concrets, comme des rendez-vous plus fréquents avec les adolescents.

2.3.3 Le SASSE (Service appartements studios service extérieur)

2 jeunes sont arrivés au SASSE directement sans passer par l'Odysée ou l'Intern'Appart. L'accompagnement au quotidien des 12 jeunes par les deux éducatrices et la conseillère en économie sociale et familiale à temps partiel se situe notamment autour de l'insertion, qui passe par l'accès à la formation et au travail et par le logement. L'autre pan du travail, pour certains jeunes, est l'accès à des papiers : titres de séjour ou naturalisation. Cet accompagnement signifie aussi beaucoup de réassurance, de travail sur l'estime de soi, de découverte de ses propres ressources. Ce n'est pas un chemin tranquille pour ces jeunes qui s'appuient le plus souvent sur une histoire personnelle douloureuse et pour les professionnelles qui les soutiennent. Parfois elles se sentent un peu seules devant des administrations qui ont des consignes qui découragent.

2.3.3 Le service de mobilisation personnelle et professionnelle

Le service de Mobilisation a ouvert par intermittence : de janvier à mars, puis en septembre jusqu'en décembre. Sur les temps de fermeture, les éducateurs techniques ont concocté des repas pour les jeunes en appartements, apporté leurs soutiens aux autres professionnels. Les jeunes de retour à partir de septembre ont bien tiré profit des propositions d'ateliers de jour et ont brillé par leur présence (alors que ce sont avant tout des jeunes orientés du fait de leur rupture avec la scolarité et bénéficiant d'une mesure éducative). Construction d'une terrasse en bois, de petits cadeaux pour la fin d'année, participation au premier exemplaire de la Gazette de La Jaunaie. Confection de repas présentés sur des plateaux pour les professionnels du site de La Jaunaie.

Conclusion

Nous avons engagé l'année 2020 sous le signe de la réflexion autour de la question institutionnelle. Qu'est-ce qui fait institution ? Francis Batifoulier, ancien directeur de MECS, co-fondateur de l'ANMECS (Association Nationale des Maisons d'Enfants à Caractère Social), rédacteur de nombreux articles sur les prises en charge en institution de protection de l'enfance, devait nous accompagner pour travailler cette question lors de 3 à 4 séances. Cette question était apparue en 2019 pendant nos réunions institutionnelles Jaunaie et elle pouvait être préparatoire à la démarche de projet institutionnel de La Jaunaie, projet indispensable mais aussi outil de mise en commun de nos conceptions éducatives et d'opérationnalité.

Après une première séquence au mois de février, nous avons reporté celle de juin au mois de septembre et annulé les suivantes. Nous n'avons pas été aussi loin qu'envisagé mais la démarche de projet est engagée, certes avec les difficultés pour se voir, pour mettre en place des réunions, élaborer un travail participatif, mais nous faisons le pari d'y arriver en 2021 et 2022.

Nous devons aussi tenir compte de ce qu'a transformé cette crise sanitaire pour l'accompagnement des jeunes, et faire le bilan de ce qu'elle a aussi engendré durablement.

Fait le 19 mai 2021

Christophe Hergué,
directeur Foyer de la Jaunaie



Dispositif hébergement éducatif diversifié MECS Les Amarres



Introduction	82
1-Activité	84
1-1 Eléments statistiques de l'activité	
1-2 Les admissions en hébergement	
1-3 Les sorties et demandes d'accueil	
1-4 Bilan des ateliers de remobilisation HORIZON	
1-5 L'accompagnement sanitaire en MECS	
1-6 L'accompagnement psychologique en MECS	
2-Fonctionnement	95
2-1 Maintenir l'activité en situation de crise sanitaire	
2-2 Jeunes, professionnels, familles, à l'épreuve d'autres organisations	
2-3 La transversalité au service d'un fonctionnement inhabituel	
Conclusion	96

Introduction

La MECS Les Amarres accueille au sein de son dispositif éducatif d'hébergement diversifié 15 jeunes garçons et filles, âgé(e)s de 13 à 18 ans relevant d'une mesure de placement judiciaire ou administrative (au titre de l'enfance en danger article 375 du code civil ou accueil provisoire), avec 14 places pour le compte des services de l'ASE et 1 place dans le cadre pénal (au titre de l'ordonnance de 45) pour le compte de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

Un accueil est possible pour les jeunes âgé(e)s de 18 à 21 ans selon les conditions prévues par l'article L222-5 du code de l'action sociale et des familles. Un Contrat Jeune Majeur (CJM – à la demande du jeune par accord des services du Conseil départemental). Dans le cadre pénal, une Mise Sous Protection Judiciaire (MSPJ) permet le prolongement d'accueil de jeunes au-delà de la majorité. Une mesure de Protection Jeune Majeur (PJM) permet un placement après 18 ans.

Le prix de journée a évolué de 255,75 euros en 2019 à 234,79 euros en 2020.

La MECS Les Amarres étudie les saisines par ordre d'arrivée selon les dates avec pour objectif d'honorer au mieux l'occupation des 15 places, au-delà de la répartition de principe ASE / PJJ. Nous étudions avec sérieux chaque dossier dans le cadre d'une procédure d'admission. Cette évaluation est réalisée dans un souci d'objectivation pour le jeune concerné et sa famille tout en vérifiant une certaine compatibilité avec la situation des autres jeunes accueillis au titre de l'intérêt collectif puis du vivre ensemble. Il est ici une responsabilité de l'établissement dans l'évaluation des risques (adaptation de l'accompagnement et du projet du jeune au dispositif) selon le profil des mineurs et jeunes majeurs que l'on souhaite nous confier.

La subvention d'investissement obtenue en 2019 (Plan Puri annuel d'Investissement : 131 800 euros) par le Conseil départemental a permis à ce jour l'achat d'un studio à St-Nazaire pour le dispositif hébergement, le changement de la porte du garage du foyer, la réalisation d'un projet graph avec les jeunes sur la façade arrière du bâtiment, l'entretien et nouvelle peinture pour la terrasse, l'installation d'un abri de jardin, puis enfin l'agrandissement du bureau éducatif de l'ESTUAIRE.

La MECS Les Amarres située à Saint-Nazaire fonctionne sous couvert de l'Adaes44 par une autorisation du Conseil départemental en date du 3 janvier 2017 avec 15 places d'hébergement pour des jeunes âgés de 13 à 21 ans. Par arrêté du Préfet de la Région Pays de la Loire, l'établissement a vu son autorisation renouvelée en date du 12 décembre 2018 pour 15 ans, soit jusqu'au 3 janvier 2032.

ESTUAIRE (foyer) : 7 jeunes accueillis dont 6 au sein du foyer collectif. Le 7^{ème} au sein d'un studio à proximité avec un suivi soutenu.

CAP (service d'accompagnement en logement extérieur): 8 adolescent(e)s accueilli(e)s en studios, Résidence sociale, FJT, suivis dans le cadre d'un accompagnement éducatif visant une autonomie progressive du jeune.

Au-delà de ces 15 places, **1 place en studio relais** attenant aux ateliers de l'HORIZON permet un accueil temporaire pour des solutions d'hébergement d'urgence ou spécifique en interne. Cette place vaut également dans le cadre d'une expérimentation « relai éducatif temporaire inter –établissements » validé par le CD44. Cette convention permet à un établissement de confier très provisoirement un adolescent à un autre établissement (Trémécac – Adaes44 Jaunaie et Amarres – Etape Jeunes).

Nous disposons d'une **famille ressource** située à Pontchâteau qui permet l'accueil de jeunes les week-ends et/ou en période de vacances scolaires, offrant un temps « hors les murs de l'institution » et dont l'hébergement en famille reste délicat.

Enfin nous disposons d'une **caravane** qui permet un hébergement spécifique au sein d'un camping.

HORIZON (ateliers): Accueil de jeunes en situation de décrochage scolaire ou professionnel qui bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance. Une équipe éducative et technique se mobilise avec des temps d'accompagnement individualisé et personnalisé, au-delà de la dimension groupale. Un partenariat avec l'Education nationale et le Conseil départemental est effectif via l'accueil de mineurs dans le cadre d'un parcours particulier. Un accueil est également possible par conventionnement dans le cadre du réseau Protection de l'Enfance ateliers de remobilisation.

1- Activité

1-1 Eléments statistiques de l'activité

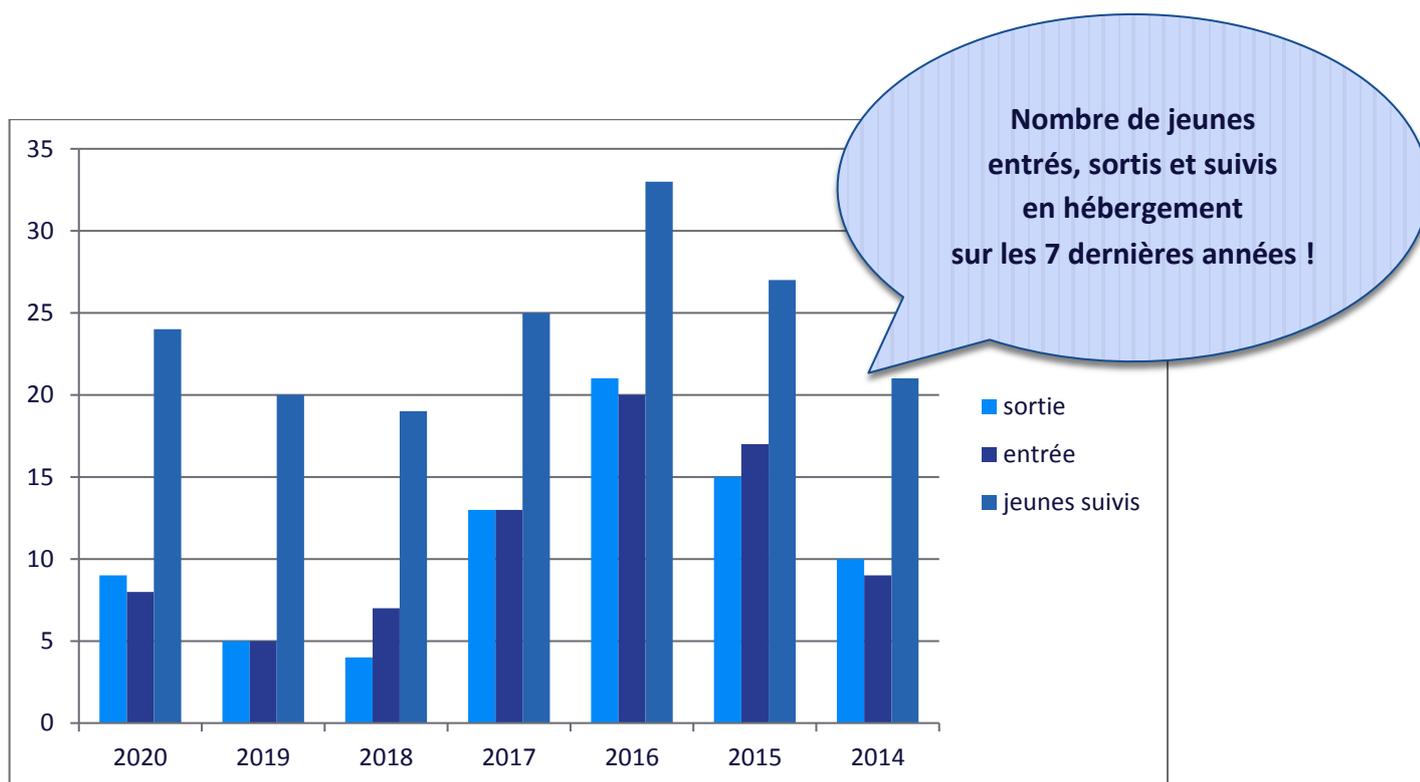
Le taux d'occupation d'hébergement pour l'année 2020 attendu à hauteur de 95% a été honoré à **92,15%**. Le taux de rotation plus important que l'an dernier explique le nombre de journées vacantes non financées. Le nombre de demandes d'admissions a été de 29 dont 5 issues des services de la PJJ.

8 admissions (8 ASE et 0 PJJ) et **9 sorties** (9 ASE et 0 PJJ) au sein du dispositif, durant l'année.

Nous réalisons un total de **5059** journées pour un résultat attendu de **5216** journées, soit un **déficit de 157 journées**.

4693 journées réalisées pour le Conseil Départemental (4868 attendues donc -175) et 366 journées pour la PJJ (348 attendues donc +18).

Ainsi globalement, pour un taux d'occupation attendu à hauteur de 95% depuis le 1^{er} janvier, celui - ci est de 92,15 % pour l'année 2020. (74,38% en 2016 pour un taux attendu à 90%, 84,37 % en 2017 pour un taux attendu à 95%, 98,21 % en 2018 pour un taux attendu à 95%, 95% pour un taux attendu à 95% en 2019).



Jeunes suivis : 21 en 2014, 27 en 2015, 33 en 2016, 25 en 2017, 19 en 2018, 20 en 2019, 24 en 2020

♦ **Nombre de jeunes suivis en 2020 : 24**

Jeunes confiés directement par le Juge (cadre Pénal)	1 (1 TJ 44 Nantes)
Jeunes confiés par la DGS 44 – services ASE	23 * (1 AP, 14 AE dont 1 MNA, 8 CJM)

*AE Assistance Educative – TA Tutelle d'Etat (MNA) – AP Accueil Provisoire - TJ Tribunal Judiciaire - CJM Contrat Jeune Majeur

Pour les 15 jeunes suivis au 31/12/2020 :

- **94 % des situations sont judiciairisées**
- **6 % des situations font l'objet d'un placement dans le cadre pénal**
- **27% des situations bénéficient d'un CJM**
- **40% des jeunes suivis bénéficient d'une notification MDPH**
- **1 situation d'un jeune placé sous curatelle renforcée** pour 5 ans (jugement 2018)

La MECS accueille **5 filles et 10 garçons**.

1-2 Les admissions en hébergement

- ♦ **8 jeunes ont été accueillis**

Origine des accueils		
TJ/ DGS Plateforme MNA	1	décision judiciaire
TJ / DGS Blain / Châteaubriant	2	décision judiciaire
TJ / DGS Pays de Retz	1	décision judiciaire
TJ/ DGS St Nazaire	4	décision Judiciaire
TJ/ PJJ Nantes	0	décision judiciaire
Judiciaire ASE / Judiciaire PJJ		

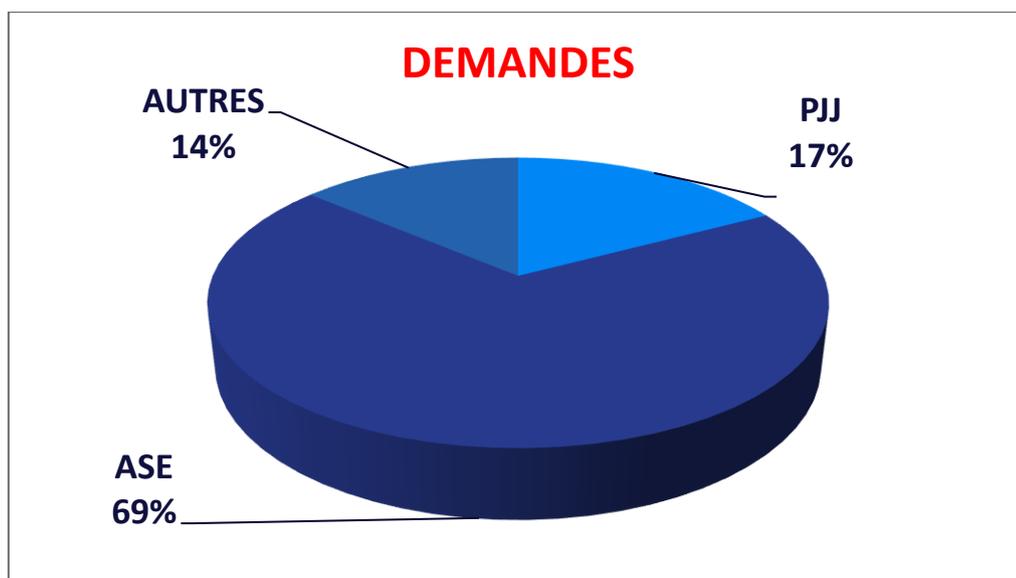
62,5 % des jeunes accueillis en 2020 dépendent judiciairement du bassin nazairien.

1-3 Les sorties et demandes d'accueil

- ♦ **9 jeunes ont quitté le dispositif d'hébergement**
(10 en 2014 – 15 en 2015 – 21 en 2016- 13 en 2017 – 4 en 2018 – 5 en 2019 et 9 en 2020)

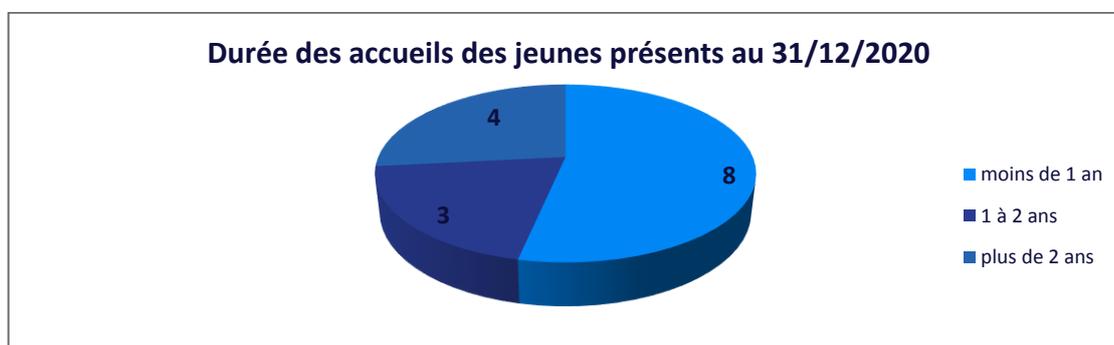
Retour domicile familial	3
Résidence Sociale ou réseau amical	3
Autre établissement	2
Protection de l'Enfance	
Logement SILENE	1

Focus sur les demandes de placement ou d'accueils



28 demandes d'accueil sur le dispositif d'hébergement en 2020, soit une moyenne de 2,3 par mois.

- **5 demandes émanant des services de la PJJ** soit **17 %** des sollicitations. 4 réponses négatives car place occupée. 1 refus pour avis défavorable.
- **19 demandes émises par les services de l'ASE du territoire** soit **69%** des sollicitations. 8 jeunes admis. Les autres demandes : non abouties en raison de la crise sanitaire, de l'annulation de la procédure, autres orientations ou orientation non efficiente.
- **4 demandes émises par autres services** soit **14 %** des sollicitations. 1 jeune admis via la plateforme. 1 avis défavorable, 1 annulation par la plateforme DGAS, 1 refus de l'intéressé, 1 non abouti.



La durée des accueils tend à être de plus en plus longue, notamment par les CJM prolongés et favorisés par le CD 44.

1-4 Bilan des ateliers de remobilisation HORIZON

Comme chaque année, la MECS Les Amarres intègre les statistiques du réseau Protection de l'Enfance ateliers de remobilisation.

Les chefs de service éducatif et les professionnels des ateliers participent au titre du réseau à des commissions de travail : la **commission technique** a créé un outil d'évaluation des compétences et a organisé une semaine transversale en juin 2020 qui est reportée en 2021 ; la **commission scolarité** a rencontré la référente parcours particulier de l'Education Nationale et créé un outil d'évaluation des compétences scolaires ; la **commission communication** a mis en place un nouvel outil de communication informatique.

Les ateliers HORIZON des Amarres intégrés au dispositif permettent de faire lien en tant que relais et tremplin comme un trait d'union de l'hébergement au milieu ouvert, comme :

- ❖ Un lieu ressource avec de multiples activités,
- ❖ Un espace de découverte et de liens humains pour un retour à la confiance en soi,
- ❖ Un lieu d'expression culturelle, artistique et sportive, pouvant susciter des envies, des vocations,
- ❖ Un lieu qui favorise un lien particulier avec les familles,
- ❖ Un lieu d'accueil pour un accompagnement individuel et personnalisé,
- ❖ La dimension scolaire qui est une ressource,
- ❖ La diversité des supports au service de la médiation éducative.

Le nombre de jeunes accompagnés progresse comparativement aux dernières années (25 en 2015 – 22 en 2016 – 16 en 2017- 21 en 2018 – 14 en 2019 et **23 en 2020**).

Le public accueilli, les activités proposées et le fonctionnement de l'HORIZON relèvent du cadre général qui fonde le Réseau avec l'ensemble des partenaires associés. (Convention réseau + 16 ans, Convention parcours particulier – 16 ans, jeunes qui bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance).

Nous avons comme les autres années favorisé l'accueil de jeunes internes à la MECS Les Amarres. Suite à la situation sanitaire (la fermeture des établissements scolaires) et à l'absence d'un professionnel des ateliers sur plusieurs mois, nous avons dû restreindre l'accueil des jeunes externes, malgré les demandes (notamment de Parcours particulier).

Suite au confinement et aux absences pour raisons de santé et de garde d'enfants, les ateliers ont été ouverts 84 semaines dans l'année. Durant la période de fermeture physique des ateliers, nous avons cependant continué les accompagnements, via le domicile des jeunes avec une veille scolaire (préparation de révisions...) puis téléphonique. Cela a permis de maintenir le lien avec les jeunes et faciliter la reprise des ateliers quand cela a été possible.

En lien avec les consignes sanitaires, nous avons bien limité le nombre de jeunes accueillis en même temps sur un même lieu, nous obligeant à repenser les modalités d'accueil : plus de séquentiel (une ou deux demi-journées/semaine) afin de garantir la pérennité de tous les accompagnements. Nous avons été soucieux de respecter les préconisations sanitaires dans la cadre des ateliers (masques, gel, visière....).

23 jeunes accompagnés

12 de moins de 16 ans

11 de 16 ans et plus

13 sont issus de la MECS





Réalisation d'une niche en bois - atelier musique - atelier jus de pommes avec le STEI de la PJJ

Observations générales

Ce bilan synthétique révèle plusieurs constats :

Nous avons observé une hausse des demandes de parcours particuliers. De plus, au vu du profil des jeunes accueillis sur la MECS et suite au confinement, nous avons accueilli des jeunes scolarisés avec des besoins de soutien scolaire sans forcément la mise en œuvre d'un parcours particulier, mais avec l'accord des établissements scolaires qui avaient besoin de relais.

Les jeunes provenant de l'extérieur sont orientés principalement par les services de milieu ouvert, St Nazaire en particulier du fait de la proximité géographique (Adaes44 et Linkiaa).

Les 14 ans -16 ans restent comme les années précédentes le public le plus accueilli, ce qui s'explique par l'âge des jeunes placés à la MECS (13 ans-18 ans) et du fait que les dispositifs de droit commun type mission locale proposent des actions pour les plus de 16 ans.

Nous constatons également :

- L'absence de jeunes accueillis au titre du réseau,
- Peu de sollicitations des services de milieu ouvert nantais,
- L'arrivée d'une monitrice éducatrice qui a permis de diversifier les ateliers proposés : cuisine, couture, jardinage, sport.....

Activités réalisées par les ateliers HORIZON pour l'année 2020

- Transfert de 15 jours sur St Brévin avec les jeunes du foyer
- Fabrication de jus de pomme via les ateliers du STEI
- Travail en partenariat avec Linkiaa et la PJJ

Divers projets n'ont pu se réaliser en lien avec le contexte sanitaire.

Activités proposées dans le cadre des ateliers :

- ✓ Horticulture, jardinage,
- ✓ Modelage,
- ✓ Peinture,
- ✓ Petite soudure,
- ✓ Cuisine,
- ✓ Chant,
- ✓ Réparation vélo,

Perspectives

- ✓ Poursuite de l'aménagement des espaces, de l'hygiène et de la sécurité, sur site et en extérieur,
- ✓ Démarches auprès de partenaires extérieurs (établissement scolaires, entreprises....),
- ✓ Participation régulière aux réunions du Réseau Inter Etablissement : groupe animation/scolarité/communication,
- ✓ Réunions régulières du réseau nazairien (Linkiaa – PJJ STEM0 et Mecs Les Amarres),
- ✓ Réalisation d'actions transversales au sein de la MECS : camp ski, transfert été, camp vélo en avril 2021,
- ✓ Organisation, participation d'une semaine transversale au réseau selon le contexte sanitaire,
- ✓ Culture et semis pour les jardins de Linkiaa,
- ✓ Travail sur la place du soin aux ateliers eu égard à l'évolution de la population accueillie,
- ✓ Partenariat avec une ferme pédagogique « Le jardin des Forges » de St Nazaire,
- ✓ Mise en place d'un atelier cuir suite à la formation de la monitrice éducatrice...

L'accompagnement scolaire

18 jeunes ont été accompagnés, dont 12 issus de l'hébergement et 6 parcours particuliers.

Contenu de l'accompagnement :

- Suivi scolaire (réunion dans les établissements, liens avec le personnel éducatif et pédagogique),
- Soutien scolaire / remise à niveau / évaluation de compétences,
- Orientation et candidatures,
- Préparation des supports de travail,
- Création de supports de travail adaptés,
- Correction des évaluations,
- Participation aux réunions de service, institutionnelles, réseaux...
- Administration : Réalisation des emplois du temps mensuels des jeunes, comptes rendus d'accompagnement, comptes rendus des réunions avec les établissements scolaires.

Perspectives

- ✓ Poursuite de l'aménagement des espaces, de l'hygiène et de la sécurité, sur site et en extérieur,
- ✓ Participation active aux réunions du Réseau Inter Etablissement,
- ✓ Réunions régulières du réseau nazairien (Linkiaa – PJJ STEM0 et Mecs Les Amarres),
- ✓ Réalisation d'actions transversales au sein de la MECS et avec les partenaires,
- ✓ Fabrication d'un arbre géant en bois support à l'exposition de tableaux pour la manifestation « Bulles en fureur ».

1-5 L'accompagnement sanitaire en MECS

Hormis l'activation du protocole lié aux cas contact et suspects de Covid19 au sein de l'établissement, aucun jeune n'a été diagnostiqué positif au virus en 2020.

Malgré l'impact des mesures restrictives de confinement, le suivi sanitaire a pu se maintenir notamment avec l'appui de l'infirmière de la MECS.

157 accompagnements sanitaires ont ainsi été assurés dans 24 spécialités médicales ou para-médicales différentes.

L'infirmière de la MECS est présente le mardi et le jeudi sur les différents services (soit 14h de présence hebdomadaire) (Estuaire / CAP / Horizon).

Depuis février 2020, l'infirmière intervient en complément des autres acteurs de la prise en charge des jeunes accueillis.

Elle a un rôle de conseil en santé, hygiène, auprès des équipes éducatives et de l'équipe de direction.

Elle accompagne chaque jeune accueilli dans sa prise en charge globale et évalue tout au long de son accueil son besoin sur le plan sanitaire, notamment :

- Bilan infirmier lors de l'admission, puis assure un suivi tout au long de l'accueil,
- Coordination du parcours de soins des usagers,
- Lien avec le médecin traitant, et le(s) médecin(s) spécialisé(s) nécessaire(s) au maintien de la santé du jeune,
- Partenariat avec la psychologue pour assurer le lien avec les professionnels du domaine psychologique et psychiatrique,
- Education à la santé par le biais d'actions collectives, d'accompagnement individuel, de partenariat avec les acteurs de préventions externes,
- Orientation vers des partenaires extérieurs si nécessaire (planning familiale, sage-femme, médecin spécialisés...),
- Transmission des données au médecin référent de la protection de l'enfance sur le département, le Docteur Gaëlle Pendevec,
- Participation à l'élargissement du réseau santé protégé en faveur des enfants qui bénéficient d'une mesure de protection. (participation au comité technique),
- Veille sanitaire au sein de la structure,
- Accompagnement à des rendez-vous de santé dans des situations particulières.

L'infirmière assure également la continuité des soins (gestion de traitement, soins d'urgence, lien avec les infirmières des établissements scolaires).

Disponible avec ou sans rendez-vous pour le jeune accueilli au sein de la MECS, elle peut également rencontrer les familles sur rendez-vous, dans des situations particulières. L'infirmière peut se mettre en lien avec les familles dans le respect de la confidentialité des informations transmises par le jeune pour des questions techniques. L'équipe d'éducateurs reste l'interlocuteur privilégié des familles.

Le contexte sanitaire de l'année 2020 a obligé l'ensemble de l'établissement à s'adapter aux nouvelles réglementations. Aussi l'infirmière, dès le mois de mars, a élaboré avec l'accord de la direction un protocole de prise en charge en cas de contamination d'un agent ou usager à la Covid19, complété par la suite par les recommandations gouvernementales.

Plusieurs dépistages à la Covid19 ont été réalisés, auprès des jeunes, au cours de l'année 2020, sans qu'aucun ne se révèle positif. Par ailleurs, au cours de l'année 2020, deux jeunes filles se sont trouvées en situation de grossesse désirée, les accompagnements de ces dernières ont été assurés en étroite liaison entre l'infirmière (accompagnement aux consultations médicales, sages-femmes, échographies...) et l'éducatrice référente (lien avec les différentes administrations, les familles), ainsi que des concertations et échanges réguliers avec les partenaires tels que la PMI.

La crise sanitaire a contraint l'ensemble de la communauté à réadapter son organisation. Ainsi cette année il n'a pas été possible de réaliser les bilans CPAM. Cependant chaque usager a pu bénéficier d'une prise en soin adaptée à ses besoins par le biais de consultations de soins dès que nécessaire (généraliste, dentiste, ophtalmologue, sage-femme...).

Au cours de l'année 2020, l'infirmière a bénéficié d'une formation à la gestion de crise et a entamé une formation pour « Concevoir et élaborer des séances collectives d'éducation à la santé ».

Les accompagnements réalisés par l'infirmière au cours de l'année 2020 sont repartis de la manière suivante :

- ✓ Entretiens d'admission IDE : 8
- ✓ Interventions Pompier / SOS médecin / accompagnement aux Urgences : 3
- ✓ Entretiens IDE formalisés : 16
- ✓ Accompagnements médecin généraliste : 2
- ✓ Accompagnements examen biologique : 2
- ✓ Accompagnements gynéco / sage-femme : 11
- ✓ Accompagnements endocrinologue : 2
- ✓ Accompagnements échographie : 4

Les objectifs pour l'année 2021 sont :

- Elargir le réseau partenaire (notamment via « Santé Protégée »),
- Collaborer avec les acteurs de la prévention du secteur,
- Accompagner la régularité de la prise en soin des usagers.

MECS Adaes44 Les Amarres (44600 St-Nazaire) - Période du 01/01/2020 au 31/12/202

Accompagnements sanitaires des jeunes confiés, par l'équipe éducative et/ou l'infirmière de l'établissement

	CAP (8 jeunes)	ESTUAIRE (7 jeunes)	TOTAL
Médecin traitant	8	32	40
Psychiatre Psychologue (externe)	26	1	27
Echographie / Radio IRM Scanner	1	1	2
Dentiste	7	5	12
Gynécologue	2		2
Ophtalmologue Orthoptique	1	3	4
Kinésithérapeute	1	1	2
Socio Esthéticienne	16	5	21
Orthodontie		6	6
Orthophonie		2	2
Hypnotiseur	1		1
Ostéopathe	3		3
Addictologie	1	2	3
Urgence		1	1
Dermatologue		2	2
Pédiatre		1	1
Sage - femme	7	2	9
Endocrinologue	1		1
PMI	4		4
Planning familial	1		1
Labo analyse	5	1	6
Médecin MDPH	1	1	2
Bilan CPAM		2	2
TEST COVID	1	2	3
TOTAL	87	70	157

1-6 L'accompagnement psychologique en MECS

- **L'intervention du psychologue, bilan 2020**
- **Temps de psychologue : 0.45 ETP.**
- **Temps de présence : les mardi et jeudi.**

1.6.1 Rappel des missions du psychologue

Auprès des adolescents accueillis :

- Lecture des dossiers des demandes d'admission et échanges avec l'équipe.
- Entretien de pré-admission si possible, en équipe ou en individuel.
- « Protocole » présenté au jeune lors de son admission : 3 rencontres à prévoir avec la psychologue (un entretien de présentation suite à son arrivée, un 2^{ème} avant la synthèse du 1^{er} mois, un autre avant la concertation d'échéance de la mesure).

Il s'agit de favoriser la création d'un lien de confiance, dans un cadre précisé dès le 1^{er} entretien. Ce dernier est proposé au sein d'un bureau au service. Les suivants peuvent avoir lieu sur le collectif, au bureau, sur l'extérieur, selon l'évaluation du niveau de contenance nécessaire, et selon les problématiques.

Auprès des familles :

Favoriser la rencontre avec les familles afin de recueillir des éléments de l'histoire, les relations familiales, les positionnements de chacun.

Possibilité d'entretiens psycho-éducatifs.

Auprès de l'équipe :

Présence aux différentes réunions pour :

- Contribuer à l'analyse de la problématique du sujet, voire du fonctionnement familial (Qu'est-ce qui se rejoue des liens familiaux au sein de l'institution ? dans les relations avec les pairs ? les adultes ? ...),
- Identifier les enjeux pour le jeune et sa famille liés au placement,
- Apporter un éclairage complémentaire et distancié du quotidien,
- Favoriser une prise de recul nécessaire à chacun dans son exercice professionnel.

Possibilité de temps individuel sur une situation particulière (2 entretiens avec un collègue suite à des événements sur le collectif).

Une rencontre avec chaque stagiaire intervenant au sein de la structure est prévue pour aborder les missions du psychologue, ainsi qu'un temps d'échanges commun aux divers stagiaires (2 entretiens en individuel, 1 temps collectif en 2020).

Participation aux « commissions suite à des conduites violentes » (une en 2020).

Animation de temps cliniques : proposé 1 fois / mois, le 1^{er} mardi du mois pour les professionnels de l'Estuaire, le 1^{er} jeudi du mois pour ceux du CAP :

- 8 concernant l'Estuaire (pas réalisé en avril, mai, ni juillet, août)
- 7 avec le CAP (idem pour les mois de confinement et période estivale).

Dans l'ensemble, sont abordées les situations des adolescents ou des thèmes se rapportant à des problématiques rencontrées. Des questions individuelles mais aussi collectives sont amenées. Le sens de l'accompagnement est souvent souligné, les sentiments d'impasse, d'impuissance sont parfois partagés. Cette année des questionnements autour de qu'est-ce qui fait contenance ?, l'importance du cadre,... en lien avec la période de confinement.

Ces temps permettent de croiser les regards et donc de pouvoir entendre que l'adolescent peut fonctionner différemment selon les personnes, les pairs présents..., et tend à favoriser un recul sur la situation, ou encore permet de conduire à d'autres hypothèses.

La récurrence des situations abordées permet de mesurer l'ampleur que prennent certaines situations, et de réaliser les questions qui traversent l'équipe. Des supports comme de courtes vidéos ou textes ont pu être utilisés pour aborder la théorie de l'attachement, les passages à l'acte des jeunes, l'imprévisibilité.

- Mise en place de temps clinique à l'Horizon : 3 ont été réalisés en février, puis octobre et novembre. Ces temps ont lieu le jeudi après-midi, si possible le 2^{ème} jeudi du mois.

1.6.1 Les entretiens

- Lectures de dossiers pour demande d'admission
- Entretiens de pré - admission : 2

Entretiens jeunes :

a. L'Estuaire

Sur 10 jeunes présents sur l'Estuaire courant 2020, environ 23 entretiens ont été réalisés. Une dizaine d'entretiens prévus n'ont pas eu lieu. 2 jeunes ont un suivi régulier depuis leur arrivée (1 rendez-vous / mois) ; 2 d'entre eux sont plutôt réticents aux rencontres formelles et n'ont accepté que les entretiens prévus par le protocole d'admission ; 3 sont preneurs de rencontres ponctuelles.

Des entretiens ont lieu dans la salle bibliothèque du collectif, ce lieu semble approprié (au sein du lieu de vie mais hors espace utilisé quotidiennement, la sonorisation permet la confidentialité) ; d'autres se font au service rue Cardurand, en voiture, ou lors de repas sur l'extérieur.

Des temps de présence sur le collectif ou lors d'activités et sorties permettent des observations et de favoriser le lien avec certains jeunes. Une prise de repères pour certains est nécessaire avant de pouvoir rencontrer de nouvelles personnes. Nécessité de travailler la sécurité, la contenance et de favoriser le lien, « aller vers », notamment pour les jeunes du collectif. La participation à une journée lors du camp en juillet a permis de faire connaissance avec le nouveau groupe.

b. Le CAP

Parmi les 12 adolescents et jeunes adultes accueillis au CAP en 2020 :

- 3 suivis réguliers (des entretiens toutes les 3 semaines), dont 1 des jeunes n'est plus accueilli aux Amarres),
- 2 suivis avec des entretiens espacés.
- Pour les autres jeunes, des entretiens ponctuels ou un refus d'une rencontre suite aux deux 1^{ers} rendez-vous.

Quelques entretiens prévus (une dizaine) n'ont pas eu lieu mais généralement les jeunes accueillis au CAP préviennent de leur absence, même au dernier moment, ou demandent à reporter le rendez-vous.

Des entretiens en présence d'un éducateur ont été réalisés, soit pour favoriser le lien (la présence de l'éducateur rend l'entretien moins menaçant pour le jeune, l'éducateur aide le jeune à formuler ou plutôt à initier sa demande), soit pour venir faire contenance et repositionner les espaces des uns et des autres. Des temps de repas ont pu s'organiser au CAP, notamment lors de la période du confinement.

Une 40^{aine} d'entretiens en 2020 avec des jeunes accueillis au CAP, dont certains réalisés en présence puis par la psychologue stagiaire présente jusqu'en juin 2021.

Lors de la période du confinement des entretiens téléphoniques ont été réguliers avec certains des jeunes (1 fois/semaine) pour leur proposer un temps d'écoute, d'expression des ressentis et de leurs impressions.

Par ailleurs, des entretiens peuvent également se réaliser en présence du binôme infirmière/psychologue, c'est le cas pour 2 jeunes du CAP, avec un accent mis sur la santé, des inquiétudes de l'équipe concernant l'adolescent ou jeune adulte, et pour faire le lien « psyché/soma ».

Le rôle des éducateurs est primordial pour porter l'espace psychologique, ces derniers sont les réceptacles des « agirs », des confidences et des questionnements des adolescents, et peuvent saisir les occasions pour orienter vers le ou la psychologue.

La participation à des sorties a été limitée cette année vu le contexte sanitaire. Une journée au camping à St Brévin a permis des observations des adolescents arrivés récemment, dans un contexte différent, autre que le quotidien de la MECS (relations avec les adultes, avec les pairs, comportements dans des lieux publics...).

c. Entretiens avec les familles

Entretiens réalisés au service, par téléphone, ou à domicile : 8 entretiens réalisés, 7 avec des familles dont l'enfant est accueilli à l'Estuaire, 1 concerne une adolescente accueillie au CAP.

d. Entretiens avec des partenaires :

Des points réguliers sont réalisés dans certaines situations, avec les partenaires du soin (psychologue, psychiatre en CMP, MDA, accompagnement pour évaluation MDPH, orientation à Silapsy).

Des échanges peuvent avoir lieu avec les psychologues des structures accueillant précédemment l'adolescent ; ou avec des partenaires en vue d'une orientation (psychiatre en CMP, CMPP, psychologue en libéral, psychologue spécialisée dans l'accompagnement du psycho-traumatisme).

Participation aux temps avec l'EMR lorsque l'équipe l'a sollicité : pour une situation cette année.

Temps de travail en équipe avec Linkiaa autour de la situation d'un jeune.

Diverses participations : Groupe Ressource MDA (2 fois), Groupe Santé des Adolescents (1 fois), Réunion Psychologues en MECS (2 fois), Commission suite à des conduites violentes (1 fois), temps de régulation institutionnelle, ADP.

L'année 2020 est marquée à fortiori par la période du confinement, du virus et de ses effets sur les adolescents et jeunes adultes que nous accueillons mais également sur nos pratiques. Par ailleurs l'année a été ponctuée par la poursuite du travail sur le projet d'établissement (mise en place des réunions pour la réflexion et l'écriture du projet d'établissement, temps de recherche documentaire, théorique...).

Concernant **les colloques ou séminaires**, participation à :

- ✓ une journée organisée par Forsyfa sur « les violences intrafamiliales »
- ✓ une formation de 4 jours sur « la gestion des risques » par l'organisme OMEGA.

Objectifs pour 2021 :

- Reprogrammer l'intervention sur les troubles psychiques pour l'équipe.
- Proposer davantage d'entretiens familiaux.
- Utiliser davantage de supports de médiation, outils pour travailler les émotions.

2- Fonctionnement

2-1 2020 : maintenir l'activité en situation de crise sanitaire

Alors que le 1^{er} janvier 2020, l'association est officiellement dénommée Adaes44 dans le cadre de la fusion, c'est au 16 mars 2020, date du 1^{er} confinement relatif à la crise sanitaire Covid19, que de nombreuses activités, projets, travaux prévus au sein de l'établissement ont été annulés ou reportés du fait des mesures gouvernementales. La sortie prévue de certains jeunes du dispositif a été repoussée. Certains d'entre eux en situation de CJM ont bénéficié d'un arrêté d'admission administrative à des fins de prolongation de la prise en charge en raison de l'état d'urgence sanitaire. A contrario celles et ceux dont la sortie prévue du dispositif permettait un relais assuré et sans rupture dans le cadre de leurs projets et parcours, ont quitté les effectifs. Si globalement les jeunes ont assez bien supporté les contraintes relatives aux mesures sanitaires par un accompagnement efficient des professionnels, il a toutefois été nécessaire de fermer le foyer éducatif du 15 avril 2020 au 02 juin 2020 eu égard aux réactions vives de 2 ou 3 jeunes. Des solutions en interne ont été trouvées afin de poursuivre la continuité des activités et des prises en charge en collaboration avec les familles. Une période compliquée qui a également impacté la scolarité et les projets d'insertion des adolescents dont certains jeunes ont perdu leur apprentissage et/ou emploi par les effets d'une crise économique majeure.

2-2 Jeunes, professionnels, familles, à l'épreuve d'une nouvelle organisation

2020 aura donc été une année particulière où les MECS ne se sont pas arrêtées mais on dû apprendre à fonctionner et s'organiser différemment, en adéquation avec le Plan de Continuité d'Activité, les préconisations du guide ministériel de la protection de l'enfance, les différentes notes d'informations relatives aux mesures de protection dans la lutte contre l'épidémie. Pour les enfants et les jeunes confinés dans des foyers, la promiscuité et l'interruption des rencontres avec la famille auraient pu être source de difficultés mais nous sommes parvenus à nous adapter grâce à la polyvalence des équipes éducatives et leur faculté d'adaptation. Sous couvert de l'accord des services de l'ASE, du soutien scolaire a été réalisé au sein même des domiciles familiaux, des jeux éducatifs ont été achetés et un soutien financier a été organisé pour les familles contraintes d'être confinées avec leurs enfants non autorisés à revenir au foyer. Nous avons également pu compter sur l'organisation de séjours extérieurs pour donner un peu d'oxygène aux jeunes. Un contact téléphonique renforcé avec les familles et les partenaires a été nécessaire pour surmonter les périodes les plus difficiles.

Le travail à distance peu envisageable pour les professionnels des MECS a nécessité des réunions en visioconférence qui ont toutefois un peu tardé à se mettre en place. La vigilance de la psychologue et de l'infirmière a également contribué à maintenir les suivis dans les accompagnements des jeunes confiés.

2-3 La transversalité au service d'un fonctionnement inhabituel

Le travail évolutif de décloisonnement entre les fonctions et les services au sein de la MECS a permis de s'adapter peut-être plus facilement aux contraintes de la crise sanitaire. Solidarité professionnelle, être mobile, changer les habitudes...toujours dans le respect des mesures sanitaires et des autorisations de déplacement.

Conclusion

Il aurait été appréciable que la conclusion de cette année 2020 puisse venir répondre de manière rassurante aux incertitudes de la conclusion du rapport d'activité de l'année 2019, mais ce n'est pas le cas. Nous sommes confrontés à devoir poursuivre nos activités tant bien que mal dans un état d'urgence sanitaire qui ne cesse de se prolonger. Il nous faut ainsi continuer à protéger les jeunes qui nous sont confiés comme habituellement mais également à tenter de les protéger dans une difficulté pour eux à se projeter eu égard aux impacts des crises. Être soucieux également des salariés confrontés eux-mêmes à ces impacts dans le cadre du travail et de la vie personnelle. Malgré tout nous puisons dans nos ressources et le fondement des valeurs associatives pour s'adapter le plus efficacement possible.

La possibilité de requérir à des contrats jeunes majeurs éligibles jusqu'à 25 ans dans notre département vient à point nommé pour poursuivre l'accompagnement des jeunes adultes bien en peine à devenir autonomes pour l'accès au logement et l'obtention d'un travail dans ce contexte. C'est en s'appuyant aussi des réseaux partenariaux que la MECS Les Amarres contribue à la mise en œuvre d'un projet pour 2021 intitulé « L'ENTRE2 », à destination des 18-25 ans. Avec Solidarité Estuaire, la Résidence Sociale des Jeunes et Oppélia, des rencontres régulières s'organisent afin de créer un dispositif pluri-partenarial pour faciliter l'accès aux droits et au logement des jeunes en situation de rupture sur la CARENE, dans une politique du logement d'abord.

Fait le 09 avril 2021

Laurent Chappuis,
directeur MECS Les Amarres

